Cahiers de Joséphologie

Volume V, No 2
Juillet-Décembre 1957

Centre de recherches et de documentation
Oratoire Saint-Joseph
Montréal

CAHIERS DE JOSÉPHOLOGIE

revue semestrielle publiée par

LE CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Montréal, Canada.

Tarif d'abonnement :

$2.50 en dollars américains ou canadiens ; ou l'équivalent en monnaie de chaque pays. *(Des conditions spéciales sont consenties aux prêtres européens sur demande.)*

Adresse pour les abonnements :

de France (900 fr.) :

Paroisse Notre-Dame de Sainte-Croix,
6, rue Notre-Dame,
LE MANS (Sarthe), France.
C.C.P. Rennes 1605-60.

de tous les autres pays :

Centre de Recherches,
Oratoire Saint-Joseph,
Montréal 26, Canada.

Pour autres renseignements, voir p. 3 de la couverture.

Sommaire

Volume V, no 2

ROLAND GAUTHIER, c.s.c. : *Existence et nature de la paternité de saint Joseph (suite)* 173

SUZANNE KRAVTCHENKO-DOBELMANN et GILLES LEFEBVRE : *Les Épousailles de Notre Dame,* drame provençal du XIIIe siècle 203

MOTHER ALICE DOUCET, r.e.c. : *Saint Joseph in Medieval Lyrics and Carols (Continued)* 241

MARTINIEN RONCAGLIA, o.f.m. : *Saint Joseph dans la littérature manuscrite arabe chrétienne* 261

P.E. CHARBONNEAU, c.s.c. : *Chroniques* 265

JEAN-BERNARD LÉVEILLÉ : *Recension des revues* 275

F.-G. BERTRAND et G. PONTON, c.s.c. : *Textes patristiques sur saint Joseph — de Juvencus à saint Épiphane* 289

Tables du Volume V 321

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/cahiers-josephologie_july-december-1957_5_2

Cahiers de Joséphologie

Volume V, No 2
Juillet-Décembre 1957

Centre de recherches et de documentation
Oratoire Saint-Joseph
Montréal

Nihil obstat : Montréal, le 2 décembre 1957.
Pierre-M. POISSON, c.s.c., censeur.

Imprimi potest : Montréal, le 4 décembre 1957.
Joseph LEGAULT, c.s.c.,
Vice-Provincial.

Imprimatur : Montréal, le 4 décembre 1957.
Paul TOUCHETTE, p.a., v.g.

EXISTENCE ET NATURE DE LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH (*suite*)

CHAPITRE III

LA NATURE DE LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH

SECTION III : Les opinions courantes et librement admises par l'Église (*suite*)

Il suffit d'examiner un peu attentivement le problème de la paternité de saint Joseph pour se rendre compte que les théologiens se sont efforcés de caractériser le mieux possible cette mission exceptionnelle du saint époux de Marie auprès de l'Enfant Jésus. Comme il arrive souvent, sinon presque toujours, dans l'étude d'un sujet aussi délicat, quelques-uns ont exagéré et leurs opinions ont été réprouvées par l'Église ou elles sont tombées d'elles-mêmes dans l'oubli [1].

Par contre, plusieurs autres appellations sont encore d'usage courant, même si elles n'expriment qu'une vérité incomplète. Nous avons déjà vu, par exemple, ce qu'il fallait penser de l'attribution à saint Joseph d'une paternité putative, nourricière, légale ou adoptive, d'une paternité confiée ou commise [2]. Il nous reste à poursuivre cette recherche *positive,* afin de connaître les autres tentatives d'explication.

ARTICLE 2 : UN FONDEMENT DE LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH ANTÉRIEUR À L'ANNONCIATION À MARIE

Nous avons déjà souligné que Dieu, en envoyant un ange à saint Joseph pour lui révéler le mystère de l'Incarnation (*Matth* 1, 20-21), ne lui avait pas alors imposé, au sens strict du terme, un rôle pater-

1. Voir les *Cahiers de Joséphologie* 3 (1955) 6-28, ou [78]-[100], et 4 (1956) 17-50, ou [101]-[134].

2. Voir les *Cahiers de Joséphologie* 2 (1954) 52-57, ou [70]-[75] ; et 3 (1955) 25-28, ou [97]-[100] ; 5 (1957) 9-26, ou [137]-[154].

nel. En réalité, nous avons considéré le message de l'ange comme la reconnaissance ou la confirmation d'un certain droit paternel qui existait antérieurement chez l'époux de Marie [3]. Il faut admettre cependant que ce fondement moral était insuffisant par lui-même à constituer une paternité au sens propre ou plénier du terme et qu'il était un fondement incomplet, en ce sens que Dieu a accordé à saint Joseph, au moment de son acceptation, des dons tout à fait privilégiés pour remplir sa mission [4].

Comme l'écrivait le P. Reimsbach,

> « il faut accepter au moins une paternité de mandat divin [pour saint Joseph]... C'est évidemment le minimum du sens contenu dans les paroles de l'ange, dans les expressions de Marie et des Évangélistes... Mais au *mandat de simple bon plaisir,* qui crée le gérant d'un office, indépendamment d'un titre ou d'un droit naturel et proportionné, on doit opposer un *mandat de justice,* qui confirme à l'ayant droit naturel le poste auquel il avait un titre proportionné... Dans ce dernier cas, tout en n'étant pour rien du tout dans l'Incarnation du Verbe, Joseph dans un vrai sens mériterait d'être appelé et serait équivalemment et de droit père de Jésus-Christ. » [5]

En un mot, sans affirmer que saint Joseph avait un droit naturel à être le père de Jésus, nous soutenons qu'il jouissait tout de même d'un *certain* droit. Pour prouver cette hypothèse, nous rapporterons deux explications qui ont été fournies par plusieurs auteurs et qui semblent devenir une opinion quasi commune parmi les théologiens contemporains.

a) *Première explication : une paternité par droit de mariage*

Saint Matthieu termine la généalogie du Christ par ces paroles : « Jacob engendra Joseph, *l'époux de Marie,* de laquelle naquit Jésus,

---

3. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 24-26, ou [152]-[154]. Voir dans le même sens : J. MUELLER, S.J., *Der Heilige Joseph,* Innsbruck, 1937, p. 105 et 152, ou dans la trad. angl., *The Fatherhood of St. Joseph,* St. Louis, 1952, p. 103 et 153 ; J.-M. PARENT, O.P., *La paternité de saint Joseph,* dans *Théologie,* cahier IV (coll. *Études et Recherches,* vol. 7), Ottawa-Montréal, 1948, p. 47, 56, 71-75, 88-90 ; A. BESSIÈRES, S.J., *Présence de saint Joseph,* Paris, 1950, p. 77 ; F.L. FILAS, S.J., *Joseph and Jesus,* Milwaukee, 1952, p. 138-140.

4. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 24-26, ou [152]-[154].

5. J.A. REIMSBACH, S.J., *Le patronage de saint Joseph,* dans *Gregorianum* 2 (1921) 343-344. — Sans admettre jusque dans les moindres détails tout le contenu de cet article, nous sommes au moins d'accord pour la substance de l'exposé.

que l'on appelle Christ » (*Matth* 1, 16). De son côté, saint Luc mentionne que Dieu envoya l'ange Gabriel « à une vierge *fiancée* à un homme du nom de Joseph, de la maison de David » (*Luc* 1, 26-27). En ces deux endroits classiques où il est question pour la première fois de la conception et de la naissance du Christ, saint Joseph apparaît au moins comme le fiancé de Marie [6].

S'agit-il d'un rapprochement tout à fait accidentel et secondaire ? Plusieurs auteurs, au contraire, y ont discerné une indication spéciale de l'Esprit-Saint pour déterminer les relations qui existaient entre le Verbe fait chair et saint Joseph. Et comme la plupart des anciens admettaient l'existence d'un véritable mariage entre Marie et Joseph avant la conception de Jésus, ils se sont mis à analyser les droits conférés par le mariage pour en faire l'application à saint Joseph. Leur conclusion garde cependant toute sa valeur, même dans le cas de simples fiançailles, puisque les droits qui découlaient des fiançailles juives, contrairement à ceux de nos fiançailles actuelles, étaient les mêmes sur ce point que ceux du mariage définitivement conclu [7].

De toute évidence, on ne peut pas exiger des Pères de l'Église des développements ou des précisions qui ne viendront que plus tard avec la diffusion du culte de saint Joseph. Mais leur pensée est suffisamment claire et elle a certainement servi de base aux explications futures.

Saint Éphrem de Syrie († 373) semble avoir été le premier Docteur de l'Église à expliquer la paternité de saint Joseph par un recours à son mariage avec Marie.

> « Le fait d'attribuer un nom ne confère pas la nature de cet être, car nous-mêmes nous appelons souvent pères des personnes qui n'en ont pas engendré d'autres, mais qui sont seulement d'un âge avancé. Par contre, la nature a donné ce nom à Joseph, et le temps l'a respecté, parce que les épousailles de Marie et de Joseph ont permis qu'ils soient appelés de ce nom et que celui qui n'avait pas engendré soit considéré comme père. » [8]

---

6. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 7-8, ou [135]-[136].
7. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 8, ou [136].
8. « Non appellatio naturam tribuit ; nam et nos crebro patres nuncupamus, non quidem genitores, verum senio conspicuos. Porro ipsi Joseph natura appellationem indidit, honoremque tempus præbuit ; quoniam Virginis et Joseph sponsorum arrhabones, ut hoc nomine vocarentur, effecerunt, patrem autem qui non genuerit. » *De supernaturali B.V. Partu, Sermo 148,* dans *S. Ephræm Syri opera omnia,* éd. Assemani, Romæ, 1732-46, *Græce-Latine,* t. 2, 276-277.

Dans un autre sermon, saint Éphrem mentionne de nouveau le mariage des deux saints époux de Nazareth comme le lien qui unit Joseph à Jésus. Il met ces paroles dans la bouche de Marie :

> « De quel nom devrais-je t'appeler, ô Fils du Dieu vivant ? Je l'ignore. Je n'oserais pas t'appeler le fils de Joseph, car ce titre fait frissonner mon oreille, et en fait, tu n'as pas été formé de son sang. Par ailleurs, il n'est pas prudent pour moi de supprimer le nom de mon époux. » [9]

On l'aura sans doute noté, il ne s'agit encore que d'une très brève mention, pour ne pas dire d'une pure insinuation. Il reste tout de même que saint Éphrem fait appel au mariage de Marie et de Joseph pour justifier la paternité unique et ineffable du Chef de la Sainte Famille.

De son côté, saint Ambroise († 397) expliquait de la façon suivante la généalogie de Jésus dressée par saint Luc :

> « Tout d'abord, personne ne doit s'émouvoir en lisant qu'on croyait Jésus fils de Joseph. C'est à juste titre qu'on le pensait seulement, parce qu'Il n'était pas fils de Joseph selon la nature. Mais cette supposition existait, parce que Marie qui l'avait engendré était mariée à Joseph. » [10]

Encore ici, le lien entre le mariage et la paternité de saint Joseph est plutôt lâche. En stricte rigueur, saint Ambroise considère tout simplement saint Joseph comme le père légal de Jésus, parce qu'aux yeux de la loi et du public l'Enfant devait appartenir conjointement aux deux époux.

Avec saint Augustin († 430), on fait un pas de plus. Le docteur d'Hippone rattache beaucoup plus étroitement la paternité de saint Joseph à son mariage avec la Mère de Jésus. On doit même dire que c'est lui qui fut le véritable chef de file de cette explication.

Au début de l'article précédent, en parlant de la prétendue paternité adoptive de saint Joseph, nous avons cité un texte assez révélateur de saint Augustin.

---

9. « Præterea quo te appellem nomine non video, Fili Viventis ; nec enim ausim vocare te filium Joseph, horret ad vocem auris, nec vero sanguis ejus es. At nec tutum mihi ejus cui sum desponsata, nomen supprimere. » *Sermo in Natal. Dom.*, 4, dans *Opera omnia, op. cit., Syriace-Latine,* t. 2, 415.

10. « Et primum omnium neminem movere debet quod ita scriptum est : Qui putabatur esse filius Joseph. Bene enim putabatur, quia natura non erat ; sed ideo putabatur, quia eum Maria, quæ Joseph viro suo erat desponsata, generaverat. » *In Luc.*, lib. 3, cap. 3, v. 23 ; PL 15, 1589.

« Puisque saint Luc raconte que le Christ n'est pas né de l'union charnelle de Joseph, mais de la Vierge Marie, pourquoi appelle-t-il Joseph le père de Jésus, si ce n'est pour nous faire bien comprendre qu'il est l'époux de Marie sans aucun commerce charnel, *par le seul lien du mariage*. Et par suite, il est aussi père du Christ d'une façon beaucoup plus intime que s'il avait adopté un enfant conçu en dehors de son mariage, car Jésus est né de son épouse. » [11]

Ailleurs, saint Augustin écrit encore dans le même sens :

« *À cause de leur mariage fidèle,* tous deux ont mérité d'être appelés les parents du Christ, c'est-à-dire non seulement Marie sa mère, mais aussi Joseph son père, *en tant qu'époux de sa mère ;* époux et père selon l'esprit, non selon la chair. » [12]

Et le grand docteur d'Afrique ajoute aussitôt une réflexion qui manifeste bien la perfection du mariage de Marie et de Joseph, et qui est devenu un passage classique dans tous les traités sur le mariage :

« Le triple bien de l'union conjugale s'est vérifié chez les parents du Christ, à savoir l'enfant, la fidélité et le sacrement. Nous connaissons l'enfant qui est le Seigneur Jésus lui-même ; la fidélité, à cause de l'absence d'adultère ; le sacrement, parce qu'il n'y eut point de divorce. » [13]

On pourrait glaner plusieurs autres textes dans les œuvres de saint Augustin [14], mais nous arriverions toujours à la même conclusion : Joseph est vraiment le père de Jésus, parce qu'il est vraiment l'époux de Marie. On remarquera toutefois que saint Augustin ne développe pas sa pensée ; il se base tout simplement sur le lien

---

11. *De cons. evang.,* lib. 2, c. 1, n. 3 ; PL 34, 1071-72. Texte cité dans *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 10, ou [138], note 7.

12. « Erat quippe illa [Maria] virgo ; ideo et sanctius et mirabilius jucunda suo viro, quia etiam fecunda sine viro : prole dispar, fide compar. Propter quod fidele conjugium parentes Christi vocari ambo meruerunt, et non solum illa mater, verum etiam ille pater ejus, sicut conjux matris ejus, utrumque mente, non carne. » *De nupt. et concup.,* lib. 1, cap. 11, n. 12 ; PL 44, 421.

13. « Omne itaque nuptiarum bonum impletum est in illis parentibus Christi, proles, fides, sacramentum. Prolem cognoscimus ipsum Dominum Jesum ; fidem, quia nullum adulterium ; sacramentum, quia nullum divortium. Solus ibi nuptialis concubitus non fuit. » *Ibid.,* n. 13 ; PL 44, 421.

14. Cf. *Sermo 51,* c. 16, n. 26, et c. 20, n. 30 ; PL 38, 348 et 351 ; *De concordia Mt. et Luc.,* c. 21 ; PL 34, 1072 ; etc.

conjugal, sans préciser davantage. Il s'agit, peut-on dire, d'un énoncé de principe, d'une orientation générale.

Vers la même époque, en Orient, on retrouve sensiblement le même exposé et la même façon de procéder, dans un passage du pseudo-Justin, attribué aujourd'hui par un bon nombre de patrologues à Théodoret de Cyr († ca 460).

> « Tout ce qui est engendré par une femme sans stupre ni fornication, appartient nécessairement à l'époux et à l'épouse, peu importe le procédé par lequel Dieu a voulu donner un fils à l'époux, que ce soit au moyen de l'acte conjugal ou sans lui. » [15]

Il est loin d'être certain que Théodoret se soit inspiré de saint Augustin pour écrire ce texte, mais d'autres se sont chargés de perpétuer l'enseignement du docteur d'Hippone, en empruntant ses propres termes et sans y ajouter un mot de commentaire. C'est le cas, par exemple, de saint Bède († 735) [16], de Paschase Radbert († 860) [17], de Rupert de Deutz († 1135) [18], et d'Euthymius Zigabène († XII^e s.) [19].

Saint Albert le Grand est à peine un peu plus explicite, quand il soutient que Jésus appartenait non seulement à Marie, mais aussi à Joseph, parce qu'il était né après le mariage et que tout ce qui

---

15. « Nam id quod ex muliere quapiam absque stupro et fornicatione gignitur, necessario viri et uxoris filius est, quacunque ratione Deus dare velit filium viro, per copulam videlicet, vel citra copulam. » *Quæst. et Resp. ad Orthodoxos,* q. 133 ; PG 6, 1386.

Sur l'auteur de cet ouvrage, cf. G. BARDY, art. *Justin,* dans DTC, col. 2241-42, et art. *Théodoret, ibid.,* t. 15, col. 311 ; B. ALTANER, *Patrologia*[3], Torino, Marietti, 1944, p. 232, n. 327 ; E. PETERSON, art. *Teodoreto di Ciro,* dans *Enciclopedia Cattolica* (Città del Vaticano), t. 11, col. 1927.

16. « Quamvis et eo modo [Joseph] pater illius [Christi] valeat dici, quo et vir Mariæ recte intelligitur sine conjunctione carnis, ipsa copulatione conjugii, multo scilicet conjunctius, quam si esset aliunde adoptatus. » *In Luc.,* lib. 1, c. 2 ; PL 92, 345 D.

17. « Multo itaque conjunctius pater Christi appellatur, quia ex ejus conjuge nascitur, quam si aliunde in Filium adoptaretur. » *In Matth.,* lib. 1, c. 1 ; PL 120, 79.

18. « Virum Mariæ cum dicit, magnum et verum nomen beato Joseph attribuit, quia si vir est Mariæ, est et Pater Domini. » *In Matth.,* lib. 1 ; PL 168, 1319 A. — Cf. ID., *De div. offic.,* lib. 3, c. 18 ; PL 170, 75-77.

19. « Patrem Joseph nominavit, utpote sponsum suum, et illius nutritium. » *In Luc.,* cap. 2, v. 48 ; PG 129, 898.

arrive après le contrat matrimonial revient normalement aux deux époux [20].

Saint Thomas d'Aquin a connu, lui aussi, l'exposé de saint Augustin. Il cite le passage du *De consensu evangelistarum* dans la *Chaîne d'or* et dans la *Somme théologique* [21], et il semble bien s'y référer quand il écrit :

> « Si quelqu'un est appelé fils d'un autre parce qu'il est nourri par lui, à bien plus forte raison Joseph pouvait-il être nommé père de Jésus, même s'il ne l'était pas selon la chair. Car c'est lui qui nourrissait l'Enfant et il était également *l'époux de la Vierge Mère.* » [22]

Pendant quelques siècles, certains auteurs s'en tiennent encore au procédé de saint Augustin : on se contente d'établir un lien général entre le mariage et la paternité de saint Joseph, sans en déterminer le sens précis ou la signification profonde. Ainsi, pour ne mentionner que les principaux noms, Ubertin de Casale [23] au 14e s. ; saint Bernardin de Sienne [24] et Denys le Chartreux [25] au 15e s. ; Ca-

---

20. « Non dicit Evangelium quod conceptus sit ante pactionem conjugalem, sed innuit quod post, cum dicit... Sed quidquid fit post pactionem conjugalem, quæ ibi desponsatio vocatur, totum pertinet ad matrimonium. » *In IV Sent.*, d. 30, a. 10, ad 4, dans *Opera omnia*, éd. Borgnet, t. 30, p. 224. — Cf. *ibid.*, a. 8, dans éd. Borgnet, t. 30, p. 220.

21. Cf. *Catena Aurea, In Luc.*, c. 2, n. 10 ; *Summa theol.*, III, q. 28, a. 1, ad 1.

22. « Et si quidem aliquis filius alicujus vocatur, quia nutritur ab ipso, Joseph multo amplius pater Jesu dici poterat, licet secundum carnem pater non esset : quia et eum nutriverat, et sponsus matris virginis erat. » *In Joan.*, c. 1, lect. 16, n. 2.

23. « Si enim secundum leges humanas approbatas a Deo potest extraneus adoptari in filium : multo magis Dei filius datus Joseph in sua sacratissima virgine conjuge sub virginalis matrimonii sacramento debet merito ejus filius appellari. » Ubertin de Casale, *Arbor vitæ crucifixæ Jesu*, lib. 2, c. 6, Venetiis, A. de Bonettis, 1485, f° 60vb. — Voici un autre texte qui complète la pensée de cet auteur : « Ipsi [Joseph] primo data est Virgo in conjugium, et per mutuum consensum sibi est datum quicquid intendebat in conjuge sua Dominus facere per Spiritum Sanctum. » *Op. cit.*, lib. 1, c. 6, 11ra.

24. *Sermo de S. Joseph*, a. 2, c. 2, dans Vives, *Summa Josephina*, Romae, 1907, p. 7, n. 47. C'est presque mot à mot le texte d'Ubertin de Casale.

25. « Rursus, quoniam Joseph vere fuit vir Mariæ, cujus Christus veraciter fuit filius, Christus magis proprie dicitur filius Joseph, quam si esset aliunde, seu ex alia conjuge adoptatus. » *In Luc.*, cap. 2, dans Vives, *op. cit.*, p. 440, n. 2402.

26. « *Ego et pater tuus.* Non generatione, sed legitima appellatione, erat enim maritus Beatæ Virginis, ac per hoc legitimus pater Jesu merito appellabatur : præter hoc quod, officio curæ, pater erat. » *In quatuor Evang., Super Luc.*, cap. 2, Parisiis, 1540, t. 5, p. 218, et dans Vives, *op. cit.*, p. 349, n. 1834.

jétan [26] et Jean Lansperge [27] au 16e s. ; Guillaume Estius [28] et François Sylvius [29] au 17e s.

Mais ce germe jeté en terre par le docteur d'Hippone n'a pas été stérile. Des théologiens se sont chargés de le faire fructifier. On a voulu rendre compte de la doctrine de saint Augustin, en montrant de quelle façon et jusqu'à quel point la paternité de saint Joseph était rattachée intimement à son mariage avec la Mère de Jésus. Cet approfondissement de la pensée augustinienne a donné naissance à deux explications qui manifestent une tournure d'esprit assez différente, mais qui mettent bien en relief l'importance capitale du mariage de saint Joseph, dans le plan divin, comme fondement, ou au moins comme condition essentielle de sa véritable paternité.

1° *Une explication juridico-théologique*

Pour notre part, c'est dans l'école franciscaine du 14e siècle que nous avons rencontré un premier complément, une nouvelle façon d'envisager le problème qui devait alimenter la pensée théologique jusqu'à nos jours. L'un des grands apôtres de la dévotion à saint Joseph, Barthélemy de Pise († 1401), soutient, en passant seulement, que l'Enfant Jésus appartenait à Joseph, parce que Marie, sa Mère, était le bien de son époux.

> « Bien que le Christ n'ait pas été engendré par Joseph, il naquit de Marie qui était le bien de Joseph par le lien du mariage. Par conséquent le Christ

27. « Nec tamen incongrue vocabatur Joseph pater Jesu, erat enim vere Virginis Mariæ maritus, licet virgo et conjux. Quare cum Mariæ verus esset conjux, juste etiam dicebatur pater Jesu, quia Jesus Josephi, licet non ex ipsius semine, tamen ex ipsius conjuge erat filius. » *Opera majora,* t. 1, p. 58, dans Vives, *op. cit.,* p. 50, n. 236.

28. « Plenior autem erit ratio, si dicamus propterea Christum rectissime dici bonum illius conjugii, quia generatio prolis in eo conjugio susceptæ, quæ est Christus Filius Dei, non tantum erat matris, verum jure conjugii spectabat etiam ad Joseph, tamquam maritum ejusdem Deiparæ Virginis... (L'auteur cite plusieurs textes de saint Augustin)... Patet igitur ex Augustini doctrina, jure conjugii Christum ad Joseph tamquam patrem pertinuisse. » *In quatuor libros Sententiarum commentaria*[3], lib. IV, d. 30, § XI, Neapoli, 1720, t. 2, p. 98 b.

29. « Observandum est Beatum Josephum dici patrem Christi : uno quidem modo quia communiter sic putabatur ; alio autem, eoque potiori, propter copulationem conjugalem ipsius cum Beatissima Deipara... Et non solum eo modo est Joseph pater Christi, quo vitricus vocatur pater filiorum suæ uxoris, sed multo conjunctius, quia scilicet Christus natus est in illo ipso conjugio et sine ipsius injuria. » *Commentarius in IIIam partem S. Thomæ,* q. 28, a. 1 et 2, Duaci, 1645, dans Vives, *op. cit.,* p. 351, n. 1847.

appartenait à Joseph, et Joseph était obligé de le nourrir, de le servir, de le garder, de le guider, puisque, en vérité, le Christ était son bien, *ut res sua.* » [30]

À peu près en même temps, Gerson fait appel, lui aussi, au domaine de l'époux sur l'épouse, dans ses *Considérations sur saint Joseph.*

« Considerons en oultre par cette consideration que puisque le benoit enfant Jhesus fu selond nostre humanité fils de la Vierge Marie, espouse legitime du juste Joseph, par l'operation du Saint Esprit..., Jhesus doit estre raisonnablement dit fils de Joseph, comme fait et formé du corps precieux de son espouse Marie, lequel corps estoit à soy... » [31]

Un peu plus tard, le chancelier de Paris prononce un long sermon sur saint Joseph au concile de Constance, et il consacre plusieurs paragraphes au rôle du Chef de la Sainte Famille par rapport à la naissance corporelle du Christ. Il résume les opinions courantes et il risque même une interprétation qui s'accorde difficilement avec les données d'une saine théologie [32]. Puis il ajoute ces paroles qui sont loin d'être un pur écho de la doctrine de saint Augustin :

« Le corps de Marie fut la propriété de Joseph par droit de mariage, qui réalise le transfert mutuel du corps de l'époux vis-à-vis de l'épouse, et vice versa... Jésus est donc né dans la terre ou dans le fonds de Joseph... Dès lors, pourquoi ne pas accorder à Joseph, plus qu'au reste des hommes, un certain droit légal dans la sainte formation de l'Enfant Jésus, puisque celui-ci est né dans la chair et de la chair de Marie, qui appartenait vraiment à Joseph par droit de mariage ? » [33]

---

30. *De vita et laudibus B. Mariæ Virginis,* lib. 2, fruct. 18, Venetiis, 1596, p. 264. — On retrouve la même idée dans un autre ouvrage du même auteur, *Liber conformitatum vitæ B. ac Seraphici Patris Francisci ad vitam Jesu Christi Domini nostri,* lib. 1, fruct. 3, Bononiæ, 1590, p. 29 : « Si Jesus non erat filius suus, erat tamen suus quia mutua traditione corporum facta in matrimonio, [Maria] erat ipsius, quare et Jesus. »

31. *Considérations sur saint Joseph, à la Bibl. Nat. de Paris,* Ms. 24,841 fonds français, f° 118r. Même texte dans *Opera omnia,* éd. Du Pin, t. 3, 843 A-B.

32. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 4 (1956) 25-26, ou [109]-[110].

33. « At vero quia corpus Mariæ fuit ipsius Joseph jure matrimoniali, quo fit mutua translatio corporum viri ad mulierem, et contra... Natus est igitur Jesus in terra seu fundo ipsius Joseph... Quidni competat igitur ipsi Joseph jus aliquod legale ultra ceteros homines in benedicta pueri Jesu formatione, quoniam natus est in ea et ex ea carne cujus dominium jure matrimoniali vere translatum erat in ipsum Joseph. » *Sermo de Nativitate gloriosæ V. Mariæ,* consider. 4, dans Vives, *op. cit.,* p. 43-44, n. 191 et 194.

Ce qui est important de remarquer, c'est que ce sermon de Gerson devant les Pères de Constance exerça une énorme influence. L'impulsion était donnée dans un sens très précis : le *dominium* ou le pouvoir de l'époux sur l'épouse. À partir de ce moment, presque tous les auteurs qui traitèrent de la paternité de saint Joseph suivirent cette orientation, tout en y apportant certains développements.

On en trouve un exemple frappant chez Bernardin de Bustis († 1500) qui prend la peine de citer au complet les textes de Gerson. Mais il applique ensuite aux épousailles de Marie et de Joseph les principes du droit romain sur les diverses manières d'acquérir un bien : comme le fruit de tout ce qui est semé ou planté dans un fonds appartient au propriétaire de ce fonds, ainsi l'Enfant Jésus appartient véritablement à Joseph qui possède un droit exclusif sur son épouse. En d'autres termes, Joseph est vraiment père de Jésus en vertu même de son mariage, par droit d'accession [34].

Il s'agit évidemment d'une transposition des données juridiques sur la propriété des objets, et ce procédé pourrait appeler de sérieuses mises au point, surtout par suite du passage à l'ordre de la personne. N'oublions pas cependant que Bernardin de Bustis apporte cet argument comme un *confirmatur,* pour corroborer tout simplement l'enseignement de Gerson.

Fort heureusement d'ailleurs, Bernardin de Bustis ne se limite pas à comparer l'Enfant Jésus au fruit miraculeux d'un jardin ou au trésor trouvé dans un champ. Il s'efforce également d'étayer l'exposé de Gerson par d'autres passages du droit romain, où l'on affirme que l'époux jouit d'un vrai *dominium* sur le corps de son épouse et sur tout enfant légitime qui naît d'elle au cours de son mariage. Il y ajoute même le texte suivant de saint Paul : « La

34. « Hæc ille [Gerson]. Cujus argumentum corroborari potest per ea quæ habentur in § ex diverso, I., Inst. de rerum div., ubi dicitur, quod illud quod seminatur, vel plantatur in fundo alicujus, statim ut fecit radices in ipsa terra efficitur ejus, cujus est fundus, sive ipsa terra ; de quo etiam habetur in l. si frumentum, § penult., ff. de rei vendit., et in l. 2, C. eo tit., et in l. qui domum, ff. ad legem Aqui., et in l. precario, ff. communia prædi., et in l. quid si., ff. de usuris. » *Mariale,* IVa pars, sermo 12, Brixiæ, 1588, dans VIVES, *op. cit.,* p. 172-173, n. 948.

35. « Sequitur prædictus Doctor ibidem... Hæc ille [Gerson]. Mulier enim sui corporis potestatem non habet, sed vir, etc. (I ad Cor. VII, 4 ; et 27, q. 2, c. sunt qui dicunt ; et § cum ergo, et 30, q. 1, nosse ; et de convers. conjug. c. quidam ; et de consang. et aff. c. non debet). » *Ibid.,* dans VIVES, p. 173, n. 949.

femme ne peut disposer de son corps ; il est à son mari. Le mari ne peut davantage disposer de son corps ; il est à sa femme. » [35]

À peu près en même temps, un autre franciscain italien, Bernardin de Feltre, mentionne cette preuve juridique dans l'un de ses sermons. Contrairement à Bernardin de Bustis, il ne se réfère pas explicitement au texte du droit romain, mais on y rencontre encore le même raisonnement, la même comparaison : le Christ appartient à Joseph, parce que Marie, par suite de son mariage, est un terrain ou un fonds qui tombe sous le domaine de son époux [35bis].

De toute façon, quelques auteurs du 16e s. ont imité Bernardin de Bustis, en particulier saint Laurent de Brindes et Jérôme Gratien de la Mère de Dieu [36]. De plus, Suarez publie pour la première fois, en 1592, son commentaire sur les *Mystères de la vie du Christ*. On sait que le *Doctor eximius,* brisant avec la tradition établie par ses prédécesseurs, accorde une place de choix à saint Joseph dans cet ouvrage. Il étudie avec soin la nature de la paternité de saint Joseph et il nous livre ainsi, en une belle synthèse, un résumé de la doctrine de ses devanciers.

> « À cause de son véritable mariage avec Marie, Joseph est devenu en un certain sens le maître du corps de son épouse, parce que, comme le dit saint Paul, « la femme n'a pas puissance sur son propre corps, mais le mari ». D'où il suit que le fruit de ce corps virginal appartenait de quelque façon à Joseph. En effet, selon les Institutes [de Justinien]...: 'Ce qui naît ou est édifié sur un sol étranger, tombe sous le domaine du propriétaire du sol'. Par conséquent, même si une source jaillissait miraculeusement dans le jardin de quelqu'un, elle appartiendrait au propriétaire du jardin. Or la terre virginale [i.e. Marie] a conçu grâce à la bénédic-

35bis. « Quia, sicut fundus est aliquando ad usum unius et dominium est alterius, tamen ille qui habet dominium habet utilitatem fructuum, sic fundus fuit Maria, cujus dominium fuit de Joseph, licet non usum. Illius ventris fructus fuit Christus, totum ad utilitatem Joseph. » *Sermo de Sancto Joseph,* à Milan, *Bibl. San Francesco Conv. Prov. O.M.Cap.,* Ms. 17, f° 116r. — Ce sermon a été prononcé à Pavie en 1493, à la 3e férie du 4e dimanche de carême.

36. Cf. S. Laurent de Brindes, *Quadragesimale secundum,* hom. 1, n. 4 ; hom. 2, n. 3 ; dans *Opera omnia,* t. 5, 3a pars, Patavii, 1940, p. 462 et 465. Voir aussi Julio de Amaya, O.M.Cap., *Teología Josefina de San Lorenzo de Brindis,* dans *Revista española de Teología* 12 (1952) 589 et 591. — Cf. Jerónimo Gracián de la Madre de Dios, *Sommario dell' eccellenze del glorioso San Gioseſ,* Roma, Zannetti, 1597, p. 82-83, ou *Josefina...,* dans *Obras del P. Jerónimo Gracián,* t. 2, Burgos, 1933, p. 400-401.

tion du Seigneur. Le fruit de cette bénédiction appartenait donc à Joseph, le propriétaire de cette terre... » [37]

Saint François de Sales lui-même a utilisé cet argument juridique, mais il a su lui donner un cachet de poésie et de mysticisme qui a sûrement contribué à sa diffusion. La charmante comparaison de la colombe dont s'est servi l'évêque de Genève est considéré, à juste titre, comme un texte classique en joséphologie.

« Si une colombe donc portait en son bec une datte, laquelle elle laissât tomber dans un jardin, l'on ne dirait pas que le palmier qui en viendrait fût à la colombe qui aurait laissé choir la datte, ains le palmier appartiendrait à celui à qui est le jardin. Oh ! si cela est ainsi, qui osera douter que le Saint-Esprit, comme un divin Colombeau, ayant laissé tomber cette divine datte dans le *jardin clos* et fermé de la très Sainte Vierge (jardin *scellé* et environné de toutes parts des haies du saint vœu de la virginité et chasteté toute immaculée, lequel appartenait au glorieux saint Joseph comme l'épouse à l'époux), qui doutera que ce divin palmier, qui porte des fruits qui nourrissent à l'immortalité, n'appartienne quant et quant à ce grand saint...? » [38]

De son côté, Cornelius a Lapide s'inspire fortement de Suarez et expose les mêmes arguments [39]. Si nous avons tenu à reproduire

---

37. « Per verum matrimonium cum Virgine contractum [Joseph] quodammodo corporis ejus dominus effectus est, quia, ut Paulus inquit, mulier corporis sui potestatem non habet, sed vir. Hinc ergo factum est, ut fructus corporis virginei quodammodo ad Josephum pertinuerit. Ut enim dicitur Institut. de rerum divisione, § Cum in suo solo, versiculo Ex diverso : 'Quod in alieno solo nascitur vel ædificatur, sub illius dominium cadit, cujus est solum'. Unde etiam si miraculose in horto alicujus fons nasceretur, illius esset cujus est hortus. Quia ergo terra virginea de benedictione Domini concepit, ad Joseph, cujus erat terra, fructus illius benedictionis pertinuit, ut *Deut.* 33, in benedictionibus Patriarchæ Joseph præfiguratum erat. » *De myst. vitæ Christi,* in IIIam, q. 29, disp. 8, sect. 1, n. 4 ; dans *Opera omnia,* Paris, Vivès, 1860, t. 19, p. 122-123.

38. *Entretiens d'après les anciens manuscrits,* 20e entretien, Annecy, 1933, p. 438-439 ; et dans *Oeuvres complètes,* 19e entretien, t. 6, Annecy, 1895, p. 364.

39. « Probatur id *primo* quia Christus fuit fructus conjugii Joseph et Mariæ. Natus enim in utriusque conjugio, utrique jure adscribendus est, tanquam patri et matri. Ratio a priori est, quia Joseph, per conjugium, corporis Beatæ Mariæ Virginis quasi dominus effectus est (I *Cor.,* 7, 4) ; ergo et fructus corporis Beatæ Virginis, puta Christus, ad Josephum pertinuit ; uti metalla nata in agro, ad dominum agri pertinent. Quod enim in agro meo nascitur, meum est, ait jurisconsultus.

« Dices : hæc proles, puta Christus, nata est ex conjugio Joseph cum Maria, non naturaliter sed supernaturaliter, puta virtute non Josephi, sed Spiritus Sancti fecundantis Virginem ; ergo illa Josepho attribui nequit. *Resp.* negando consequentiam : proles enim quæ ex conjugio legitime nascitur, conjugum est, undecumque et quomodocumque nascatur ; sicut seges nata in agro meo sterili supernaturaliter, mea est... ; sic et item jure conjugii est et Josephi filius [Christus], etiamsi ex conjugio

au complet ces textes de Suarez, de saint François de Sales et de Cornelius a Lapide, c'est que la plupart des joséphologues s'y réfèrent constamment. Sans toujours mentionner de façon explicite les principes du droit romain, à peu près tous les auteurs font appel au domaine matrimonial de Joseph sur son épouse pour expliquer sa sublime paternité.

Ainsi, au 17e s., en cette période où la dévotion à saint Joseph devenait de plus en plus florissante, on retrouve couramment cette opinion chez les théologiens, les exégètes, les prédicateurs et les maîtres de la spiritualité [40]. Au 18e siècle, le cardinal Gotti accorde un développement spécial à cette doctrine, en recourant à plusieurs passages de saint Augustin [41], mais les témoignages similaires ne manquent pas [42].

---

non naturaliter, sed miraculose sit genitus... » *Comm. in IV Evang., In Matth.,* cap. 1, v. 16, Paris, Vivès, 1860, t. 15, p. 57. — CORNELIUS A LAPIDE expose la même idée dans *Comm. in Isaiam,* cap. 8, Paris, Vivès, 1860, t. 11, p. 214, ou dans VIVES, *Summa Josephina,* p. 9, n. 68.

40. Cf. M. PRIETO, O. de Merc., *Josephina evangelica,* Madrid, 1613, p. 153-154, 186-187 ; Juan de CARTAGENA, O.F.M., *Homeliæ catholicæ de sacris arcanis Deiparæ Mariæ et divi Josephi,* lib. 4, hom. 11, Coloniæ Agrippinæ, 1613, (dans VIVES, *op. cit.,* p. 134-135, n. 757-758) ; P. MORALES, S.J., *In caput primum Matthaei*[2], lib. 3, tract. 8, Paris, 1869, t. 2, p. 282-285 (1ère éd., Lugduni, 1614) ; J. TIRINUS, S.J., *Comm. in Vetus et Novum Testamentum,* Antuerpiæ, 1632, *In Matth.,* cap. 1, v. 16 ; R. DOGNON, *Le modelle du mesnage heureux...,* Paris, 1633, p. 167-170 ; J. PÉRARD, S.J., *Trophées des Saincts...,* Paris, 1635, p. 233-234 ; P. DE BARRY, S.J., *La dévotion à sainct Joseph,* Lyon, 1639, p. 12-13 et 145 ; ÉLIE DE SAINTE-THÉRÈSE, O.C.D., *Legationem Ecclesiæ Triumphantis ad Militantem,* t. 2, Antuerpiæ, 1640, p. [XIV] (dans VIVES, *op. cit.,* p. 211-212, n. 1062) ; J. SYLVEIRA, O.C., *Comm. in textum evangelicum,* t. 1, Lisboa, 1640, *In Matth.,* cap. 1, Additam., n. 73 ; J. MIECHOW, O.P., *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanas,* disc. 118, Lugduni, 1640 (dans VIVES, *op. cit.,* p. 465, n. 2537) ; J. JACQUINOT, S.J., *La gloire de saint Joseph,* Dijon, 1645, p. 8-9 ; P. FLOEUR, Orat., *Les grandeurs de S. Joseph,* Paris, 1657, p. 134 et 183 ; J. REISS, S.J., *Josephina lucernensis,* Constantiæ, 1658, p. 80-82 (ouvrage à l'Index) ; G. MANSI, Orat., *Prontuario Sacro per tutte le solennità,* Romæ, 1658, t. 1, p. 362-363, 367 ; P. SEGNERI, S.J., *Quaresimale,* Predica 39, *Per la festa di S. Giuseppe,* reproduit dans l'abbé A. HENRY, *Les magnificences de la religion,* 4e série, t. 10, Nancy, 1878, p. 192 ; L.-F. D'ARGENTAN, O.M.Cap., *Conférences théol. et spirit. sur les grandeurs de la Ste. Vierge Marie,* Paris, 1877, t. 1, p. 397-398, 417-418 (1ère éd. en 1680) ; IGNACE DE SAINT-FRANÇOIS, O.C., *Synopsis magnalium Divi Josephi...,* Leodii, 1684, p. 329-330 ; BOSSUET, *Élévations sur les mystères,* 16e sem., 1ère élév., dans *Oeuvres compl.,* éd. LACHAT, Paris, 1862, t. 7, p. 261-262.

41. « Christus enim, utpote verus Mariæ filius, ad Josephum Mariæ sponsum peculiari titulo pertinebat, tamquam fructus illius matrimonii, non quidem ex illo natus, sed in illo ; ac veluti in Joseph fundo satus et procreatus : in illo scilicet, atque ex illo virgineo corpore, in quod ille potestatem jure conjugii obtinebat. Multo etiam strictius, quam vitricus dicatur pater filii suæ uxoris, habiti ex alio conjugio ; quia Joseph dicitur pater Christi nati in eodem, licet non ex eodem, conjugio... Dici-

Le même courant de pensée se prolonge au 19e s., surtout à l'époque de la proclamation de saint Joseph comme patron de l'Église universelle [43], et au 20e s., cette explication devient, pour

---

mus, quod ratione fidei conjugalis et conjunctionis animorum, mutuum aderat jus in corpus alterius ; ut quidquid in illo et ex illo fieret, alteri tamquam res sua tribui posset... Ex dictis colliges causam qua in Evangeliis Sanctus Joseph interdum appelletur pater Christi putativus et secundum æstimationem, interdum vero et frequentius pronuntietur absolute Christi Pater. Hoc enim secundum contigit, quia cum Christus sit filius ejus conjugis, vi fœderis conjugalis dici potest et esse in sensu vero et theologico etiam filius Joseph, ut probatum est. » *Veritas religionis christianæ,* t. 4, pars 1a, cap. 4, § III, Romæ 1736, p. 75-76.

42. Cf. P. de Torres, S.J., *Excelencias de S. Joseph,* Sevilla, 1710, p. 342-350 ; Juan de Jesús María, O.SS.T., *Arbol de la vida...,* concio 13, Zaragoça, 1718, t. 1, p. 137 et 141 (dans Vives, *op. cit.,* p. 487 et 491, n. 2685 et 2701) ; H. Serry, O.P., *Exercitationes historicæ, criticæ, polemicæ de Christo...,* Venetiis, 1719, p. 169-170 (ouvrage à l'Index) ; R. Bavaro, O.C., *Istoria di S. Giuseppe,* Napoli, 1723, p. 432-433 ; Z. Laselve, *Annus Apostolicus,* Venetiis, 1725, p. 170-172 ; A. de Peralta, S.J., *Dissertationes scholasticæ de S. Joseph,* Mexici, 1729, p. 80-81 ; A. Sandini, *Historia Familiæ Sacræ ex antiquis monumentis collecta,* Patavii, 1734, dont la 2e éd. corrigée et augmentée se trouve dans J.-H. Serry, O.P., *Opera omnia,* Lugduni, 1770, t. 3, p. 409-410 ; W.C.J. Chrysander (auteur protestant), *Comment. phil.-theol. de sapientia Dei in connubio Josephi ac Mariæ,* Helmstadii, 1744, p. 33-34 ; G.M. Schenck, O.S.M., *Dissertatio historico-scripturistica de S. Joseph,* Oeniponti, 1750, p. 39 ; V. Sedlmayr, O.S.B., *Theologia Mariana,* 2a pars, q. 1, a. 3, 15 et 16, Monachi, 1758 (dans Vives, *op. cit.,* p. 358, 372 et 374, n. 1887, 1995 et 2005) ; S. Alphonse de Liguori, *Sermon sur s. Joseph,* 2e point, reproduit dans J. Pailler, *Saint Joseph,* Arras, 1924, p. 393 ; J.I. Vallejo, S.J., *Vida de Señor S. Josef,* Cesena, 1774, p. 93-94 ; J. Tolosa, *Excellencias, virtudes y protección del grande... S. Joseph,* Vich, 1786, p. 8-11 ; G. Lossada e Becerra, *Glorie di S. Giuseppe,* Fracasso, 1790, p. 140-144 ; A. Valsecchi, O.P., *Prediche quaresimali,* Venezia, 1792, p. 481-482.

43. Cf. Mgr Manuel María de Sanlucar de Barrameda, O.M.Cap., *Nueva josephina...,* Montero, 1830, t. 1, p. 224-225 ; *Postulatum* des Pères du concile du Vatican, dans Vives, *op. cit.,* p. 540, n. 2887 ; A. Marchesi, C.M., *Amplificationis cultus S. Joseph... votum ex officio,* Romae, 1870, p. 35-46, 58-84 ; [F.M. Cirino, C.R. ?], *An cultus sublimior duliæ cultu Divo Josepho sit tribuendus ?,* et *Rilievi giuridici sulla paternità di S. Giuseppe,* en 1870-71, reproduit dans la revue *Regnum Dei* (Roma) 10 (1954) 60 et 68 ; Mgr F. Ragusa, *San Giuseppe meritevole del culto di somma dulia ?,* Modena, 1870, p. 63-68 ; [G. Murena, C.M.], *San Giuseppe, patrono della Chiesa universale...,* Verona, 1870, p. 156-176 (ouvrage à l'Index) ; C. Verhaege, C.SS.C., *S. Joseph, protecteur de l'Église,* Louvain, 1872, p. 87-89 ; M.J. Scheeben, *Dogmatik,* Köln, 1882, t. 3, n. 1579-81 et 1585 ; Mgr C.M. Mineo-Janny, *San Giuseppe o il più grande dei Santi,* Modena, 1883, p. 69-75 ; ID., *San Giuseppe e la somma dulia che gli è dovuta*[2], Modena, 1890, p. 20-25 ; ID., *Fiori giuseppini. Nuove considerazioni sulla grandezza e sulle glorie...,* Modena, 1912, p. 139 et 144 ; Chan. A. Vitali, *Vita e glorie del gran Patriarca S. Giuseppe...*[2], Roma, 1885, t. 2, p. 102-103 ; E.H. Thompson, *The Life and Glories of St. Joseph*[4], London, 1917, p. 215-220 (1ère éd. en 1888) ; M. Flunk, S.J., *Eine arch.-exeg. Studie über die Vermählung der heil. Jungfrau mit Joseph,* dans *Zeitschrift für Katholische Theologie* 12 (1888) 680-686 ; F.J. Butiñá, S.J., *Glorias de S. José,* Barcelona, 1889, p. 137-139 ; J. Besson, *Un postulatum en l'honneur de S. Joseph,* dans *Études* 53 (1891) 539-540 ; J. Bucceroni, S.J., *Commentarii de SS. Corde Jesu,*

ainsi dire, un bien commun en joséphologie. Il est très rare, en effet, de rencontrer un auteur contemporain qui ne soutienne que Joseph était vraiment père de Jésus, parce que Marie était la propriété ou le trésor de son époux. Inutile de citer des textes, puisque tous reprennent à leur façon l'exposé de Gerson, de Suarez ou de Cornelius a Lapide. Et un fait important à noter, c'est que cette influence se fait sentir également chez la grande majorité des auteurs de manuels de théologie dogmatique, dans le petit traité qu'ils consacrent à saint Joseph [44].

---

de B.V.M. et de S. Josepho [4], Romae, 1896, p. 240-241 ; C.H.T. JAMAR, *Theologia S. Josephi,* Lovanii, 1897, p. 86-88, 399-401 ; C.M. [Cyprien MACABIAU, S.J.], *Primauté de S. Joseph,* Paris, 1897, p. 31-34 ; ID., *De cultu S. Joseph... amplificando* [3], Paris, 1908, p. 79-93 ; G.M. PICCIRELLI, S.J., *San Giuseppe nell' ordine presente della divina Provvidenza,* Castellammare di Stabia, 1897, p. 31-34 ; C. SAUVÉ, P.S.S., *Jésus intime,* Paris, 1899, p. 390-392 ; ID., *Le culte de S. Joseph,* Paris, 1909, p. 122-126.

44. Cf. J. HERMANN, C.SS.R., *Institutiones theol. dogm.* [4], Romae, 1908, t. 2, p. 183-184 (1ère éd. vers 1900) ; L. JANSSENS, O.S.B., *Summa theologica,* t. 5, *De Deo-Homine,* Fribourg-en-Brisgau, 1902, p. 355 ; J. KNABENBAUER, S.J., *In Matth.* [2], cap. 1, v. 16, Paris, 1903, p. 47 ; H. DEL VAL, O.S.A., *Sacra Theologia Dogmatica,* Valencia-Madrid, 1907, t. 2, p. 289-290, et dans l'art. *El nuevo error sobre la divina paternidad de San José,* dans *La Ciudad de Dios* 72 (1907) 489-490 ; Card. A.H.M. LÉPICIER, O.S.M., *Tractatus de S. Josepho* [2], Romae, 1929, p. 117-118 ; M. PÉREZ Y RODRÍGUEZ, *El Esposo de la SS. Virgen,* Segovia, 1908, p. 126-129 ; [E. ROSA, S.J.], *Il culto di S. Giuseppe nella Chiesa,* dans *La Civiltà Cattolica* 60 (1909, vol. 1) fasc. 1410, p. 654 ; M. MESCHLER, S.J., *S. Joseph dans la vie de J.-C.,* Paris, [1909], p. 96-97 ; B. MARÉCHAUX, O.S.B.Oliv., *Élévations sur S. Joseph,* Paris, 1910, p. 66-67 ; H. MAZZELLA, *Prælectiones scholastico-dogmaticæ,* Romae, 1910, t. 3, p. 292-293 ; E. CANTERA, O.A.R., *San José en el plan divino,* Monachil, 1917, p. 243-244 ; J.A. REIMSBACH, S.J., *op. cit.,* p. 345-346 ; Mgr G. BREYNAT, O.M.I., *La paternité de saint Joseph,* dans *Annales de Saint-Joseph* (Montréal) 11 (1922) 166 ; Mgr J.B. LUIS Y PÉREZ, *San José, padre virgen de Jesús,* Oviedo, 1925, p. 36 ; L. LERCHER, S.J., *Institutiones theol. dogm.,* t. 3, *De Verbo Incarnato,* Oeniponte, 1925, p. 365, n. 398 ; J.M. BOVER, S.J., *De cultu S. Josephi amplificando,* Barcinone, 1926, p. 19-25 ; xxx, art. *José (San),* dans *Enciclopedia universal illustrada* (Barcelona), t. 28, p. 2902-03 ; F. HORMAECHE, S.J., *Derecho de S. José a la protodulia,* dans *Estudios Eclesiasticos* 6 (1927) 20-21 ; Mons. G. SINIBALDI, *La grandezza di S. Giuseppe,* Roma, 1927, p. 115-119 ; E. HUGON, O.P., *Tractatus dogmatici* [3], Paris, 1931, t. 2, p. 725-726 ; A. de P. DÍAZ DE CASTRO, C.M.F., *El patronato universal de S. José,* Madrid, 1931, p. 368-371 ; F.T. RONSE, *De heil. Joseph beschouwingen en geschiedenis...,* Brugge, 1931, p. 32 ; J. LAHITTON, *Theologiæ dogmaticæ theses,* Paris, 1932, t. 3, p. 87-93 ; A. TANQUEREY, P.S.S., *Synopsis theol. dogm.* [24], Paris, [1933], t. 2, p. 842 ; F.P. MUÑIZ, O.P., *San José en la Teología,* dans *La Vida Sobrenatural* 29 (1935) 159-162 ; ISAÏE DE CASTEL DE SAN PIETRO, O.M.Cap., *Du droit de S. Joseph au culte de protodulie,* dans *Études Franciscaines* 47 (1935) 132-135 ; E. MURA, *Le corps mystique du Christ* [3], Paris, 1947, t. 1, p. 302-303 ; J. MUELLER, S.J., *Der heil. Joseph,* Innsbruck, 1937, p. 107, 134-135 ; Mgr G. BREYNAT, O.M.I., *Saint Joseph, père vierge de Jésus,* Paris-Ottawa, [1939], p. 21-25, 45-52, et dans la réédition de Montréal, 1944, p. 31-35, 55-62 ; G. DÉMARET, O.S.B., *Marie de qui est né Jésus,* t. 6, *S. Joseph,* Paris, 1939, p. 160-161 ; A. PLESSIS, S.M.M., *Manuale Mariologiæ dogmaticæ,* Pontchâteau [1942], p. 150 ; G. GONZÁLEZ PINTADO, S.J.,

Quelques-uns, comme Piccirelli et Cantera, essaieront d'étoffer la preuve en se basant sur la nature intrinsèque du mariage, c'est-à-dire en rappelant que les époux constituent un seul principe adéquat de génération, mais le nœud de l'argumentation et la conclusion restent toujours les mêmes [45].

Il est bon de souligner que Suarez a tenté de compléter la doctrine de Gerson et de Bernardin de Bustis, qui se limitait au pouvoir ou au domaine que les époux — et les fiancés juifs — s'accordent réciproquement sur leur corps et, en conséquence, au droit matrimonial de Joseph sur Marie et sur tout fruit légitime de son épouse. Suarez met en valeur un autre argument basé sur la nature même des épousailles, à savoir la communauté de biens qui existe normalement entre les époux — ou les fiancés juifs — et la possession en commun des biens qui surviennent après le mariage.

> « J'ajoute enfin que l'époux et l'épouse deviennent en quelque sorte un seul être par le lien du mariage. Car, même s'ils deviennent une seule chair par l'union charnelle, il reste qu'ils deviennent un seul cœur et une seule volonté par le lien même du mariage. C'est pourquoi ils possèdent d'une certaine façon tous leurs biens en commun, de telle sorte que ce qui se trouve sous le domaine et le pouvoir de l'un, appartient aussi à

Id a José, Bilbao, 1943, p. 51 ; Mgr A. Cousineau, C.S.C., *Lettre circulaire N° 17 du Supérieur général de la Congrég. de Sainte-Croix,* [Montréal, 1944], p. 3, et dans son volume *Principes de vie sacerdotale et religieuse,* Montréal-Paris, 1952, p. 230 ; S.J. Piat, O.F.M., *S. Joseph, époux de Marie...,* Paris, [1945], p. 53-54 ; Mgr Miguel de los Santos Díaz y Gómara, *El glorioso Patriarca S. José,* Murcia, 1945, p. 21-24 ; G. Alastruey, *Teología de S. José,* dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 12-13 ; José Antonio del Niño Jesús, O.C.D., *Paternidad de S. José,* dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 183 ; C. Olmi, S.M., *S. Joseph, père de famille,* Paris, [1948], p. 38 ; G.M. Roschini, O.S.M., *Mariologia*[2], Romae, 1948, t. 3, p. 249-250 ; R. Wehrlé, « *Joseph, époux de Marie, de qui est né Jésus* », Paris, [1949], p. 20-21 ; B. Llamera, O.P., *Singular paternidad de S. José,* dans *Estudios Josefinos* 3 (1949) 177-182 ; ID., *La paternidad de S. José en la Teología católica, ibid.* 5 (1951) 225 ; ID., *Teología de S. José,* Madrid, 1953, p. 103-106 ; A. Bessières, S.J., *Présence de S. Joseph,* Paris, 1950, p. 81 ; V. Calatayud y Perales, *San José, padre virginal de Jesús,* dans *Estudios Josefinos* 5 (1951) 77 ; G. Stano, O.F.M.Conv., art. *Giuseppe (Santo),* dans *Enciclopedia Cattolica* (Città del Vaticano), t. 6, col. 799 ; F.L. Filas, S.J., *Joseph and Jesus,* Milwaukee, [1952], p. 93, 100-101, 159, et voir l'*Index,* p. 178, au mot *By right of marriage ;* R. Durand, *Avec la Mère du Seigneur,* Lyon, [1953], p. 171 ; J.-M. Gallay, « *Voici ta mère...* », Thonon, [1953], p. 167 ; J.J. Lorencini, C.S.J., *Como adjetivar a paternidade de São José,* dans *Estudios Josefinos* 7 (1953) 206-210 ; J. Guyot, *S. Joseph, père de Jésus,* Saint-Géréon (Loire-Inf.), [1954], p. 5-6 ; Mgr T.V. Benedetti, O.C.D., *S. Giuseppe. Lettera pastorale,* Lodi, [1956], p. 4-5.

45. Cf. G.M. Piccirelli, S.J., *op. cit.,* p. 39-103 ; E. Cantera, O.A.R., *op. cit.,* p. 252-255 et 264.

l'autre en un certain sens. Comme la Bienheureuse Vierge était la vraie Mère du Christ, il était impossible pour Joseph, son véritable époux, de ne pas participer à la qualité de père, à la condition d'exclure toujours la génération charnelle. » [46]

Quelques rares auteurs ont imité Suarez sur ce point, et l'exemple le plus évident nous vient d'un de ses confrères, Cornelius a Lapide [47]. Mais presque tous les autres se contentent de citer au complet le texte de Suarez ou de Cornelius a Lapide [48].

Telle est, dans ses grandes lignes, l'évolution historique de cette explication que nous appelons *juridico-théologique*. Elle prolonge en ligne directe la pensée de saint Augustin, mais elle possède l'inconvénient de transcrire la paternité de saint Joseph en termes de loi et de laisser croire que la mission exceptionnelle de l'époux de Marie auprès de l'Enfant Jésus n'était qu'une froide formalité juridique.

En outre, il faut bien prendre garde de ne pas fausser l'argumentation de cette pléiade de joséphologues, en insistant trop sur la possession de l'épouse par l'époux. En effet, ce n'est que d'une façon très restreinte, c'est-à-dire sous l'aspect de la fécondité, qu'on peut comparer le corps de Marie à un jardin ou à un fonds, et l'Enfant Jésus au fruit de cette terre virginale. Il serait donc faux d'en conclure que saint Joseph possédait un domaine parfait ou absolu sur le corps de son épouse comme sur son champ, avec le droit d'en disposer comme il l'entendait, parce que, en vertu du contrat matrimonial, la possession mutuelle des conjoints se limite à l'usage du mariage, à l'acte de procréation.

---

46. « Addo tandem virum et uxorem per matrimonii vinculum effici quodammodo unum. Nam licet per carnalem copulam efficiantur una caro, tamen per vinculum ipsum efficiuntur unum cor, una voluntas. Unde fit, ut bona habeant quodammodo communia, ita ut quod est sub unius dominio et potestate, ad alterum ex consequenti aliquo modo pertineat. Quia ergo B. Virgo vera fuit mater Christi, non potuit Joseph, verus ejus sponsus, rationem parentis non participare, carnali semper generatione excepta. » *Op. cit.* à la note 37, *ibid.*

47. « *Secundo,* quia vir et uxor per conjugium fiunt unum, et quasi una persona civilis ; quare omnia habent communia, etiam proles legitime natas. Excipio enim proles natas ex adulterio... Joseph ergo magis fuit pater Christi quam pater adoptans fit pater filii adoptati. Hic enim tantum est pater adoptivus, Joseph vero fuit pater matrimonialis Christi. » *Op. cit.* à la note 39, *ibid.*

48. Nous ne donnons ici que le nom des principaux auteurs ; pour les références complètes, voir *supra,* notes 40 à 44. Cf. J. Miechow, Mgr Manuel María de Sanlucar de Barrameda, A. Marchesi, F.M. Cirino, C. Macabiau, H. Mazzella, E. Cantera, J.M. Bover, J. Mueller, A. Plessis, José Antonio del Niño Jesús, V. Calatayud y Perales, F.L. Filas.

Avouons tout de même que cette explication juridico-théologique, malgré ces quelques inconvénients, l'emporte de beaucoup sur celles d'une paternité putative ou adoptive, et qu'elle a l'avantage d'être à la portée de toutes les intelligences. Faut-il y chercher la raison de son succès ? Chose certaine, on peut la considérer comme une doctrine communément reçue en théologie depuis plusieurs siècles.

2° *Une explication strictement théologique*

Les Pères de l'Église et les théologiens ont accordé, au cours des siècles, une attention particulière à l'étude de la mariologie, et un point qui fut à plusieurs reprises l'objet de leurs recherches, c'est la raison d'être du mariage de la Sainte Vierge. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que la Mère du Sauveur soit au moins fiancée au moment de l'Annonciation ? Par le fait même — et parfois sans le vouloir — ils ont établi un nouveau lien entre la paternité de saint Joseph et ses fiançailles avec Marie.

Pour bien comprendre cette nouvelle explication, il faut commencer par considérer le mystère du Christ Sauveur, non pas tel qu'il aurait pu se réaliser, mais tel que Dieu l'a décrété de toute éternité, puisque nous sommes en présence d'un événement hypothétiquement nécessaire [49].

Or Dieu a voulu que son Fils naisse d'une femme, mais d'une femme qui serait au moins fiancée. C'est là un fait indéniable qui nous est révélé explicitement par les saintes Écritures. En effet, saint Luc ne dit-il pas que Dieu envoya l'ange Gabriel « à une vierge *fiancée* à un homme du nom de Joseph, de la maison de David » (*Luc* 1, 27) ? Par conséquent — et c'est notre première conclusion — saint Joseph a coopéré d'une certaine façon par ses fiançailles à la réalisation des desseins providentiels concernant l'état ou la condition de la future Mère de Dieu.

Il est permis toutefois de se demander pourquoi Dieu a voulu que la Mère de son Fils incarné soit fiancée. Y avait-il un lien dans

49. Nous appliquons ici le principe général qu'énoncait saint THOMAS à propos de la résurrection des morts : « Quando aliquid ordinatur ab aliqua causa, debet argumentari ad illud, servato ordine illius causæ. Et ideo dicendum est quod Deus ordinavit resurrectionem mortuorum fore per istum modum [i.e. per resurrectionem Christi] ; potuisset tamen et alius modus inveniri a Deo si voluisset. » *In I Cor.*, cap. 15, lect. 2. — Cf. *Summa theol.*, III, q. 56, a. 1, ad 2, et q. 46, a. 2, c.

la pensée divine entre la conception humaine du Christ et cette disposition prérequise chez Marie ? En somme, Marie doit-elle être fiancée *pour* devenir Mère ou seulement *tout en étant Mère ?* La différence entre ces deux formules est appréciable et pleine de conséquences pour saint Joseph, puisque sa coopération en ce domaine se trouve liée à celle de sa fiancée.

Même si rien dans le donné révélé ne nous indique *directement* le motif de ce décret divin, les Pères de l'Église et les théologiens ont essayé de répondre à cette question par le moyen d'une véritable déduction tirée des faits évangéliques.

Tout d'abord, il ressort de toute la vie du Christ telle qu'elle nous est racontée par les évangélistes, que Dieu n'a voulu manifester que graduellement au monde le mystère de l'Incarnation et de la conception virginale de Jésus [50]. D'après le plan divin, le Christ devait agir durant son enfance selon la voie ordinaire ou comme un enfant de son âge, et non pas à coup de miracles [51].

De plus, un autre fait qui découle du récit évangélique, c'est que Dieu n'a pas voulu que le Sauveur du genre humain soit considéré, pendant tout le cours de sa vie mortelle, comme le fruit de l'adultère ou comme un enfant légitimé par des fiançailles subséquentes. S'il est un point, en effet, que les Juifs n'ont jamais mis en doute durant la vie même du Christ, c'est bien l'honnêteté de sa naissance terrestre.

Mais comment, selon l'ordre des desseins éternels, le Verbe incarné pouvait-il naître miraculeusement d'une femme et conserver en même temps une réputation sans tache tout en menant une vie commune et cachée ? Ne fallait-il pas recourir pour le moins au

50. Il ne s'agit ici que du fait lui-même, tel que voulu par Dieu. Saint THOMAS expose longuement les raisons de convenance de ce décret divin : cf. III, q. 36 au complet, et en particulier l'art. 1.

51. Cf. III, q. 12, a. 2, ad 1 et ad 2 ; q. 36, a. 4, ad 3 ; q. 43, a. 3, ad 1. Voir aussi A. MICHEL, art. *Jésus-Christ,* dans *Dict. Théol. Cath.,* col. 1144-1146.

52. BOSSUET a magnifiquement décrit ce rôle de saint Joseph : « Entre toutes les vocations, j'en remarque deux, dans les Écritures, qui semblent directement opposées : la première, celle des apôtres ; la seconde, celle de Joseph. Jésus est révélé aux apôtres, Jésus est révélé à Joseph, mais avec des conditions bien contraires. Il est révélé aux apôtres, pour l'annoncer par tout l'univers ; il est révélé à Joseph, pour le taire et pour le cacher. Les apôtres sont des lumières pour faire voir Jésus-Christ au monde ; Joseph est un voile pour le couvrir ; et sous ce voile mystérieux on nous cache la virginité de Marie, et la grandeur du Sauveur des âmes... » *Premier panégyrique de S. Joseph, Depositum custodi,* 3e point, dans *Oeuvres oratoires,* éd. LEBARQ, t. 2, Lille-Paris, 1891, p. 140.

voile des fiançailles ? On peut donc conclure que les fiançailles de Marie et de Joseph étaient destinées, de par Dieu lui-même, à cacher temporairement au monde le mystère de l'Incarnation [52] et à protéger la réputation du Christ dès le premier instant de sa conception. Et par là-même, d'une manière indirecte, elles se trouvaient aussi en relation avec l'existence elle-même de l'Enfant, puisque Dieu liait, en un certain sens, l'Incarnation de son Fils à l'accomplissement de cette disposition.

Ces deux raisons de convenance, plusieurs Pères de l'Église les signalent et leur accordent même parfois un certain développement [53]. À leurs yeux, les fiançailles de la Vierge de Nazareth étaient vraiment une disposition requise par Dieu pour la réalisation du mystère de l'Incarnation. Ce qui revient à dire que saint Joseph, en consentant à devenir le fiancé de Marie, coopérait d'une certaine façon à l'exécution du plan divin, c'est-à-dire à la venue du Christ sur terre.

Plus tard, les théologiens appliqueront à saint Joseph ce que les Pères de l'Église avaient affirmé explicitement de son épouse. Pierre-Jean Olivi († 1298), par exemple, établit un lien étroit entre le Patriarche de Nazareth et l'introduction du Christ dans le monde.

> « Si l'on compare Joseph à l'Église universelle, n'est-il pas celui par qui et sous qui le Christ a été introduit en ce monde selon l'ordre convenable et de façon honnête ? De même que l'Église entière est redevable à la Vierge, puisque c'est par Marie qu'elle a reçu le Christ ; de même il est certain qu'après elle, c'est à lui, saint Joseph, qu'elle doit action de grâces et révérence. » [54]

Les expressions *ordinate* et *honeste* peuvent s'entendre parfaitement, et doivent même s'interpréter dans le sens des conditions exi-

---

53. Cf. Eusèbe de Césarée, *Quæstiones evangelicæ ad Stephanum,* I, 1-2, 6, PG 22, 879-883 et 887 ; S. Ambroise, *In Luc.,* 2, 1-2, PL 15, 1551-1553 ; S. Jean Chrysostome, *In Matth.,* 3, 1, PG 57, 36 ; S. Jérôme, *In Matth.,* 1, 1, PL 26, 24 ; etc.

54. Bibl. Nat. de Paris, *ms. lat.* 15.588, f° 24b. Référence et traduction du P. Éphrem Longpré, O.F.M., *Saint Joseph et l'École franciscaine du XIIIe siècle,* dans *Le patronage de saint Joseph,* Montréal-Paris, 1956, p. 241-242. — Nous n'avons pu trouver ce passage chez Ubertin de Casale, *Arbor vitæ...,* Venetiis, 1485 ; mais il a été reproduit à la lettre par S. Bernardin de Sienne, *Sermo de S. Joseph,* a. 2, c. 3, dans Vives, *op. cit.,* p. 7, n. 49.

Le cardinal L. Billot, S.J., *De Verbo Incarnato* [6], Prati, 1912, p. 420, a appliqué directement ce texte de S. Bernardin au mariage (et aux fiançailles) de saint Joseph.

gées par Dieu pour l'Incarnation de son Fils, à savoir la vie cachée et ordinaire du Christ pendant son enfance, et la sauvegarde de sa réputation.

Au début du 17e siècle, Jean de Carthagène parle, lui aussi, du rôle que saint Joseph a exercé par le moyen de ses fiançailles, et il base son argumentation sur les deux conditions que nous avons déjà signalées. Il traite d'abord de la réputation du Christ et de sa Mère [55], puis il ajoute une deuxième raison qui concerne l'économie providentielle au sujet de la manifestation tardive du mystère de l'Incarnation [56].

À peine quelques années après, saint François de Sales reprend la même idée en se servant de la célèbre comparaison de la palme.

> « Saint Joseph fut donc comme un palmier, lequel ne portant point de fruit n'est pas toutefois infructueux, ains a beaucoup de part au fruit de la palme femelle : non que saint Joseph eût contribué aucune chose pour cette sainte et glorieuse production, *sinon la seule ombre du mariage...;* et si bien il ne contribua rien du sien à cette sainte grossesse, il eut néanmoins une grande part à ce fruit très saint de son Épouse sacrée ; car elle lui appartenait et était plantée tout auprès de lui, comme une glorieuse palme auprès de son bien aimé palmier, laquelle, selon l'ordre de la divine Providence, ne pouvait et devait produire sinon sous son ombre et à son aspect ; je veux dire, *sous l'ombre d'un saint mariage...* » [57]

---

55. « Lumine rationis notissimum est, non solum illum vere dici juvisse, ut res fiat, qui partim rei produxit substantiam, sed et eum qui juvit, ut res congrue, et debito modo fieret ; licet ergo Divus Joseph generationis substantiæ corporis Christi particeps non fuerit, quia tamen juxta divinum decretum generatio illa executioni congruo, et debito modo mandari non poterat absque Josepho, qui sponsalitio suo Matris et Prolis honorem protegeret, ne alioquin filium Virgo pariens, adultera, et ille spurius putaretur, merito Joseph censeri debet multum juvisse ad Christi generationem. » *Op. cit.,* lib. 9, hom. 7, dans VIVES, *op. cit.,* p. 155, n. 873.

56. « Atque hinc intelligetis verba illa, quæ in ore omnium versantur (*Is.* 45) : 'Rorate cœli desuper, et nubes pluant Justum'. Sane unam dumtaxat nubem, Mariam scilicet, videbatur dicendum produxisse Christum, quia illa sola absque viri opera illum genuit ; consulto tamen plures nubes dicuntur Justum pluisse, quia Maria et Joseph parentes illius erant ; aliter vero, et aliter, instar nubium quæ non solum rorem pluunt, sed et solem cooperiunt, Maria Christum generando, nubes fuit rorem producens, Joseph Christum celans nubes fuit, justitiæ Solem tegens... Quia tamen oportebat tunc mysterium generationis Christi celari, altera nube opus fuit, nempe Josepho, qui sponsalitio suo tantum mysterium tegeret... Ambæ igitur hæ nubes, licet diversimode, pluerunt Justum : Maria substantiam rei producendo ; Joseph, ut congruo, et debito modo, hoc est, ut clam, et latenter id fieret, mirifice juvando. » *Ibid.,* dans VIVES, p. 155, n. 874.

57. *Entretiens d'après les anciens manuscrits,* 20e entretien, Annecy, 1933, p. 428 ; ou dans *Oeuvres complètes,* 19e entretien, t. 6, Annecy, 1895, p. 354. — S. ÉPHREM DE SYRIE, en parlant de saint Joseph, s'était déjà servi de cette compa-

Sans prendre la peine d'énumérer tous les autres auteurs qui affirment la même vérité, il est donc légitime de conclure que, conformément au plan providentiel, la venue du Christ sur terre dépendait en un sens, dans l'ordre des causes morales, du consentement de saint Joseph à contracter ses fiançailles avec Marie [58]. En d'autres termes, les fiançailles de Joseph permettaient, selon les desseins de Dieu, la réalisation *ordonnée* et *honnête* de la conception virginale de Jésus, d'où il s'ensuit que la paternité de saint Joseph se rattache d'une certaine façon à sa libre détermination de se fiancer à Marie.

Il faut bien prendre garde cependant de ne pas attribuer à cet argument une valeur indue. Car, d'après ce que nous venons d'exposer, les fiançailles de Joseph ne se rapportaient pas à des circonstances qui sont nécessairement liées à l'Incarnation telle que voulue par Dieu, c'est-à-dire à des circonstances qui appartiennent à la substance même de l'Incarnation [59]. Il reste tout de même qu'avant l'annonciation de l'ange Gabriel à la Vierge de Nazareth et avant la conception miraculeuse de Jésus, Joseph possédait un titre spécial à être considéré et à agir comme père de l'Enfant-Dieu.

Il est possible d'ailleurs de fortifier cette explication en approfondissant davantage le caractère particulier ou la fin spéciale des fiançailles de Marie et de Joseph. Les théologiens du Moyen âge

---

raison du palmier, mais sans la développer : cf. *Opera omnia,* éd. ASSEMANI, Romae, 1732-46, *Graece-Latine,* t. 2, 277. Plusieurs autres auteurs ont ainsi établi un parallèle entre S. Joseph et le palmier : cf. J.D. CORBATÓ, *Suplemento Número 3* [de *La Señal de la Victoria*]. *Vindicación Josefina... Segunda Parte. De la paternidad de San José...,* [Valencia, 1909 ou 1910], p. 939.

Même si ce que l'évêque de Genève affirme du palmier n'est pas en accord avec les données actuelles de la science, cette image nous transmet du moins sa pensée sur le rôle du mariage de saint Joseph.

58. Voir, par exemple, Pierre-Romain DE LA PLACE, C.-S.-Maur, *De sanctissimi Josephi sponsi B.V.D.,* Tractatus primus, Xantonis, 1650, à la Bibl. Nat. de Paris, *ms. lat.* 12.374, f° 26 ; G.C. TROMBELLI, *Mariæ SS. vita ac gesta,* diss. 10, q. 6, c. 2, Bononiae, 1761-65, dans VIVES, *op. cit.,* p. 256, n. 1297 ; Mgr C. GAY, *Conférences aux mères chrétiennes* [7], 37e conf., Tours, 1920, t. 2, p. 142-143 ; A. MARGHESI, *op. cit.,* p. 121-127 ;[A. MICHEL], Réponse à une consultation, dans *L'Ami du Clergé* 38 (1921) 97-98 ; ID., art. *Joseph (saint),* dans *Dict. Théol. Cath.,* col. 1510-1511 ; J.M. BOVER, S.J., *op. cit.,* p. 19-23 ; Mgr G. SINIBALDI, *op. cit.,* p. 119-123 ; B. LLAMERA, O.P., *Teología de San José,* Madrid, 1953, p. 63-64, 132-133.

59. Sur cette distinction entre la substance et les circonstances de l'Incarnation, cf. SALMANTICENSES, tract 21, disp. 7, dub. 2, § 7 ; R. GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., *De Christo Salvatore,* Torino-Paris, [1945], p. 138-139 ; G.M. ROSCHINI, O.S.M., *op. cit.,* t. 2, p. 44-45.

ont déjà examiné attentivement ce problème, et c'est Pierre Lombard qui leur en a fourni l'occasion en reproduisant certains textes de saint Augustin au IV^e^ livre de ses Sentences. On a surtout voulu rendre compte de l'affirmation suivante du docteur d'Hippone : le triple bien de l'union conjugale, à savoir l'enfant, la fidélité et le sacrement, s'est vérifié dans le mariage de Marie et de Joseph [60].

La principale difficulté — et c'est précisément le point qui nous intéresse ici — consistait à déterminer de quelle façon l'Enfant Jésus, par suite de sa conception miraculeuse, pouvait être appelé le bien de ce mariage virginal. Saint Albert le Grand semble avoir été l'un des premiers à fournir une réponse adéquate.

> « Deux éléments constituent le bien du mariage : la réception de l'enfant par la génération et son éducation dans la famille. On doit donc soutenir que le deuxième élément se réalise expressément dans le cas du Christ, puisqu'il est éduqué par la piété de ses parents et qu'il est présenté à son Père dans le Temple pour qu'on l'offre au Seigneur. Ce qui tient lieu du premier élément, c'est le fait qu'il est né à l'intérieur du mariage de Marie et de Joseph, même s'il ne l'a pas été au moyen de ce mariage. Et par conséquent, on appelle Jésus le bien du mariage, mais il ne l'a pas été tout à fait dans le même sens que les autres enfants. » [61]

À l'article suivant, saint Albert revient encore sur le même thème, et il montre que l'Enfant-Dieu fut vraiment le bien ou l'achèvement du mariage de Marie et de Joseph, parce que c'était pour recevoir cet Enfant, pour lui assurer sa nourriture et son éducation, que Dieu avait uni ces deux saints époux [62].

Exactement au même endroit du IV^e^ livre des Sentences, saint

---

60. Voir *supra,* note 13.

61. « Duo faciunt bonum matrimonii, scilicet, susceptio prolis per generationem et educatio in ipso. Dicendum igitur quod Christus habet alterum expresse quia educatur pietate parentum et præsentatur Patri in templo, ut sisterent eum Domino ; et loco primi habet quod susceptus est in matrimonio, licet non per ipsum, et ideo dicitur bonum matrimonii, non omnino sicut alii infantes. » *In IV Sent.,* d. 30, a. 9, ad 3 ; dans *Opera omnia,* éd. BORGNET, t. 30, p. 222.

62. « Ad hoc quod proles dicatur bonum matrimonii, plura exiguntur, scilicet quod in matrimonio, secundum timorem Dei suscipiatur et religiose educetur, et quod in ipso stet cultus divinus sicut stetit in parentibus... Et horum quædam fuerunt in Christo, ratione quorum dicitur bonum prolis illius matrimonii, scilicet quia in matrimonio est susceptus, licet non ex matrimonio sed ex Spiritu Sancto, et in matrimonio nutritus et educatus, subditus illis ut dicitur Luc. II, et religio parentum non tantum in ipso permansit, sed etiam tota quæ ceciderat resurrexit. » *Ibid.,* a. 10 ; éd. BORGNET, t. 30, p. 223.

Thomas d'Aquin prolonge l'enseignement de son maître, tout en le complétant un peu.

> « L'enfant est le bien du mariage de deux façons : en tant qu'il est engendré au moyen du mariage, et aussi en tant qu'il y est reçu et éduqué. C'est de cette deuxième manière, et non de la première, que Jésus a été le bien de ce mariage [de Marie et de Joseph]. On ne peut en dire autant d'un enfant adultérin ou d'un fils adoptif qui reçoit son éducation à l'intérieur d'un mariage, parce que cette union conjugale n'est pas ordonnée à l'éducation de ces enfants. Tandis que le mariage des parents du Christ fut spécialement ordonné à recevoir et à éduquer l'Enfant Jésus. » [63]

On aura sans doute remarqué la ressemblance fondamentale qui existe entre la réponse de saint Albert le Grand et celle de saint Thomas. Chez l'un et l'autre, on retrouve la même manière de rendre compte du *bonum prolis*. C'est que, pour tous les deux, le mariage n'envisage pas seulement la procréation ; il n'atteint sa perfection plénière qu'en conduisant l'enfant jusqu'à sa maturité d'homme, grâce à une éducation intellectuelle et morale aussi complète que possible. Il a même pour but très spécial de conserver et répandre le culte par la propagation de la race [64].

Dans cette perspective, il est facile de comprendre l'attitude commune des deux grands théologiens dominicains, lorsqu'il s'agit d'expliquer comment Jésus est le bien du mariage de Marie et de Joseph. Saint Thomas ajoute toutefois un exemple très significatif et très révélateur. Il note avec soin que le Christ ne se trouve pas dans la même situation qu'un fils adoptif ou un enfant adultérin.

---

63. Saint THOMAS se pose d'abord l'objection suivante : « Præterea, perfectum dicitur matrimonium ex eo quod habet bonum prolis. Sed illud matrimonium [Mariæ et Joseph] non habuit bonum prolis, quia proles quæ fuit in illo matrimonio educata, non fuit effectus illius matrimonii, sicut nec filius adoptivus dicitur bonum matrimonii. Ergo non fuit perfectum matrimonium. »

Et voici la réponse du Docteur Angélique : « Dicendum quod proles non dicitur bonum matrimonii solum in quantum per matrimonium generatur, sed in quantum in matrimonio suscipitur et educatur ; et sic bonum illius matrimonii fuit proles illa, et non primo modo. Nec tamen de adulterio natus, nec filius adoptivus qui in matrimonio educatur, est bonum matrimonii : quia matrimonium non ordinatur ad educationem illorum, sicut hoc matrimonium fuit ad hoc ordinatum specialiter quod proles illa susciperetur in eo, et educaretur. » *In IV Sent.*, d. 30, q. 2, a. 2, ad 4.

64. Cf. S. ALBERT LE GRAND, *In IV Sent.*, d. 31, a. 10, Sed contra et c., éd. BORGNET, t. 30, p. 239 ; S. THOMAS, *In IV Sent.*, d. 26, q. 1, a. 1, c., med. (ou *Suppl.*, q. 41, a. 1, c.) ; d. 31, q. 1, a. 5, ad 1 (ou *Suppl.*, q. 49, a. 5, ad 1) ; d. 33, q. 1, a. 3, c. (ou *Suppl.*, q. 65, a. 3, c.) ; d. 39, q. 1, a. 1, q. 2, c. (ou *Suppl.*, q. 59, a. 2, c.).

Dans ces deux derniers cas, en effet, il n'existe qu'un rapport accidentel entre le mariage et l'entretien ou l'éducation de ces enfants, et alors il ne peut être question de *bonum matrimonii* ou de *bonum prolis*. Mais il en va tout autrement pour le Christ, parce que le mariage des saints époux de Nazareth était spécialement ordonné par Dieu à accueillir et éduquer cet Enfant [65].

Comme on a pu le constater, saint Albert et saint Thomas se limitent à préciser la fin très spéciale du mariage de Marie et de Joseph. Ils n'établissent aucun lien explicite entre les épousailles — ou les fiançailles — et la paternité de saint Joseph. Certains théologiens postérieurs essaieront de combler cette lacune, tels Suarez [66], le cardinal Tolet [67] ou Cornelius a Lapide [68]. Mais, de façon assez courante, on se contente d'admettre que Jésus est le *bonum matrimonii,* c'est-à-dire le bien, l'effet ou le fruit de ce mariage [69].

Au 19e siècle cependant, on recommence à se servir de l'exposé de saint Thomas pour expliquer la paternité du Chef de la Sainte Famille. Le P. Marchesi, dans son Votum présenté à la S. Congrégation des Rites en 1870, y fait une allusion discrète [70].

---

65. « Comme le note saint Thomas *(IV Sent.),* c'est *accidentellement* que tel homme devient, après son mariage, 'père nourricier' ou 'père adoptif' d'un enfant ; tandis que ce n'est point du tout d'une façon *accidentelle* que Joseph fut chargé de veiller sur Jésus. Il a été créé et mis au monde dans ce but. Ce fut sa prédestination. C'est en vue de cette mission toute divine que la Providence lui avait accordé toutes les grâces reçues depuis son enfance... Surtout, dans les desseins éternels de Dieu, toute la raison d'être de l'union de Joseph avec Marie était la protection et l'éducation du Sauveur, et il reçut de Dieu un *cœur de père* pour veiller sur l'Enfant Jésus. C'est là la mission principale de Joseph... » R. GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., *L'amour de Dieu et la croix de Jésus,* Juvisy, [1929], t. 2, p. 837.

66. « Res illa [matrimonium Mariæ] fuit gravissima, quæ ad statum totum vitæ pertinebat et ad mysterium Incarnationis proxime ordinabatur. » *De myst. vitæ Christi,* in IIIam, q. 29, d. 7, s. 2, n. 9.

67. « Quo autem modo Joseph pater Christi vocatus sit, varie Doctores explicant... Tertio loco Augustinus... modum quemdam adhibet alium, quem etiam probat Beda, nimirum dici patrem, quia verus conjux erat Beatæ Virginis, quæ Christi mater erat... Erat autem matrimonium verum inter Beatam Virginem et S. Joseph, licet copula non intercesserit ; idcirco Pater Christi dicitur, qui erat filius Virginis, præsertim quod *propter ipsum Christum B. Virgo sponsata fuit Joseph.* » *In Luc.,* cap. 2, v. 33, Annot. 51 ; dans VIVES, *op. cit.,* p. 449, n. 2439.

68. « *Pater,* scilicet Joseph, qui dicitur pater Christi, non tantum quia ejus nutritius, et quia a vulgo putabatur ejus pater, sed etiam quia ipsi in conjugio et conjuge sua Maria legitime natus erat Christus, atque ob hanc prolem matrimonium hoc Josephi cum B. Virgine conciliatum et ordinatum erat a Deo. » *In Luc.,* cap. 2, v. 33, Paris, 1860, t. 16, p. 75.

69. Voir, par exemple, IGNACE DE SAINT-FRANÇOIS, *op. cit.,* p. 329 ; J.H. SERRY, *op. cit.,* p. 169-170 ; Card. V. GOTTI, *op. cit.* (voir le texte cité à la note 41).

70. *Op. cit.,* p. 83-84.

De son côté, Scheeben, celui qu'on a appelé « le plus grand théologien spéculatif du 19e siècle », prend comme point de départ la réponse de saint Thomas pour en déduire un principe général. Selon lui, l'élément le plus important ou le plus constitutif de la paternité et de la maternité humaines ne serait pas la génération, mais le fait que des gens mariés reçoivent un enfant de la part de Dieu ou au nom de Dieu, *susceptio prolis per Deum.* Car, de cette façon, l'enfant apparaît vraiment comme le fruit de la bénédiction divine, non seulement quant à son âme, mais aussi quant à son corps [71]. En guise de conclusion, Scheeben soutient qu'il est ainsi plus facile d'admettre la perfection du mariage de Marie et de Joseph, et que la paternité du Chef de la Sainte Famille l'emporte alors de beaucoup sur le simple rôle d'un gardien ou d'un père adoptif. Comme il arrive assez souvent en d'autres endroits de ses ouvrages, il n'est pas aisé de saisir la pensée précise de cet éminent théologien allemand, et c'est pourquoi nous n'osons pas affirmer que, selon sa théorie, on devrait, en stricte logique, attribuer à saint Joseph une paternité au sens propre. De toute manière, il reste au moins que Scheeben rattache la paternité du Patriarche de Nazareth à la perfection et à la finalité de son mariage avec Marie [72].

Quelques années plus tard, le P. Macabiau, en s'appuyant sur le texte des Sentences du Docteur Angélique, s'efforce de montrer

---

71. Cette théorie de SCHEEBEN ne concorde pas avec la doctrine générale de saint THOMAS ; cf. *supra,* dans *Cahiers de Joséphologie* 1 (1953) 213-245, ou [15]-[47]. Voir aussi R. GAUTHIER, C.S.C., *Sens et valeur de la paternité de saint Joseph,* Montréal, 1952, p. 3-10.

72. *Dogmatik,* Köln, 1882, t. 3, n. 1585. — Voici la traduction anglaise de ce passage, telle qu'établie par M.J. GEUKERS, dans M.J. SCHEEBEN, *Mariology,* St. Louis, 1948, t. 1, p. 129-130 : "As for the perfection of this marriage, read the text of St. Thomas, where he explains how the *proles* is truly a *bonum matrimonii* here (*IV Sent.,* d. 30, q. 2, a. 2, ad 4).

"Generally, even with ordinary marriages, their relationship to the "fruit" is better and more ideally expressed through *susceptio prolis per Deum* (on behalf of God) (cf. *Gen.* 4, 1), than through the joint procreation. Thus the child is marked as the fruit of the divine blessing, from which its soul originates, and the productive function of the parents is considered in its relation of service to the divine cooperation...

"As from this point of view the perfection of the marriage between Mary and Joseph remained more easily safeguarded, the real form also of this marriage is an instructive example for the ideal view of marriage in general. From it, finally, there follows a deeper understanding of the paternity of St. Joseph. It is certainly more than a merely apparent paternity in the form of guardianship or adoption. For it rests upon the perfection of the marriage of Joseph with the bodily mother of the child (see SUAREZ, *op. cit.,* disp. 8, sect. 1)."

jusqu'à quel point saint Joseph a concouru, par son mariage, à la réalisation du mystère de l'Incarnation.

> « La pensée évidente de S. Thomas est d'attribuer au mariage lui-même de Marie et de Joseph une relation directe avec la procréation du Fils de Dieu, car si ce mariage n'a aucune connexion avec la naissance du Verbe incarné, l'objection n'est pas résolue, le mariage de Marie et de Joseph est imparfait... Peut-on marquer plus clairement une connexion, surnaturelle, il est vrai, mais intime, entre ce mariage et la naissance du Verbe incarné ? » [73]

Et le P. Macabiau d'ajouter un peu plus loin :

> « On comprend dès lors la profonde pensée de S. Thomas et des autres Docteurs. Ils ne disent pas que Dieu devait réaliser l'Incarnation de cette manière ; ils affirment seulement le fait : de fait ce mariage a été ordonné dans le plan divin à la naissance du Fils de Dieu. Son but unique était de recevoir un fils, le Verbe incarné...
>
> Suivant cette doctrine si bien fondée en raison et en autorité, n'est-il pas vrai que la naissance de Jésus-Christ avait un certain lien de dépendance avec le mariage de Marie et de Joseph ?... Jésus ne pouvait-il pas en toute vérité appeler *père* celui qui s'était uni à sa mère dans le seul but de lui procurer l'existence par l'opération du Saint-Esprit ? » [74]

Dans l'espace de cinquante ans, des dizaines d'auteurs ont suivi cet exemple [75], même si plusieurs apportent certains correctifs aux

---

73. *Primauté de saint Joseph...,* Paris, 1897, p. 112-113.

74. *Op. cit.,* p. 115-116.

75. Pour certains auteurs, on trouvera les références complètes aux notes 43 et 44. Cf. PICCIRELLI, p. 39-103 ; J.-B. TERRIEN, S.J., *La Mère de Dieu et la Mère des hommes,* Première partie, *La Mère de Dieu,* Paris, [1900], t. 2, p. 187, note 3 ; Card. LÉPICIER, p. 87-88 ; MAZZELLA, p. 293 ; CANTERA, p. 264-273 ; L. GARRIGUET, P.S.S., *Mois de S. Joseph,* Paris, 1917, p. 92-93 ; J. José da CRUZ, C.S.Sp., *S. Joseph, père virginal de Jésus,* dans *Le Lis de S. Joseph* 29 (1919) 98-100 ; REIMSBACH, p. 349 ; [A. MICHEL], Réponse à une consultation, dans *L'Ami du Clergé* 38 (1921) 99-100 ; ID., art. *Joseph (saint),* dans *Dict. Théol. Cath.,* col. 1512 ; Mgr G. BREYNAT, art. de 1922, p. 165-166 ; Mgr LUIS Y PÉREZ, p. 35 ; BOVER, p. 19-23 ; E. MONEGAL Y NOGUES, *Panegíricos de S. José,* Barcelona, 1927, p. 100-101 ; Mgr SINIBALDI, p. 119-123 ; DÍAZ DE CASTRO, p. 371 ; RONSE, p. 33 ; J.M. HERVÉ, *Manuale theol. dogm.*[17], Paris, [1934], p. 650 ; MUELLER, p. 85-95, 101, 125, 138-146 ; Mgr BREYNAT, volume de 1939, p. 56-62 ; GONZÁLEZ PINTADO, p. 51-52 ; Mgr DÍAZ Y GÓMARA, p. 23-24 ; B. LLAMERA, O.P., dans plusieurs de ses articles, mais surtout dans son volume *Teología de S. José,* Madrid, 1953, p. 71-72, 134-135 ; A. RAINERO, C.S.J., *S. Joseph, père virginal de Jésus,* Paris, [1953], p. 103-104 ; JOSÉ ANTONIO DEL NIÑO JESÚS, p. 186-187 ; J.-M. PARENT, O.P., *La paternité de saint Joseph,* dans *Théologie,* cahier IV, Ottawa-Montréal, 1948, *passim,* mais surtout p. 45, 56--57, 79-80, 98 ; J. ROSANAS, S.J., *Teología de S. José,* Buenos Aires, 1949, p. 19-20 ; V. CALATAYUD Y PERALES, *Sermón a S. José,* dans *Estudios Josefinos* 3

expressions un peu fortes du P. Macabiau et s'en tiennent plus étroitement au texte de saint Thomas [76]. La conclusion à laquelle on arrive, c'est que, selon le plan actuel de la Providence, le Christ ne serait pas venu sur terre sans le concours moral de saint Joseph. Car, dans les desseins éternels de Dieu, l'union conjugale, et par conséquent le consentement matrimonial de Joseph, était une disposition nécessaire — d'une nécessité hypothétique évidemment — pour que le Verbe s'incarne dans le sein de la très Sainte Vierge.

Il existe donc deux façons d'expliquer la paternité de saint Joseph en se basant sur la finalité spéciale de son mariage — ou de ses fiançailles — avec Marie. L'une se rapporte à la réalisation *ordonnée* et *honnête* du mystère de l'Incarnation, tandis que l'autre envisage plutôt l'accueil de l'Enfant par les deux saints époux de Nazareth, afin de le nourrir, le protéger et pourvoir à son éducation. Dans les deux cas, le consentement matrimonial de Joseph était requis pour que s'accomplisse le plan divin, à savoir la naissance du Sauveur promis. Mais la première opinion ne concerne qu'une pure modalité extrinsèque de l'Incarnation, alors que la seconde, sans être en relation directe avec la substance même de ce sublime mystère d'amour, accorde à saint Joseph un rôle plus important qui cadre mieux avec les fonctions vraiment paternelles.

Il est important aussi de noter que ces deux explications qui font appel à la fin spéciale du mariage de Marie et de Joseph, assignent deux fondements à l'ineffable paternité du Chef de la Sainte Famille : d'une part, le bon plaisir divin ou la volonté souverainement libre de Dieu qui destine ce mariage à la réalisation *ordonnée*

(1949) 273-274 ; STANO, col. 798-800 ; FILAS, *passim,* surtout p. 64-72, 133--138 ; GALLAY, p. 166-167 ; ENRIQUE DEL SAGRADO CORAZÓN, O.C.D., *Estudio directo del matrimonio de S. José y de la Virgen,* dans *Estudios Josefinos* 8 (1954) 157-158 ; C. de KONINCK, *La piété du Fils,* Québec, 1954, p. 190 et 191, note ; B. EHMANN, *St. Joseph, Light of Patriarchs,* Washington, [1955], p. [5]-[6].

76. À notre avis, les quelques exagérations commises en ce domaine proviendraient, pour une bonne part, d'une fausse leçon de la réponse de saint THOMAS. Certains auteurs, en effet, citent ainsi le texte de S. THOMAS : « Proles non dicitur bonum matrimonii solum in quantum per matrimonium generatur, sed in quantum *per matrimonium* (au lieu de : *in matrimonio)* suscipitur et educatur ». C'est le cas de A. MARCHESI, p. 83 ; C. MACABIAU, *Primauté de S. Joseph,* p. 111-112 ; ID., *De cultu S. Joseph*[3], p. 105-108 et 121 ; Mgr SINIBALDI, p. 120.

On remarquera que plusieurs anciens théologiens étaient restés tout à fait fidèles à la pensée de saint ALBERT LE GRAND et de saint THOMAS, en affirmant que Jésus était le fruit du mariage de Marie et de Joseph, *non quidem ex illo natus, sed in illo :* cf. SERRY, *loc. cit. ;* Card. GOTTI, *loc. cit.* (texte cité à la note 41).

et *honnête* de l'Incarnation, ainsi qu'à la réception et à l'éducation de Jésus, et qui confère à l'époux de Marie les grâces et les dons correspondants à sa mission ; d'autre part, le libre consentement de Joseph à se fiancer à Marie, consentement qui, selon le plan actuel de la Providence, devait jouer le rôle d'une disposition morale requise pour la venue du Christ sur terre [77].

*
* *

Au terme de cette enquête, il est donc permis d'affirmer que saint Joseph possédait un certain droit à remplir les devoirs paternels envers Jésus. Et comme ce droit découlait de ses fiançailles avec Marie, il le possédait dès le premier instant de la conception humaine du Verbe dans le sein de sa fiancée. De toute évidence, il s'agit d'un fondement spécial et unique au monde pour une paternité, mais pourquoi s'en étonner dans le cas d'une conception aussi miraculeuse que celle du Christ ?

Comment faudrait-il alors désigner cette paternité qui possède un fondement si extraordinaire ? Nous savons déjà que Cornelius a Lapide l'appelait une paternité matrimoniale [78]. Avouons cependant que ce titre n'a pas obtenu un grand succès. Car à peu près tous ceux qui ont abordé ce problème après Cornelius, même s'ils admettent son explication, ne se servent pas de cette formule et ne se gênent pas pour la critiquer. On trouve, et avec raison, que ce titre comporte un grave danger, celui de laisser croire que saint Joseph est le père légitime de Jésus *au sens propre* du terme, à l'instar de tout homme *marié* qui s'unit à son épouse pour engendrer un enfant [79].

À notre avis, il vaudrait mieux conserver l'appellation de « père

77. À comparer avec ce que nous avons dit *supra,* au sujet de la paternité commise ou confiée, dans *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 24-26, ou [152]-[154].

78. Voir le texte cité *supra,* note 47.

79. On rencontre cette critique chez plusieurs joséphologues du 20e s. : cf. J.D. Corbató, *op. cit.,* p. 924, n. 87 ; Mgr Mineo Janny, *Fiori giuseppini,* Modena, 1912, p. 139 et 144 ; Cantera, p. 249 ; Hormaeche, p. 23 ; Mueller, p. 107 ; U. Holzmeister, S.J., *De S. Joseph quæstiones biblicæ,* Romae, 1945, p. 86 ; F.D. Pardo, *Como adjetivar la paternidad de S. José con relación a Jesús,* dans *Ecclesia* (Madrid) 7 (1947) 9 ; José Antonio del Niño Jesús, p. 187 ; Olmi, p. 38 ; Filas, p. 159 ; Lorencini, p. 210.

par droit de mariage », *pater jure conjugii,* que les auteurs emploient assez fréquemment depuis le 17e siècle, même si elle est moins concise que la précédente. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit une expression parfaite, puisque le mot « mariage » signifie en réalité « fiançailles juives ». Mais comme les droits conférés par les fiançailles juives sont les mêmes dans ce cas que ceux du mariage actuel, n'est-il pas plus simple pour nous, gens du 20e siècle, de dire que saint Joseph est père *par droit de mariage,* plutôt que père *par droit des fiançailles juives ?*

Il ne faudrait pas s'imaginer non plus que ce titre rend compte, à lui seul, de la nature complète de la paternité du Chef de la Sainte Famille. Il nous reste d'ailleurs à mettre en valeur un autre fondement moral, qui précise davantage le caractère propre de la sublime mission de saint Joseph auprès de l'Enfant Jésus.

(à suivre)

Roland GAUTHIER, C.S.C.

LES ÉPOUSAILLES DE NOTRE DAME

Drame provençal du XIIIe siècle

Sous le titre de l'*Espozalizi de Nostra Dona,* Mme Suzanne Kravtchenko-Dobelmann a publié, dans le no 271 de la revue *Romania* (T. LXVIII, 3, 1944-45, p. 273-315), un petit drame provençal du XIIIe siècle d'environ 800 vers, où l'on trouve des aperçus fort intéressants sur l'idée que l'on se faisait de saint Joseph à cette époque.

Grâce à la bienveillante autorisation de Mme Kravtchenko-Dobelmann et du directeur de la revue *Romania,* nous sommes en mesure de reproduire ce texte, avec la majeure partie de l'introduction et des notes rédigées par l'éditrice, en omettant seulement, de ces notes, ce qui regarde plus strictement la langue et les détails de la versification, assurés que les lecteurs intéressés par ces aspects spéciaux, doivent aussi avoir accès à la revue *Romania,* consacrée à l'étude des langues et des littératures romanes.

L'introduction et les notes de Mme Kravtchenko-Dobelmann semblent avoir été rédigées exprès pour nos *Cahiers ;* son étude attentive et fouillée des relations de cette pièce avec les rares écrits de la même époque qui s'y apparentent (comme le *Roman de saint Fanuel),* et les apocryphes tels que le Protévangile de Jacques et le Pseudo-Matthieu, est très suggestive pour nous et apporte des solutions et des problèmes captivants.

Il ne faudra pas chercher trop d'art dramatique ou de vérité historique dans cette pièce assez naïve où les notes de mise en scène font défaut, et où la chronologie et la géographie évangéliques sont souvent incorrectes. Mais elle ne manque ni de charme ni de saveur, et sa lecture convient bien au temps de Noël. Le texte original n'est d'ailleurs pas trop malaisé à comprendre même pour les profanes et surtout pour les amis de Mistral.

Nous donnons maintenant l'introduction de l'éditrice, suivie du texte établi par elle, et d'une traduction française faite pour nous par M. Gilles Lefebvre, docteur en linguistique, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, traduction revue par Mme Kravtchenko-Dobelmann.

G.-M. B., c.s.c.

Les manuscrits : description, classement, éditions

Le mystère de l'*Espozalizi* nous est connu par deux manuscrits seulement. L'un est conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (fonds Libri 105), l'autre à la Bibliothèque Colombine de Séville. Le ms. Libri a été décrit par P. Meyer [1]. Celui de la Colombine, conservé sous la cote 7-2-34, fait partie d'un recueil factice d'opuscules variés, achetés par Hernandez Colón en Italie, sans qu'on sache si le recueil a été constitué par lui. La reliure, en parchemin, date du XVIII[e] siècle. La dernière partie compte 36 feuillets numérotés d'une main moderne, elle contient deux textes provençaux : le *Gardacors* [2], fol. 1-19, et l'*Espozalizi*. Ces 36 feuillets sont en parchemin, ils mesurent 140 sur 85 millimètres.

L'*Espozalizi* commence au fol. 20. L'écriture est une écriture méridionale de la fin du XIII[e] siècle. Le texte a été revu soigneusement, ainsi que le montrent les exponctuations. On remarque quelques initiales rubriquées en bleu et rouge. Les rubriques, marquées d'une initiale rouge, sont souvent soulignées de rubans bleus et rouges ; certains vers importants ont aussi une initiale et un ruban. On trouve au fol. 23 v° deux dessins très maladroits : une baguette fleurie et une main.

Il ne paraît pas que ces deux textes soient d'un même auteur : le style n'en est pas le même, comme l'a déjà reconnu P. Meyer [3]. Vraisemblablement, les deux mss de l'*Espozalizi* procèdent d'un même original où les deux textes étaient déjà réunis. Les leçons difficiles sont aux mêmes endroits, mais chacun résout les difficultés d'une manière différente, comme le montrent nos *notes critiques*. Nous trouvons peu de fautes identiques : il paraît donc qu'aucun n'a copié l'autre.

Quelle est la valeur de chacun ? La copie du ms. Libri est, comme l'indique P. Meyer, du début du XIV[e] siècle, celle du ms. de la Colombine est nette-

1. P. MEYER, *De quelques mss de la collection Libri à Florence,* dans *Romania,* XIV (1885), p. 496.

2. Du *Gardacors* il n'avait été publié jusqu'à ces derniers temps que 42 vers par Fr. Michel et Rajna (voir Meyer, *loc. cit.)*. Nous avons nous-même publié ce poème dans *Romania,* LXXII (1942), p. 53.

3. P .MEYER, *loc. cit.,* p. 497.

ment antérieure, nous avons daté l'écriture de la fin du XIIIe siècle et l'étude des graphies confirme l'examen paléographique. Les leçons du ms. de la Colombine sont meilleures. Enfin, ce ms. est complet, alors qu'il manque un ou deux fol. au ms. Libri. Pour ces diverses raisons, nous choisissons le ms. de la Colombine *(A)* comme base ; nous l'avons transcrit d'après l'original. Nous citerons le ms. Libri *(B)* d'après l'édition qu'en a donnée P. Meyer en 1885 [4].

Lorsque P. Meyer publia pour la première fois l'*Espozalizi,* il ne connut du ms. de Séville que les 42 vers publiés par Rajna [5] et les 10 vers publiés par Fr. Michel [6]. Le ms. de Séville est demeuré inédit jusqu'à présent.

L'Oeuvre

Le mystère que nous publions serait d'un intérêt assez médiocre si les mystères provençaux du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle n'étaient très rares. Le sujet lui-même n'a pas été traité ailleurs à cette époque. Du théâtre du Nord on n'a conservé que des *Nativités* peut-être du XIIIe siècle [7]. Les thèmes du Mariage de Notre-Dame et de l'Annonciation ne se rencontrent à cette époque que dans notre mystère. Au XIVe siècle, ces thèmes sont traités aussi dans des pièces françaises [8], qui ne sont sûrement pas des imitations du mystère provençal que nous publions ; ce sont plutôt des arrangements de poèmes narratifs français des XIIIe et XIVe siècles. On peut, en effet, rapprocher l'*Espozalizi* notamment du *Roman de saint Fanuel* [9], suivi, en général, de poèmes traitant de l'histoire de la Vierge et de Jésus, dont une partie se retrouve dans ce mystère, comme nous le verrons.

Notre mystère a-t-il été joué ou n'est-ce qu'un poème dialogué ? Nous n'avons aucune indication à ce sujet. Il appartient aux drames semi-liturgiques [10] tout à fait primitifs. Le ton est grave ; si par sa naïveté l'auteur nous fait sourire, c'est involontairement. Il y a beaucoup de sobriété dans l'emploi du merveilleux. Le récit dans l'*Espozalizi* est d'une simplicité toute évangélique.

---

4. P. MEYER, *loc. cit.,* p. 496.
5. Pio RAJNA, *Notice sur l'Espozalizi de Nostra Dona,* dans *Giornale de Fil. rom.,* t. III, p. 106.
6. Francisque MICHEL, *Archives des missions scientifiques et littéraires,* 3e série, t. VI (1886), p. 270 et ss.
7. G. COHEN, *Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly,* Paris, 1920. Le ms. est de la fin du XVe siècle, mais d'après l'éditeur, le texte serait du XIIIe.
8. JUBINAL, *Mystères inédits du XVe siècle,* t. II, p. 1 à 78. — Ce mystère est intitulé *La Nativité de N.-S. Jésus-Christ.* À partir de la page 31, il y a des analogies lointaines avec notre mystère. Il n'y a pas de Visitation.
9. Camille CHABANEAU, *Le romanz de saint Fanuel et de sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Segnor et de ses apostres,* dans *Revue des langues romanes,* 3e série, XIV (1885), p. 118 et 157.
10. G. COHEN, *Le Théâtre au moyen âge.* I. *Le Théâtre religieux,* Paris, 1928. — À la page 21 on trouvera l'explication du mot drame semi-liturgique et un aperçu sur le théâtre religieux français au XIIIe siècle.

L'auteur de ce mystère est inconnu. Il n'était certes pas un savant ; la langue, le style et la composition sont d'une inspiration assez populaire.

Si l'on objectait que l'élément évangélique, très important dans cette œuvre, semble indiquer un lettré connaissant le latin, nous répondrions que les récits évangéliques de la Nativité sont parmi les plus connus et l'étaient aussi au moyen âge. Ensuite il faut se rappeler que le XIIIe siècle a eu au moins deux traductions de la Bible, l'une dite « la bible vaudoise », qui est en réalité une bible cathare, et l'autre une traduction, connue par plusieurs manuscrits, faite d'après une version latine répandue en Catalogne et dans le Midi de la France. Notre mystère est justement d'une région, celle de Montpellier, qui semble avoir été, comme celle de Toulouse, un centre de traductions bibliques au XIIIe siècle [11]. Il est difficile d'affirmer que notre auteur se soit servi de l'une ou de l'autre traduction, nous les montrons ci-dessous ; néanmoins il n'est pas sans intérêt de savoir que l'auteur pouvait avoir à sa disposition des traductions en langue vulgaire et que le mystère a été écrit dans une région où circulaient ces versions.

Sources et analyse du texte

L'auteur de l'*Espozalizi* semble avoir eu trois sortes de sources : les Évangiles canoniques (surtout celui de Luc), des Évangiles apocryphes et des poèmes français sur Marie et Jésus.

Dans la seconde et troisième partie du mystère, le récit suit de très près les Évangiles. On s'en rendra compte par l'analyse qui suit. Nous avons comparé notre texte aux deux traductions connues, celle de la Bible de Lyon [12] et celle du ms. de la Bibliothèque nationale *français* 6261 [13]. Rien n'indique que notre auteur ait vu plutôt l'une que l'autre de ces traductions. Nous avons collationné, nous-même, le ms. 6261. Le texte de la traduction provençale suivant d'assez près celui de la *Vulgate,* nous avons jugé inutile de la citer en note ; nous indiquons simplement les versets correspondant aux scènes du *Mystère.*

---

11. Voir l'article *Provençales (versions) de la Bible,* dans VIGOUROUX, *Dictionnaire de la Bible,* t. 1, col. 774, où sont résumés les deux articles de S. Berger sur les Bibles provençales et catalanes *(Romania,* XVIII, 1889, p. 353, et XIX, 1890, p. 377).

12. La Bible de Lyon est un texte cathare du milieu du XIIIe siècle de la région orientale de l'Aude, cf. P. MEYER, *Recherches linguistiques sur des versions provençales du Nouveau Testament,* et S. BERGER, *Romania,* XVIII, p. 423 et 328. Ce manuscrit a été reproduit photolithographiquement par CLÉDAT, *Le Nouveau Testament traduit au XIIIe s. en langue provençale suivi d'un rituel cathare,* Paris, 1888 *(Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon,* t. IV).

13. S. BERGER, *Romania,* XIX, p. 377. Le ms. français 6261 renferme une version provençale de l'Évangile, chaque évangile est précédé d'un argument traditionnel. La traduction est antérieure à la fin du XIIIe siècle. Elle est fondée sur le texte latin en usage dans toute la France à cette époque. P. Meyer a retrouvé un fragment du Nouveau Testament provençal très voisin de ce texte et originaire du Var : cf. P. MEYER, *Fragment d'une version provençale inconnue du Nouveau Testament,* dans *Romania,* XVIII (1889), p. 430.

Les Évangiles apocryphes qui ont pu servir à l'auteur de l'*Espozalizi* sont le *Protoevangelium Jacobi* (en grec) et le *Pseudo-Matthæi Evangelium* (en latin). Les Évangiles de l'Enfance [14] n'ont joué aucun rôle. Il n'est même pas prouvé que notre auteur ait connu directement ces deux sources. Il a pu connaître les récits des apocryphes à travers les poèmes français.

En effet, une partie de ces récits semble être tirée d'une suite de poèmes sur la vie de Jésus et de Marie [15] en français, très répandus au XIIIe siècle.

L'un d'eux traite de l'histoire de J.-C. jusqu'à la résurrection de Lazare ; on le retrouve dans le ms. 5201 de l'Arsenal, dans plusieurs mss de la Bibliothèque nationale (français 1533, fol. 26, 1768, fol. 103, 2815, fol. 199), dans le ms. 107 de Rennes, et dans le ms. 350 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier. De tous ces mss, c'est le dernier qui offre le plus d'analogie avec l'*Espozalizi*. Nous le citons d'après l'édition publiée par Chabaneau [16], sous le titre de *Romanz de saint Fanuel*. Ce ms. est d'une écriture méridionale du milieu du XIIIe siècle, il est probable que l'auteur de notre mystère a eu connaissance de ce texte même, car certains passages en sont traduits presque littéralement.

Nous donnerons l'analyse du mystère en indiquant, en note, la part respective des sources indiquées ci-dessus.

Un ange apparaît à une assemblée de Juifs et proclame qu'il faut marier la Vierge avec un prud'homme de la lignée de Jessé. Marie est le nom de cette Vierge, qui est dans le temple priant toute la journée [17] (1 à 16). L'évêque, nommé Abiathar, remercie l'ange et envoie quatre prud'hommes chercher Marie dans le temple (17-46). L'un des Juifs prie Marie de venir parler à l'évêque. Après quelque résistance, elle se décide à les suivre (47-72). Marie arrive

---

14. Nous avons consulté les évangiles apocryphes dans Ch. MICHEL, *Évangiles apocryphes*. I. *Protévangile de Jacques, Pseudo Matthieu, Évangile de Thomas*, Paris, 1911, et dans la même collection P. PEETERS, *Évangiles apocryphes*. II. *Évangile de l'enfance*, Paris, 1914.

15. P. MEYER, *Notice sur le ms. de l'Arsenal 5201*, dans *Romania*, XVI (1887), p. 44 : « Je groupe sous le titre *Histoire de Jésus-Christ et de la Vierge Marie* une suite de poèmes originairement distincts et qui ont été ajoutés les uns aux autres de manière à embrasser la vie entière de Jésus et de Marie... Les copies qu'on possède offrent par place des rédactions totalement différentes, il reste à faire sur cet ensemble si compliqué un travail de classement qui jusqu'à présent n'a pas été commencé ». Cette remarque vaut encore aujourd'hui.

16. Cf. ci-dessus, p. 275, n. 2. La légende de saint Fanuel occupe les vers 1 à 850 et le poème sur Jésus-Christ les vers 851 à 2,864. Un autre ms. renferme les mêmes poèmes mais il est postérieur au ms. de Montpellier ; voir P. MEYER, *Notice du ms. 1137 de Grenoble renfermant divers poèmes sur saint Fanuel, sainte Anne, Marie et Jésus*, dans *Romania*, XVI (1887), p. 214.

17. Dans le *Protév. de Jacques* (VIII-4), Marie est dans le temple, elle a 12 ans, les prêtres se demandent qu'en faire. Le grand prêtre prie, l'ange lui apparaît, lui commande de rassembler le peuple et de faire ensuite l'épreuve de la baguette. Dans le ms. *français* 2815, Joseph étant venu demander Marie, l'évêque assemble le peuple et fait chercher la Vierge. Dans le *Romanz de saint Fanuel*, l'évêque prend l'initiative de marier la Vierge sans que Joseph vienne la demander après l'apparition de l'ange.

devant l'évêque qui lui annonce qu'on veut la marier. Elle répond qu'elle n'a cure de mari et qu'elle veut rester vierge [18].

L'évêque [19] passe outre et fait convoquer toute l'assemblée du peuple (73-126).

Un « envieux » [20] apparaît et se moque de Joseph qui déclare n'être venu que pour voir à qui on marierait Marie ; l'évêque le fait taire, il annonce aux Juifs réunis pourquoi il les a fait venir et leur demande de prier Dieu pour qu'il désigne un époux digne de la Vierge (127-192).

L'évêque dit à chacun de prendre dans sa main une baguette sèche et dé-

18. Dans le *Ps. Matth.* (VIII-1), la Vierge à l'âge de 12 ans, refuse de se marier. Comme dans le *Protév. de Jacques* on convoque l'assemblée du peuple.

19. L'évêque Abiatar apparaît déjà dans le *Ps. Matth.* VII-1 ; VIII-4 ; XII-1 comme grand prêtre.

20. Le personnage de l'envieux ne se trouve pas dans les évangiles apocryphes, il apparaît dans les poèmes français du XIIIe siècle. C'est un personnage qui rend les dialogues plus familiers et donne une tournure dramatique au récit. Les paroles de l'envieux se trouvent avec de légères variantes dans le *Romanz de saint Fanuel...*, mss fr. 1533 et 1768 de la Bibl. Nat. à Paris et ms. 5201 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous citons le passage d'après Chabaneau, *loc. cit.*, p. 121.

Ms. de Montpellier		*Espozalizi*	
Une pucele l'apela,		*Un evejos di a Josep :*	
Molt doucement l'y demanda,	1065	Amixc, digatz, fe quen devetz	
« Dont estes vos e de quel terre,			
Et que venistes vos ci guerre ? »		Cum avet nom ni d'aon etz	128
Ce dist Joseph : « Je(l) vos dirai			
De rien ne vos en mentirai,	1070	Ni que sai etz vengutz querer,	
Li evesques a toz mandez,			
Les bachelers et les barbez		Fe quen devetz, digatz m'en ver.	
Et gi sui venuz voirement,			
Por veoir le mariement			
De la plus bele creature	1075		
C'onques peüst fere nature.		*Respos Josep a l'evejos :*	
De molt bon hore fu homnez		Ja de mot no us mentirai	
Qui a tel dame vert mariez		Volonties senher o dirai...	132
		E soi sai vengut veramen	
		Per vezer lo maridamen,	
		De la plus bela creatura	
		Qu'anc fezes ni formes natura ;	140
		Molt sera cel benaüratz	
		Que d'aital dona sera molheratz	
Dame, ne por moi nel die mie		Mas per mi non o dia yeu ges	
Que ja n'arai fame eu ma vie	1080	No o crezatz ni ens pesses	144
Par foi, dist l'un molt me merveil,		Que ja per molher non l'aurai	
Ou vos preistes cel conseill			
Que si estes vex et chenus		Ni a femna mais non jairai	
Et por tel dame estes venus...	1084		
Alez vos ent, n'i estez mais ».		*E l'evejos dis a Josep :*	
		Mot me faitz vos meravilhar...	147
		Que vos siatz aissi vengutz	159
		Que tan fort etz vielhs e canutz...	150
		Tot da penset e crezetz m'en.	162

clare que celui dans la main de qui elle fleurira aura la Vierge pour femme [21]. Les Juifs se mettent à genoux, puis se relèvent et prennent chacun une baguette (193-216). À l'instigation de l'envieux, Joseph prend une baguette, qui fleurit [22] dans sa main (ce que le texte ne dit pas clairement) ; l'évêque lui dit qu'il épousera la Vierge (217-238). Joseph prend Marie, jure de vivre avec elle chastement et qu'elle restera vierge. L'évêque s'étonne de ce serment [23] qu'il entend pour la première fois (239-256).

Ici commence une seconde partie. Marie est dans sa maison (déjà mariée, d'après le contexte) ; l'ange Gabriel apparaît [24] et lui annonce qu'elle concevra un fils par la vertu du Saint-Esprit (257-358). Marie demande à Joseph de lui permettre de rendre visite à sa cousine Élisabeth dans la montagne ; des demoiselles s'offrent à l'accompagner. Joseph le lui permet. Comme elle reste chez Élisabeth très longtemps, Joseph inquiet vient la chercher [25] ; il vont se mettre

21. Le ms. de Montpellier présente encore beaucoup d'analogies à cet endroit.

(L'évêque)		*Espozalizi*	
Or vos pri a toz et requier		Ajudatz mi Dieu a pregar...	187
Que vos m'aidiez hui a proier	1720	Baissatz vos totz en oracio	205
		Et estaïtz en afflictio	206
Et sodes tout a genoillons		Selh platz que deia demostrar	188
Del tot em grans afflictions			
Que Damedix par sa doucer		En aquest jorn e a vezer	
Nos done veir hui en c'est forn		De cui puscam far son plazer	
Qui dignes iert del espouser	1125	E que sia son espos leial...	191
		Una verga secca prenes,	193
La virge qui ci voi ester		Cascu de vos que aissi es,	
Pui prenge chacun une verge		E que la verga portara	
Quel qu'il voudra, ou verde ou seche		E en son ponh lhi florira,	196
		Aquel l'aura ben afizi,	
Cil qui la verge portera,	1130	La verges que vezetz aissi.	
En qui main ele florira			
Celui ara, ce vos afi,			
La pucele sanz contredi »			
Lor dienr tuit : Bien est a fere	1135		
Gentix eveque debonere.			

22. L'épreuve de la baguette se rencontre sous une forme un peu différente dans le *Ps. Matth.* (VIII, 5) : là, c'est une colombe qui prend son vol. Dans les récits français un jeune homme donne aussi à Joseph la verge par dérision, elle fleurit entre ses mains. Le dessin qui est dans la marge au fol. 23 V° montre un rameau fleuri, ce qui ne laisse pas de doute à cet égard.

23. Le serment de Joseph ne se retrouve ni dans les évangiles apocryphes, ni dans les poèmes français du XIIIe siècle. On peut rapprocher ce trait de l'histoire de sainte Delphine et saint Elzéar qui vécurent, quoique mariés, comme Joseph et Marie, par suite d'un vœu. Voir Marthe DULONG, dans *Positions des thèses de l'École des chartres,* Paris, 1928, et l'édition qu'a donnée de ce texte le Dr PANSIER, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin,* XII (1926).

24. Ici notre texte suit avant tout le récit évangélique ; dans les mss français, l'Annonciation est faite à Marie alors qu'elle est encore dans le Temple. Joseph, après avoir reçu la Vierge, part en voyage pour chercher des parents qui l'aideront à faire les frais de ses noces. Au retour il trouve sa femme enceinte. Le récit de l'Annonciation dans notre mystère suit d'assez près *Luc,* 1, 26 à 38.

25. Notre texte suit jusqu'à cet épisode de Joseph le récit de Luc, 1, 39-56.

en route quand Joseph s'aperçoit qu'elle est enceinte. — Lamentations de Joseph que l'ange Gabriel vient rassurer [26] (359-574).

Ici commence la troisième partie. Rien dans le texte ne nous avertit que les époux se rendent à Bethléem. Marie annonce que son terme approche. Joseph demande à « l'hôte » de les héberger pour la nuit [27]. L'hôte répond que tout est plein, puis, sur l'intervention de sa fille, il les loge dans l'étable [28] (575-608). La fille emmène Joseph et Marie dans l'étable. Marie lui demande son nom. Elle s'appelle Anastazia [29]. Marie lui promet que Dieu lui accordera la guérison de son infirmité. Les vers 638 et 641 nous apprennent en effet qu'elle est sans mains. Au moment de la naissance, Marie envoie Joseph la chercher ; dès qu'elle a tenu le Sauveur dans ses moignons, des mains lui poussent. Elle appelle son père qui croit d'abord qu'elle se moque de lui, puis se réjouit d'avoir une fille bonne à marier. Il lui ordonne de porter un repas à Marie (609-702). — L'ange apparaît aux bergers, dans une grande clarté. Les bergers s'étonnent et se demandent si c'est un mauvais présage. L'ange Gabriel leur annonce la venue du Sauveur sous la forme d'un enfant couché

---

26. *Matth.,* 1, 18-21. — Dans les mss français, la Visitation se passe après les lamentations de Joseph ; suit le récit de la naissance de Jean-Baptiste. Il était évidemment plus naturel de faire venir Joseph chez Zacharie et d'imaginer la scène qui précède la découverte de l'état de sa femme.

27. Ici le mystère se rapproche de nouveau des poèmes français dont il différait notablement dans la seconde partie. Les deux récits suivent du reste, à cet endroit, celui de Luc et non les apocryphes (la sainte famille s'arrête dans une grotte, les bergers voient la clarté, mais ne viennent pas adorer).

28. Le *Romanz de saint Fanuel* est encore ici assez près de notre texte :

		Espozalizi	
Sire dist-elle, si savez :		Senher payre, a gran lezer	
En cele estable les metez	1476	Pogron en l'estable jazer	
Fille, fet-il, et je l'octroi		*Dis la payre a la filha :*	
Por ce que beles gens les voi		Filha, et yeu vos o autrei	
Menes les i, ses i couchiès		Per so car belas gens los vei	602
A vo rooir les aeisies.			
		Menatz lai los e los colgatz,	
		On mielhs poiretz los arrezatz.	

29. Anastazia se rencontre sous le nom Anestasse (fr. 1533), Agnetese (fr. 1533, Montp. 356), Anestaise (Grenoble 1137), Onestasse *(Roman de la Violette,* vers 52319) ; voir à ce sujet la note de l'éditeur au *Roman de la Violette* (p. p. Douglas Labaree Buffum, Paris, 1928, *Soc. des anc. textes français,* p. L, note 1). Le nom ne semble pas avoir été employé dans cette légende avant le moyen âge, mais on en retrouve l'origine dans les apocryphes *Protevangelium Jacobi* et *Pseudo Matthei :* dans l'un il y a deux sages-femmes et dans l'autre une seule, Salomé, qui, incrédule, examine Marie ; pour la punir de son incrédulité, ses mains sont paralysées ; sur ses prières et après qu'elle a touché l'enfant elle retrouve l'usage de ses mains. On retrouve *Anastazia* dans le *Chevalier au cygne,* le *Couronnement de Louis et Huon de Bordeaux.* Est-ce une création des romans français ? ou se trouve-t-elle dans une source latine inconnue ? Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible de répondre à cette question.

dans une crèche et enveloppé dans un drap ; le chœur des anges chante la gloire de Dieu. Un berger propose d'aller à Bethléem voir l'enfant, un autre d'apporter une offrande. La scène de l'adoration est commentée par l'un d'eux. La pièce se termine par le discours d'un d'entre eux qui rappelle tout ce qui a précédé : venue de l'ange Gabriel, chœur des anges, adoration des bergers devant l'enfant, et il rend grâce à Dieu d'avoir envoyé son fils sur la terre [30] (703-792).

En résumé, il paraît bien qu'une partie des détails apocryphes aient été connus de notre auteur à travers les poèmes français. Peut-être y a-t-il une source latine perdue, d'où dériveraient tous ces poèmes, où se trouvait la légende d'Anastasie, l'épisode de la baguette fleurie et le personnage de l'envieux. Ces détails, il est vrai, sont en germe dans les deux sources apocryphes que nous avons citées. Sur plusieurs points, notre mystère s'éloigne des poèmes français. Le prologue, le serment de Joseph n'ont aucune source connue. La seconde partie s'inspire directement de l'Évangile de Luc, et la troisième, tout en utilisant certains détails apocryphes (recherche du logis, Anastasie), reste assez près du récit de l'évangéliste.

Il est certain que l'auteur a eu connaissance du *Romanz de saint Fanuel...*, dans le texte du ms. de Montpellier ou dans un autre très proche. Les trois passages que nous avons cités en font foi. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce manuscrit est d'une écriture méridionale.

Au demeurant, l'auteur fait preuve d'une certaine originalité de composition et d'invention. Le théâtre méridional, par le choix du sujet et par la manière dont il le traite, reste donc très indépendant du théâtre du Nord à la même époque [31].

La langue et la graphie [32].

Il nous paraît dès l'abord que l'auteur n'était pas de la Provence [33] propre-

30. Dans les Évangiles apocryphes, la scène de l'adoration des Bergers manque. Les poèmes du moyen âge ont amplifié le récit de Luc.

31. A. JEANROY, *Observations sur le théâtre méridional au moyen âge,* dans *Romania,* XXIII (1894), p. 526.

32. Nous ne donnons pas de dépouillements complets des formes, mais seulement un choix de celles qui offrent des caractéristiques intéressantes.

33. Les textes utilisés comme termes de comparaison sont pour la Provence les textes utilisés par M. JEANROY dans son étude linguistique du *Jeu de sainte Agnès, drame provençal du XIVe siècle,* Paris, 1931, p. XIV, note 1, en particulier la *Vie de sainte Douceline,* p. p. R. GOUT (Paris, 1927), cf. Else WEHOWSKI, *Die Sprache der Vida de la benaurada santa Doucelina,* Berlin, 1910 *(Romanische Studien,* t. VIII), et en outre pour la région d'Avignon P. MEYER, *Comptes de Peyre de Serras,* dans *Romania,* t. XIV, p. 536 (texte de la fin du XIVe siècle), et P. PANSIER, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIX siècle,* Avignon, 1924-1933, 6 vol. in-80.

ment dite, comme le croyait P. Meyer, mais du Languedoc [34] oriental d'une région située entre Nîmes, Montpellier et le sud de l'Aveyron. Il est probable que les copistes étaient plus rapprochés de la Provence, peut-être de la rive droite du Rhône.

Nous avons étudié d'une façon détaillée la graphie et la langue des deux manuscrits dans *Romania, loc. cit.* [LXXII — (1942)], p. 51 [...] *

Versification

La pièce est écrite en octosyllabes. Les rimes sont pauvres et peu variées. Çà et là, on trouve trois et jusqu'à cinq vers rimant ensemble, ou un vers sans rime sans qu'il paraisse manquer quelque chose au sens. Nous avons noté ces vers par des *bis* pour ne pas rompre la numérotation des rimes par quatre (54 *bis* trois rimes *-ia,* 104 *bis* cinq rimes *-atz,* 236 *bis* un vers sans rime, 310 *bis id ;* 456 *bis* trois rimes *-os),* etc. [...]

BIBLIOGRAPHIE. — P. Meyer, *De quelques manuscrits de la collection Libri à Florence,* dans *Romania,* t. XIV (1885), p. 496.

P. Meyer. *Notice du ms. de l'Arsenal 5201,* dans *Romania,* t. XVI (1887), p. 24.

Pio Rajna, *Notice sur l'Espozalizi de Nostra Dona,* dans *Giornale de Fil. rom.,* t. III, p. 106.

Fr. Michel, *Rapport sur une mission scientifique en Espagne,* dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires, 3e série,* t. VI (1886), p. 270 et ss.

A. Jeanroy, *Observations sur le théâtre méridional au moyen âge,* dans *Romania,* t. XXIII (1894), p. 525 (à la p. 526 se trouve une note sur l'*Espozalizi).*

C. Chabaneau, compte rendu du rapport de Fr. Michel, dans *Revue des Langues romanes,* t. XVIII (1886), p. 199.

Suzanne Kravtchenko-Dobelmann.

---

34. Les textes de comparaison pour le Languedoc sont la Bible de Lyon, étudiée par P. Meyer, *Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament,* dans *Romania,* XVIII (1889), p. 423, les textes de Montpellier, *Petit Thalamus* et *Cartulaire des Guilhem* (XIIIe siècle), étudiés par Mushacke *(Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier, Franz. Studien,* 1884), les *Comptes de Montagnac* (arr. de Béziers) publiés par Vidal dans *Ann. du Midi,* XVII (1905), p. 517, et XVIII (1906), p. 69 et 196 ; — ces comptes sont des XIVe et XVe siècles. — Cf. R. Lamouche, *Essai de grammaire languedocienne (dialecte de Montpellier et de Lodève),* Paris, 1902 ; pour la région de Béziers aussi le *Libre de Memorias de Jacme Mascaro,* p. P. Barbier, dans *Revue des langues romanes, XXXIV* (1890), p. 36 et 315, et XXXVIII (1895), p. 12 et 215. — Enfin nous avons utilisé, pour les départements du Gard, de l'Aveyron et de l'Hérault, Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* (Paris, 1926), où sont publiés des documents de cette région, voisins de l'an 1200.

* L'auteur donne alors une étude détaillée de la phonétique, de la morphologie et de la versification de l'*Espozalizi,* étude qu'il ne nous semble pas nécessaire de reproduire ici pour la raison mentionnée dès le début. G.-M. B., c.s.c.

LISTE DES PERSONNAGES

[Un ange] 1
L'évêque Abiatar 17
Abraam, un Juif 41
Salomo ou Salamon, un Juif 47
Maria ..... 54 bis
Yzac, un Juif 57
Levi, un Juif 69
Salutatz, un Juif 73
Un groupe de Juifs 109
L'evejos (l'envieux) 127
Jozep 131
L'ange Gabriel 255
Les demoiselles qui accompagnent Maria 365
Elizabeth 381
Zacarias 433
L'hôte 579
Anastazia 583
Un 1er berger 693
Chœur des anges 707
Un 2e berger 719
Un 3e berger adorant 731
Un 4e berger 743

Aisso se apela

L'ESPOZALIZI DE NOSTRA DONA SANCTA MARIA VERGES E DE JOZEP.

[20] Aujatz totz que say etz vengutz,
Rixc e paures, grans e menutz :
Dieus vos comanda maridetz
Una verges qu'entre vos es ;
E manda vos quelh dezt baro,
Per espos e per companho,
Un prozom[e] de vostras gens
E tals que sia ben convinens,
De la razitz e del lhinatge
De Jesse et de son paratge ;
Maria a nom e per vertat
Aquesta de queus ay parlat ;
Et el temple, trobaretz la,
Horan tot jorn, qu'al res no fa,
E prega Dieu nostre senhor
Que la adumplisca de sa amor.

L'avesque dels Juzieus respos :

Bels senher Dieus, grazitz ne sias
E benezitz et adoratz,
Quar vos es vengut a plazer
Que nos fassatz, senher, saber,
Qual est la verges ni que fa,
Ni cum a nom ni on esta,
E del lhinatge issamen.

Lo avesque dis als Juzieus :

En Salamon eus en Salvat
E Ben Judes e Samuel,
[Vo] Filh de Dieu e filh d'Israelh,
Auzit avetz lo mandamen

Ce poème a pour titre

LES ÉPOUSAILLES DE NOTRE SAINTE DAME MARIE, VIERGE, ET DE JOSEPH

[Scène I]

[*Un ange parle aux Juifs assemblés avec leur évêque :*]

Entendez tous, vous qui êtes ici venus,
Riches et pauvres, grands et petits,
Dieu vous commande de marier
Une vierge qui se trouve parmi vous ;
Et vous commande que vous lui donniez, barons,
Pour époux et pour compagnon,
Un gentilhomme de votre race
Et tel qu'il soit bien convenable,
De la souche et de la lignée
De Jessé, et de sa noblesse ;
Marie est son nom et en vérité
C'est d'elle que j'ai parlé ;
Dans le temple vous la trouverez,
Tout le jour en oraison, à rien d'autre occupée,
Et elle prie Dieu Notre Seigneur
Qu'Il la comble de son amour.

L'évêque des Juifs répond :

Beau Seigneur Dieu, remercié en sois-tu
Et béni et adoré,
Car c'est ton bon plaisir
De nous faire savoir, Seigneur,
Quelle est cette vierge et son occupation,
Quel est son nom et où elle se trouve
Et de quelle race elle est issue.

[Scène II]

L'évêque dit aux Juifs :

Sire Salomon, et vous Sire Salvat
Et le fils de Juda et de Samuel,
Fils de Dieu et Fils d'Israël,
Vous avez entendu l'ordre

Que a dih l'angel, vos auzen,
Per nulha res que el mon sia,
D'esta verges qu'a nom Maria.
Anatz, baros, ades anatz
E mens de .IIII. no siatz,
Et aduzetz me la donzela,
Gardatz que non vengatz ses ela
E pregatz la fort humilmens
Qu'am vos venga cortezamens
Car fort leu la deuretz trobar
Que no vos cal alres ponhar ;
Que al temple esta ades
Segon so que auzit aves.

Dis n'Abraham a l'avesque :

Senher, vostre comandamen
Farem ses tot alongamen,
E anarem lai volonties
De grat e de gran alegrier,
Car Dieus l'ama ni pessa d'ela,
Azorar fai aital donzela.

Salomo dis a Maria :

Amiga dona, Dieus vos sal
E vos gar d'ira e de mal.
Mossenhor l'avesque vos manda
E vos prega e vos comanda
Que vos anetz amb el parlar
E no vos cal de res duptar ;
[21] Digatz nos, dona, ses falhia,
Se vos avetz a nom Maria.

Respondet Nostra Dona :

54 *bis* Que vos affar qui que yeu sia ?
Se Dieus vos sal, laissatz me estar
Car ieu no m'azaute de truffar.

Qu'a transmis l'ange, vous l'entendant,
Par tout ce qui est au monde,
Au sujet de cette vierge qui s'appelle Marie.
Allez, barons, maintenant partez
Et moins de quatre ne soyez,
Et ramenez-moi la jeune fille ;
Gardez-vous de revenir sans elle,
Et priez-la fort humblement
De venir de bonne grâce avec vous.
À l'instant la devrez-vous trouver
Et vous ne devrez en route faire autre chose ;
Elle se trouve en ce moment au temple
Selon que vous l'avez entendu dire.

Abraham dit à l'évêque :

Seigneur, à votre commandement
Nous obéirons sans retard,
Là-bas nous irons volontiers
De bon gré et avec grand plaisir,
Car Dieu l'aime et prend soin d'elle,
Il (nous) faut admirer une telle jeune fille.

[Scène III]

Salomon dit à Marie :

Madame mon amie, Dieu vous sauve !
Et vous garde du chagrin et du péché.
Monseigneur l'évêque vous demande
Et vous prie et vous commande
D'aller avec lui converser
Et de rien, je vous prie, n'ayez crainte.
Dites-nous, madame, sans détour,
Si vous avez nom Marie.

Notre-Dame répond :

Que vous importe qui je suis ?
Si Dieu le permet, laissez-moi donc en paix
Car il ne me convient pas de plaisanter.

Respondet Yzac Juzieu e dic :

Dona amiga, ges nous truffam
Ni mesorgas nous aportam ;
Be etz cela que nos querem,
E veramens nos o sabem ;
Be o sabem, per veritat,
Car enaissi nos es mandat.
Venetz an nos, no vos sia greu
Car vostre pro sera per Dieu.

Respondet Nostra Dona :

Senhor, pueih tan fort o voletz,
Anem e tornatz m'en ades,
No me fassatz gaire estar,
Qu'yeu no m'azaute de muzar.

Levi lo Juzieu respo :

Dona, so dis, nous cal duptar
De l'avesques n'Abiatar,
El garda lo pobol d'Israel
Eus gardara lo rei del cel.

Aissi parla Salutatz Juzien :

Senher n'avesque, veus la donzela
Santa e verges, Dieu es amb ela,
[Vo] Que vos nos mandetz amenar.
So es ela, se Dieus me gar ;
Santa humil la trobaretz
En totz sos fahs quan la veiretz.

L'avesque Abiatar respos :

Be siatz vengutz, fizel messatge,
Fort avetz fah bo vassalatge,
Car so per que y eratz mogutz
M'avetz menat, be siatz vengutz.

Isaac le Juif répond et dit :

Madame mon amie, nous ne plaisantons point
Ni ne voulons d'ennui vous causer ;
Vous êtes bien celle que nous cherchons
Et en vérité nous le savons ;
Bien le savons, en vérité.
Car c'est ainsi qu'on nous a commandé.
Venez avec nous, ne vous déplaise
Car c'est pour votre bien par Dieu.

Notre-Dame répond :

Sire, puisque vous le désirez tant,
Allons et mettons-nous en route de suite ;
Ne me faites pas rester longtemps,
Car il ne me convient pas de m'attarder.

Lévi le Juif répond :

Madame, vous le dites, il ne faut pas douter
De l'évêque Abiatar,
Il garde le peuple d'Israël
Et le roi du ciel vous gardera.

[Scène IV]

Ainsi parle Salutatz de Judée :

Seigneur évêque, voici la jeune fille
Sainte et vierge, Dieu est avec elle,
Que vous nous commandez de conduire ici.
C'est bien elle, si Dieu me garde !
Sainte, humble vous la trouverez
En toutes ses actions, quand vous la verrez.

L'évêque Abiatar répond :

Soyez les bienvenus, fidèles messagers,
Vous m'avez fort bien servi,
Car l'objet de votre mission
Vous m'avez amené, soyez les bienvenus !

L'avesque dis a Maria :

Dona, be siatz vos venguda ;
Be us volgra aver conoguda
Sai en reires, senes falhia,
Yeu cre que aiatz nom Maria.

Respondet Nostra Dona :

Senher, o ieu be, veramens,
Aissi m'apelan meus parens.
Digatz me, senher vostr'albir
Per que m'avetz facha venir.

L'avesque Abiatar respos :

Dona yeu us ay facha venir,
Ges no vos vuelh de res mentir,
Dieus vol que vos marit aiatz,
E companho am que estiatz.

Respos Na Maria a l'avesque :

Senher, de marit non ay cura,
Tostemps serai casta e pura,
Se a Dieus platz lo meu senhor,
Lo meu paire que yeu azor.

[22] *Lo avesque respos :*

Laissetz estar non parletz mais,
So que dizetz vos es pantais,
Que Dieu o vol e mot lhi platz,
Car enaissi nos es mandatz
E per l'angel denunciat.
Baros, anatz, per las cieutatz
E per los nostres avescatz
E cridatz fort en auta testa
Que vengan ad aquesta festa
Vielhs e joves, blancs e canutz,
E per res negu non o mutz.

L'évêque dit à Marie :

Madame, soyez la bienvenue ;
Bien aurais voulu vous connaître,
Il y a longtemps sans faute,
Je crois que vous vous appelez Marie.

Notre-Dame répond :

Seigneur, c'est bien moi, en vérité
Ainsi m'appellent mes parents.
Dites-moi, Seigneur votre opinion,
Pourquoi vous m'avez fait venir.

L'évêque Abiatar répond :

Madame, je vous ai fait venir,
— Je ne désire en rien vous mentir —
Parce que Dieu veut que vous preniez mari
Et un compagnon avec qui vous demeuriez.

Madame Marie répond à l'évêque :

Seigneur, d'un mari je ne m'inquiète point,
Toujours je resterai chaste et pure,
S'il plaît au Seigneur, mon Dieu,
Mon Père que j'adore.

L'évêque répond :

Laissez faire et ne parlez plus
Ce que vous dites est un rêve,
Car Dieu le veut et cela lui plaît beaucoup.
Ainsi, en effet, il nous a été commandé
Et par l'ange annoncé.
Barons, allez par les villes
Et par nos évêchés,
Et criez fort, à haute voix,
Pour que viennent à cette fête
Vieillards et jeunes gens, les blanchis et les chenus,
Et sous aucun prétexte qu'on ne refuse.

Respondero los Juzieus a l'avesque :

Senher vostre comandamen
Farem ses tot alongamen,
Car totz aquels que no venran
Del cors justicïatz seran.

Dissieron ad un cascun :

Aujatz, senhors, et entendetz,
Aparelhatz vos totz ades,
D'una donzela convinent
Si deu far lo maridament,
Mosenher si vol cosselhar
E am trastotz ne vol parlar.
Anatz lai totz, non o mudetz,
Per nulha res no vonh laissetz.
Anatz, baros, totz o veiatz,
Negus per res non remangatz
[Vo] Non remanga ni pauc ni grans
Jove ni vielhs tro a .c. ans
Movetz ades no i ponhetz
Que totz ades no i anetz.

Un evejos dis a Jozep :

Amixc digatz, fe quen devetz,
Cum avet nom ni d'aon etz ?
Ni que sai etz vengutz querer ?
Fe quen devetz, digatz m'en ver.

Respos Jozep a l'evejos :

Ja de mot nous mentirai,
Volonties, senher, o dirai,
Jozep ai a nom, so sapiatz,
Dieus ajut ad aital solatz.
Ben a .x. jornhs que soi vengutz
De Betleem don soi mogutz.

Les Juifs répondirent à l'évêque :

Seigneur, votre commandement
Nous observerons sans tarder,
Car tous ceux qui ne viendront pas
Au tribunal seront jugés.

[Scène V]

Ils se dirent les uns aux autres :

Écoutez, sires, et entendez
Apprêtez-vous tous sur le champ ;
D'une noble jeune fille
Le mariage il nous faut faire,
Monseigneur veut prendre conseil
Et à tous il en veut parler.
Allez-y tous sans refuser,
Personne ne doit être écarté.
Allez, barons, veillez-y tous,
N'oubliez pas d'amener qui que ce soit
Que ne reste ni petit ni grand
Jeune ni vieux jusqu'à cent ans,
Sur le champ, partez et ne tardez pas
Afin que tous aussitôt s'y rendent.

[Scène VI]

Un envieux dit à Joseph :

Ami, dites, par la foi que vous (nous) devez,
Quel est votre nom et d'où êtes-vous ?
Et qu'êtes-vous ici venu chercher ?
Par la foi que vous nous devez, dites-moi la vérité.

Joseph répond à l'envieux :

Je ne vous en mentirai pas d'un mot
Volontiers, sire, je le dirai,
Je m'appelle Joseph, vous le savez ;
Dieu me soit en aide et consolation.
Il y a bien dix jours que je suis venu
De Bethléem dont je suis citoyen ;

E soi, sai vengutz veramen
Per vezer lo maridamen,
De la plus bela creatura
Qu'anc fezes ni formes natura ;
Mot sera cel benaüratz
Que d'aital dona sera molheratz,
Mas per mi non o dic yeu ges
No o crezatz ni ens pesses
Que ja per molher non l'aurai
Ni a femna mais non jairai.

E l'evejos dis a Jozep :

Mot me faitz vos meravilhar,
En prozom quan vos aug parlar
[23] Que vos siatz aissi vengutz,
Que tan fort etz vielhs e canutz,
Per vezer la plus bela causa
Que sia el mon n'en la mar clauza
E ja ne vo qual escondir
Ni aquestas paraulas dir ;
Que ja no l'auretz per molher,
Ni vostra etat non o quier :
Trop avetz dura la maissela.
No ves tanh donzela tan bela,
Tant avinent cum ela es.
Ja per aisso non sai estes,
E ades tost tornatz vos en
Tot da penset, e crezetz m'en.

Jozep respos a l'evejos :

Ja per re aisso no faray
N'y d'aquest cosselh nous creirai,
Entro que aia vist a prest
E que sapïa ben de cert
Cal de totz l'aura per molher.
Sapiatz que rei o compte es
O duc o autra potestat
O rei ; fort es be molheratz.
E per so que yeu la agues

Et voici que je suis venu, en vérité,
Pour assister au mariage
De la plus belle créature,
Que ne fit ni forma plus la nature ;
Bienheureux sera celui
Qui sera d'une telle femme l'époux,
Mais quant à moi, je n'en dis rien,
Et ne le croyez pas ni ne le pensez :
Jamais pour épouse je ne l'aurai,
Ni d'aucune autre femme serai l'époux.

Et l'envieux dit à Joseph :

Vous m'êtes un grand sujet d'émerveillement
Lorsque je vous entends parler en prud'homme,
Vous qui êtes ici venu,
Étant si vieux et chenu,
Pour voir la plus belle chose
Qui soit sur terre et dans la mer ;
Et jamais il ne vous faut cacher
Ni ces paroles dire
Que jamais vous ne l'aurez pour femme,
Car votre âge ne le permet pas,
Vous avez la mâchoire trop dure.
Ne regardez pas une si belle jeune fille,
Avenante comme elle est.
Jamais par ici vous n'êtes venu
Et maintenant tôt veuillez partir.
Pensez à tout cela, croyez-m'en.

Joseph répond à l'envieux :

Jamais je ne ferai une telle chose
Et sur une telle opinion ne me fonderai,
Avant d'avoir vu rapidement,
Et d'avoir su avec certitude
Quel est celui parmi tous qui l'aura pour femme.
Sachez que si c'est un roi ou un comte,
Un duc ou autre potentat,
Ou encore un roi, il sera bien marié.
Et quant à l'avoir pour femme,

No sai venc ni vos o pessetz.
Que ans o fih be per vezer
Lo matrimoni e per saber.

L'avesque Abiatar dis a l'evejos :

Baros, non es ges cortezia,
[Vo] Ans es, sapiatz, gran vilania
Quels prozomes que son antixc,
Per los joves sian escarnitz.
Nolh digatz res, qu'yeu vos coman
Laissatz vos en d'aissi enant.

L'avesque dis al pobol :

Senhor, yeu vos ai fah venir
Car totz avetz ben auzit dir
Que Dieus vol que donem marit,
E non o metan en oblit,
Ad aquesta que vos vezetz,
Tan bela sa par non sabetz.
Ajudatz mi Dieu a pregar,
Selh platz, que deia demostrar
En aquest jorn et a vezer
De cui puscam far son plazer,
E que sia son espos leial
E bo marit e natural.

Lo cosselh fo fah.

Una verga secca prenes,
Cascu de vos que aissi es
E que la verga portara
E an son ponh lhi florira,
Aquel l'aura, ben afizi
La verges que vezetz aissi.
Que per miracle si deu far
[24] E a vos autres demostrar.

Respondero los Juzieus :

Senher, fort be avetz parlat,
D'aquest affar e sermonat ;

Ne pensez pas que je sois venu spécialement.
Je ne suis venu que pour voir
Le mariage, et pour savoir.

L'évêque Abiatar dit à l'envieux :

Barons, ce n'est guère courtoisie,
Même c'est, sachez-le, grande vilénie
Que les prud'hommes de grand âge
Soient ridiculisés par les jeunes gens.
N'en dites rien, car je vous commande
De laisser ; qu'il en soit ainsi.

[Scène VII]

L'évêque dit au peuple :

Sires, je vous ai fait venir
Car vous avez tous entendu dire
Que Dieu veut que nous donnions mari,
— Chose qu'il ne faut pas oublier —
À celle-ci que vous voyez,
Qui est belle sans rivale.
Aidez-moi à prier Dieu,
S'il lui plaît, qu'il veuille bien montrer
En ce jour et découvrir
Par qui nous puissions faire son plaisir
Et qui sera son loyal époux
Et bon et véritable mari.

On tint conseil.

Prenez un bâton sec,
Chacun de vous qui êtes ici,
Et celui qui portera le bâton
Qui en son poing [lui] fleurira,
Cet homme-là l'aura, je le garantis
Cette vierge que vous voyez ici.
Car cela se doit faire par miracle,
Afin de vous prouver la chose.

Les Juifs répondirent :

Sire, fort bien avez parlé
Et discouru de cette affaire ;

Per trastotz vos o autreiam,
Que ben es dih, se Dieus vos am.

L'avesque comandet als Juzieus que preguesso :

Baissatz vos totz en oracio
Et estaïtz en afflictio,
E preguem Dieu qu'el nos fassa
Tal demostransa que a lui passa
Que el nos deia issauzir
De so que lhi volem querir
E so que nos lhi demandan
Qu'el nos autrey e prec l'infant.

L'avesque dis als Juzieus :

Levatz vos totz essems o eres,
Cascu una verga prenetz
Et que vejam si florira
La verga ni Dieus o volra.

L'evejos dis a Jozep :

Amix tenetz esta vergueta,
Vos say que auretz la pizeleta,
E sera fort be maridada,
Mas no s'en tenra per pagada.

Respos Jozep a l'evejos :

Senher, fort m'auretz evergonhat
Et auretz fah mot gran peccat.
[Vo] Penray la, pueis tan o voletz,
Mas ges per be non o dizetz.

L'avesque dis a Josep :

Senher Jozep, sai tornaretz,
La santa verges espozaretz
Car Dieus o vol ben o sabem
Que los miracles y vezem.

Nous vous concédons qu'en tout ce sujet
Vous avez bien dit, si Dieu vous aime !

L'évêque recommande aux Juifs de prier :

Agenouillez-vous tous pour prier
Et que vos cœurs soient contrits.
Prions Dieu qu'Il nous fasse
Savoir en la manière qui lui plaira,
S'Il nous doit exaucer
Quant à l'objet de notre requête,
Et celui de notre supplication ;
Que nous accorde et que prie l'enfant.

L'évêque dit aux Juifs :

Relevez-vous tous ensemble où vous êtes,
Que chacun prenne un bâton ;
Et voyons si ce bâton
Fleurira, et si Dieu le voudra.

L'envieux dit à Joseph :

Ami, tenez ce petit bâton,
Je vous assure que vous aurez cette vierge ;
Elle sera fort bien mariée,
Mais elle ne s'en tiendra pas pour bien payée.

Joseph répond à l'envieux :

Sire, grande honte vous m'aurez faite
Et vous aurez fait un grand péché.
Je la prendrai, puisque vous le désirez tant,
Mais vous ne le dites pas dans une bonne intention.

[Le bâton de Joseph fleurit soudain]

L'évêque dit à Joseph :

Sire Joseph, vous retournerez là,
Et vous épouserez la sainte vierge ;
Dieu le veut, nous le savons bien,
Car nous avons vu le miracle.

Lo evejos dis a l'avesque :

Senhor, faitz le lhi espozar,
Car be o devetz uei mai far,
Car la verga lhi es florida,
So a vist la major partida
De nosautres que vos vezes
Faitz vos en sai per que fuges.

L'avesque dis a Jozep :

Amix, votra espoza nemenatz,
Anatz vos en, a Dieu sïatz,
E amatz la mot humilmens
Et aiatz lhi bona companhia,
Sapiatz que nostre senhor l'ama.

Respos Jozep a l'avesque :

Senher, per cert be l'amaray,
A mon poder tan quan vieuray.
Nos era de un cor e de .i. talen,
Cast e verges que dos essemps,
Aissi o prometem a Dieu,
Auzen de totz, ela et yeu,
Que ela tenra verginitat
E yeu a ela castetat.

Respos l'avesque a Jozep :

Jozep, yeu auh be que dizetz,
Car novel orde establetz,
Que anc no vim ni auzim dir
Aquest orde, ni establir,
Que hom tengues verginitat
Am sa molher ni castetat.

Respos Jozep a l'avesque :

Senher, n'avesque ben tenrem
La promessa que facha avem,
A me o donat ma etat
E a la verges sa bontat.

L'envieux dit à l'évêque :

Seigneur, faites-la lui épouser.
Car c'est aujourd'hui que vous devez accomplir cela,
Le bâton qu'il a vient en effet de fleurir,
C'est ce qu'ont vu la plupart
De nous autres que vous voyez.
Faites ce qu'il faut pour qu'il s'en retourne.

L'évêque dit à Joseph :

Ami, emmenez votre épouse,
Allez-vous-en, adieu !
Aimez-la très humblement
Et soyez-lui bonne compagnie
Sachez que Notre-Seigneur l'aime.

Joseph répond à l'évêque :

Sire, sûrement bien je l'aimerai,
En mon pouvoir, tant que je vivrai,
Nous n'aurons qu'un seul cœur et qu'un seul esprit ;
Chastes et vierges, tous les deux ensemble,
Nous le promettons à Dieu
Tous l'entendant, qu'elle et moi nous le serons.
Elle gardera virginité,
Et moi envers elle je garderai chasteté.

L'évêque répond à Joseph :

Joseph, j'entends bien ce que vous dites :
Vous établissez un nouvel ordre,
Car je n'ai encore vu ni entendu dire
Ni établir cet ordre
Qu'un homme garde virginité
Et chasteté avec son épouse.

Joseph répond à l'évêque :

Sire, mon évêque, nous tiendrons bien
La promesse que nous avons faite ;
À moi le permet mon âge,
Et à la vierge sa vertu.

L'angel Gabriel dis a Maria :

Verges Maria, Dieus te sal,
Car iest del lhinatge real,
Tu iest verges de tot be plena,
Salut del mon iest et estela,
Humils per que Dieus es en te,
Per que tot lo mon se soste.
Dieus que fetz lo mon de nient
Venra en tu veraiament,
En tu penra humilitat,
Lo filh de Dieu de magestat,
De tu naissera hom e Dieu,
[Vo] Reis es e senhor dels Juzieus.
La benedictio perpetuals
As de totas femnas carnals :
De tu dona naissera fruh
Don los dyables seran vencutz

Respos Maria a l'angel :

Amix, Dieu vos sal atreci.
Don etz vos vengutz enaissi ?
Ni de qual part sai etz intratz ?
Don etz ni que sai demandatz
Ni cum etz intratz soptamens
E senes mon comandamens ?
Ni cum dizetz qu'yeu cosseubrai ?
Car yeu paria de home non ay.
Cum naissera Dieu donc de mayre ?
Que es senhor de totz e payre.
Cum se vol tant humiliar ?
Tota me faitz meravilhar,
Mais tant est Dieu meravilhos
Que pot far so que s' vol de nos
Que sa sirventa, soy yeu be
E pot far so que s' vol de me.

L'angel dis a Maria :

Sanh Esperit venra en te
Que te azumplira de tot be.

[Scène VIII]

L'ange Gabriel dit à Marie :

Vierge Marie, Dieu te salue,
Car tu es de la race royale,
Tu es vierge pleine de tout bien,
Tu es le salut du monde et son étoile,
Humble parce que Dieu est en toi.
Celui par qui le monde subsiste,
Dieu qui a fait l'univers de rien,
Viendra en toi vraiment,
En toi prendra humilité,
Le Fils de Dieu de majesté
De toi naîtra homme et Dieu,
Il est roi et seigneur des Juifs.
Bénie tu es de toute éternité
Parmi les femmes nées de la chair ;
De toi, madame, naîtra le fruit
Par qui l'enfer sera vaincu.

Marie répond à l'ange :

Ami, Dieu vous sauve quand même !
(Mais) d'où êtes-vous venu de la sorte,
Et par où êtes-vous entré ?
D'où venez-vous et que désirez-vous
Et comment êtes-vous entré soudainement
Et sans mon invitation ?
Et comment dites-vous que je concevrai ?
Car je ne connais le contact d'aucun homme.
Alors comment naîtra Dieu d'une mère ?
Lui qui est seigneur et père de tous,
Pourquoi voudrait-il tant s'humilier ?
C'est pour moi un sujet d'étonnement complet,
Mais Dieu accomplit tant de merveilles
Qu'Il peut faire ce qu'Il veut de nous
De moi qui suis entièrement sa servante,
Il peut faire ce qu'Il veut.

L'ange dit à Marie :

Le saint Esprit viendra en toi
Et te comblera de toute grâce.

En tu, dona, s'alumbrara
Sel Dieu quel mon rezemera ;
E quam Dieu sera de tu natz,
Vers Dieu et hom sera apelatz.
Non duptes, dona, el naissemen,
Car Dieu es en tu veramen.
Per tu es dona rezemutz
Tot lo mon que era perdutz.
Yeu soi a tu vengut del cel,
Messatge qu'ay nom Gabriel.

Dis Maria a l'angel :

Senher, cossi cossebrai yeu
Vergis ni enfantarai Dieu ?
Cesta naissensa es estranha
Qu'yeu non aygui d'om companha.
Ni cossi poira aisso faire
Qu'yeu sia verges e sia maire ?
Cum il poiria aisso acabar ?
Tota me faitz meravilhar.

Respos l'angel a Maria :

Sanh Esperit vendra en te
Que t'azumplira de tot be.
No aiatz donc, dona, paor
Qu'hom Dieu de te sera natz
E sera Jesus apelatz,
Crist e salvaire sera ditz,
Tuh los profetas o an escrih
Se adcumpliran el senhor ;
Per que seran sals peccadors,
Que aiva dih la professia
Del rei David que naisseria
Hom e Dieu en ter e el cel
E duc del pobol d'Israël
Per que es dih de David payre
E Jesu Crist nostre salvaire.
E tu seras su fizel maire
E el de tu, el governayre,
Dux e reis d'Israël sera,
Ja son regne fi non aura.

En toi, madame, resplendira
Ce Dieu qui rachètera le monde ;
Et quand Dieu sera né de toi,
Vrai Dieu et vrai homme il sera nommé.
Ne doute pas, madame, qu'Il naisse de toi,
Car Dieu est en toi, vraiment.
Grâce à toi, madame, est racheté
Tout l'univers qui était perdu.
Je suis vers toi venu du ciel
En messager et j'ai nom Gabriel.

Marie dit à l'ange :

Sire, ainsi je concevrai
Étant vierge et j'enfanterai Dieu ?
Cette naissance est étrange
Car je n'aurai pas eu d'homme compagnie.
Comment pourra-t-il se faire
Qu'à la fois je sois vierge et mère ?
Comment cela pourra-t-il se passer ?
Cela m'est un sujet d'étonnement complet.

L'ange répond à Marie :

Le Saint Esprit viendra en toi
Et te comblera de toute grâce.
310 *bis* N'aie donc pas de crainte, madame,
Parce qu'un homme Dieu de toi naîtra
Et il s'appellera Jésus.
Il sera dit Christ et Sauveur,
Tous les prophètes l'ont écrit,
Il s'accomplira l'avènement du Seigneur
Par qui seront sauvés les pécheurs.
La prophétie, en effet, avait promis
Que naîtrait du roi David
L'Homme Dieu du ciel et de la terre
Et le chef du peuple d'Israël,
Parce qu'Il est dit le père de David
Et Jésus Christ notre Sauveur
Et tu seras sa fidèle mère
Et Lui de toi sera le Maître.
Chef et Roi d'Israël Il sera,
Et son règne n'aura jamais de fin.

Dis Maria a l'angel :

Senher incaras me meravilh
Cum dizetz vos qu'yeu auray filh
Que yeu soy de Jozep espoza,
Pero de luy soy seguroza
Que vol qu'yeu estie pyeuzela.
Ges non entendi la novela,
Fayme entendre cum sera
Ny cum de mi Dyeus naissera ?

Dis l'angel a Maria :

Donat ses peccat cossebras
E ses dolor effantaras.
Sel que fetz lo mon de nient
Pot far aquel effantamen,
E que vos o crezatz plus cert,
Doni vos yssample apert
Que n'Yzabeth vostra cozina
E vostra propdana vezina
Cosseup en la sua gran velheza,
[27] Per non aiatz tal ferezas,
Que de ela que a .ix.c ans
Deu naisser lo bar sanh Johan
.vi. meses que ela es prens
E sapiatz o am sos parens
Que Dieus pot far tot son voler
E tot quant es asson plazer.

Respos Maria a l'angel :

Santa Gabriel, et yeu o cre
Que Dieu deia venir e me.
Tot quan m'as dih me atalenta,
Aissi m'eret per sa sirventa :
Yeu lo serviray cum senhor
Leyalmen e de gran amor
E cre qu'el naissera per ver,
Cum tu o dizes o esper.

Marie dit à l'ange :

Sire, vous m'étonnez encore
Lorsque vous dites que j'aurai un fils,
Moi qui suis épouse de Joseph,
Je suis pourtant sûre à son propos
Qu'il désire que je demeure vierge.
Je n'ai pas encore entendu la nouvelle,
Faites-moi savoir comment cela se fera
Et comment de moi Dieu naîtra.

L'ange dit à Marie :

Madame, sans péché tu concevras
Et tu enfanteras sans douleur.
Celui qui a fait l'univers de rien
Peut accomplir cette merveille.
Et pour que votre foi s'affermisse,
Je vous donne l'exemple évident
Qu'Élisabeth votre cousine,
Et votre prochaine voisine,
A conçu en sa grande vieillesse
Et pour que vous n'ayez pas de crainte,
(Sachez) que d'elle, à quatre-vingt-dix ans
Doit naître le baron saint Jean ;
Il y a déjà six mois qu'elle est enceinte.
Apprenez qu'avec les siens
Dieu peut accomplir toute sa volonté
Et tout ce qui est son bon plaisir.

Marie répond à l'ange :

Saint Gabriel, je crois bien
Que Dieu doive venir en moi.
Je m'efforcerai d'accomplir tout ce qu'Il m'a commandé,
Il m'aura donc pour sa servante :
Je le servirai comme mon Seigneur,
Loyalement et de grand amour
Et je crois qu'Il naîtra vraiment
Comme tu le dis et je l'espère.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, ieu vuelh anar,
Franc e bo home de bonaffar,
En la montanha vezitar
Una dona que deh amar,
Dona Helizabeth ma cozina
Que es nostra propdana vezina.
Sabray se es malauta o saena,
Que non la vi de esta semana.

Disseron de donzelas a Maria :

Dona complida de totz be,
Nos autras anarem amb te
E la montanha vezitar
Helizabeth per tu mostrar.

Dis Jozep a Maria :

Dona, ieu vuelh que lai anetz,
Am sol que tro non lay estetz,
E saludatz me Zacharias,
Lo bo home que es de gran dias.

[Scène IX]

Marie dit à Joseph :

Sire, Joseph, je veux aller,
— Homme droit et plein de bonté —
À la montagne visiter
Une dame qu'il est de mon devoir d'aimer :
Madame Élisabeth ma cousine
Qui est notre proche voisine.
Je saurai si elle est malade ou saine,
Car je ne l'ai vue de toute la semaine.

Des jeunes filles dirent à Marie :

Dame remplie de toute grâce,
Nous irons avec toi
En visite à la montagne
Pour te montrer Élisabeth.

Joseph dit à Marie :

Madame, je veux que vous y alliez,
Seulement, j'aimerais que vous n'y soyez pas trop longtemps,
Et saluez pour moi Zacharie
Ce brave homme qui a grand âge.

À suivre

SAINT JOSEPH IN MEDIEVAL LYRICS AND CAROLS (*Continued*)

CHAPTER V

ST. JOSEPH IN THE FIFTEENTH AND SIXTEENTH CENTURY CAROLS

"Glory to God in the highest; and on earth peace to men of good will." [76]

AFTER tracing the origin and development of the English Carol, I propose to treat of the four groups of carols in which St. Joseph is lyricised and to parallel the poems of each type with the four main difficulties in the life of St. Joseph.

Father Joseph P. Conroy, s.j., points out in his delightful little treatise on St. Joseph that according to Scripture there are but four incidents in which St. Joseph appears directly as the guardian of Christ.[77] From the selection of carols that I have been able to make, I notice that these four incidents in the life of St. Joseph are either lightly touched upon or treated at length by the poets of the fifteenth and sixteenth centuries. The four scriptural incidents referred to by Father Conroy are : the period of his fear about Mary before the birth of Jesus, the nativity, the flight into Egypt and the return, the losing of the Child Jesus in the temple. The four groups of carols which handle these four different events are respectively : Carols of the Trouble of Joseph, Carols of the Nativity, Carols of the Epiphany, and one Lullaby Carol. These four groups number eighteen carols in all. In some of these carols St. Joseph's name is merely mentioned, but even the mere mention of his name shows that the poets were thinking about him and were undoubtedly savor-

76. *Luke* XII, 14.
77. CONROY, s.j., *The Master Key in the Hand of Joseph*, p. 18.

ing a devotion that was developing contemporaneously with the production of their poems.

I. ORIGIN AND DEVELOPMENT OF THE ENGLISH CAROL

Among the several commentators I have consulted as to the origin of the carol there is one who would designate the "Gloria in Excelsis Deo" as the first carol ever heard by mortal ears. [78] This is indeed a pretty inference and if we consider this glorious song of the angels as the first carol we can rightly be proud of its heavenly origin.

Many definitions have been assigned to the term carol and some writers would apply the term to any song of joy originally accompanying a dance. Richard L. Greene, however, limits the term to "a song on any subject, composed of uniform stanzas and provided with a burden." [79] This definition coincides with but is more specific than E.K. Chambers' explanation of the term when he confines it to a short poem furnished with a burden and intended for singing. [80] Greene's definition, therefore, recognizes the carol as being in direct descent from the vocally accompanied dance, the "carole"; moreover, it distinguishes the carol from the lyrics by its form, not by its content, a distinction which eliminates the false notion that all carols are equivalent to Christmas songs. Again, this definition excludes the identification of the carol with the type of French popular song known as "noël". [81] The term carol, then, as it was understood in the fifteenth and sixteenth centuries, is a "genre" by itself, and it is not a development from the "noël".

Accepting Greene's definition of the carol, I shall now endeavor to show its origin and some of the various aspects in its development.

Greene speaks of several unnamed writers who claim that the carol had its origin in the dance and who base their assertions on the etymology of the word. [82] In an earlier statement he has shown

78. PHILLIPS, *Origin of Carols in Mystery-Plays,* in *Carols,* p. 1.
79. GREENE, *Early English Carols,* p. xxiii.
80. Sir E.K. CHAMBERS, *Some Aspects of Medieval Lyrics,* quoted E.K. CHAMBERS and Frank SIDGWICK, editors, *Early English Lyrics,* London, Sidgwick and Jackson, 1907, p. 291.
81. GREENE, *Early English Carols,* p. xxiv.
82. *Ibid.,* p. xxix.

that the word "carol" first seems to occur in extant English Literature about 1300 in the *Cursor Mundi,* where it has the exact sense of Old French "carole", that is, a ring dance in which the dancers themselves sing the governing music. [83] Greene, however, does not confine himself to the etymology of the word in order to prove the association of the carol with the dance but he shows that his association can be better confirmed by considering the metrical form of the carold. It is here that the value of Greene's definition of carol is appreciated, for since he distinguishes the carol from other lyrics by its form rather than by its subject matter, we can see the possible connection of the carol with the dance. Since the carol, as understood in later Medieval English Literature, is a song on any subject, written in stanzas and having a burden, its character as a possible accompaniment to the dance can be readily grasped. [84]

Mr. Chambers briefly confirms the relationship of the carol and dance by pointing out the metrical structure of the carol. Although the form varies considerably, the commonest type of all consists of a triplet upon a single rhyme, followed by a "cauda" which is linked by a second rhyme to one or more lines of the burden. Sometimes the whole of the "cauda", and not merely its rhyme, is repeated from stanza to stanza, and it becomes in effect a second or inner burden. [85]

From the form and nature of the carol, therefore, we see its close relationship with the dance. The question now to be considered is the different stages in the development of the carol. The fifteenth century in English Literature is the carol period *par excellence,* yet the carol is of earlier growth, for it seems that about 1400 the carols were meant to be sung, at the time they were written down, not in a dancing ring, but in a company gathered for conviviality or for religious praise.

The ultimate origins of the carol are non-Christian. The English religious carol, far from being the spontaneous product of the popular joy at the Christmas season, is rather one weapon of the Church in her long struggle with the survivals of paganism. [86] The

83. *Ibid.,* pp. xv-xvi.
84. *Ibid.,* p. xxix.
85. CHAMBERS, *Some Aspects of Medieval Lyrics,* p. 292.
86. GREENE, *Early English Carols,* pp. cxi. cxxxi.

Anglo-Saxon Yule was an ancient pagan festival celebrated at the turn of the year with much dancing and singing. When the Anglo-Saxons were converted, these pagan festivals continued to survive much to the dismay of Mother Church. Of the two alternatives, the one of banishing entirely these pagan customs, the other of assimilating them with some rite or practice of Christianity, Holy Mother Church finally adopted the latter policy. She was successful, to a great extent, in turning the pagan customs of song and dance to pious ends. [87]

The dance was never actually encouraged by ecclesiastical authority because of the diabolical taint which it preserved ; at most it was tolerated. Secular song, on the other hand, offered a more promising field and thereby received greater encouragement. This adaptation of secular verse for religious purpose resulted in a large number of poems channelled into service of Our Lady. Of these poems, the carols form considerable bulk, and in their earlier development they seemed to form the lyric counterpart of the miracle plays. By the fifteenth century, however, it had become a common practice to sing the carols alone without histrionic representation. [88]

The religious imitation of secular song is one aspect in the development of the English carol. Another aspect is the close association of the carols with the Franciscans. To St. Francis of Assisi is falsely ascribed the production of the first Christmas crib which gave impetus to the composing of carols in honor of the Birth of Christ. The Franciscans landed in England in 1224 and contributed to the growth of English poetry. Of those who influenced the development of English verse Greene lists Thomas of Hales, author of *A Love Rune ;* William Herebert, whose poem *Make Ready for the Long Journey,* resembles the carol-form because of its burden. Greene likewise states that the Kildare collection of Anglo-Irish poems is the work of Franciscans. In this collection is a lullaby which Greene claims can be regarded as a forerunner of the lullaby carol in English. [89] We thereby see that the Franciscans were influential in the development of the carol.

The Franciscan who is most closely associated with the writing

87. *Ibid.,* pp. cxii-cxiii.
88. PHILLIPS, *Connection of Carols with Mystery-Plays* in *Carols,* p. 25.
89. GREENE, *Early English Carols,* pp. cxiii-cxiv.

of English carols is James Ryman. The authorship of several of the fifteenth century poems which I have selected has been ascribed to this poet so I do not think it inappropriate to say a few words concerning his writings.

He is said to have written 166 pieces, of which 119 are in carol-form. Most of his poems are dull and uninteresting, and, like Herebert, Ryman

> "is to be regarded as a conscientious, rather uninspired Franciscan, engaged in turning religious and profitable matter into vernacular songs in order to appeal to the people. His use of the carol-form is doubtless the result of observation of the popularity of the carol at the time he was writing." [90]

II. FOUR GROUPS OF CAROLS IN WHICH ST. JOSEPH IS LYRICISED

Father Conroy has pointed out that each of the four incidents to which Holy Scripture alludes in the life of St. Joseph presents him, as the guardian of Christ, in perplexing difficulties. [91] The first difficulty in which we find St. Joseph is his doubting of Mary. What heart-rending anguish this situation must have caused St. Joseph ! And yet he possesses his soul in calm and silence for Holy Scripture in speaking of this incident says that "while he thought on these things" an angel of the Lord appeared to him. No rash action on the part of St. Joseph ! He was too noble for that.

A. Carols of the Trouble of Joseph

Let us see now how the poets of the fifteenth and sixteenth centuries treated this first difficulty of St. Joseph's life. I have found three carols which handle this subject, the first of which is attributed to James Ryman (c. 1492). The burden runs as follows :

> "Awake, Joseph, awake, awake,
> And to Marie thy way thou take." [92]

This carol presents an unusual interpretation of St. Joseph's determination to flee from Mary. He would do so

90. *Ibid.*, p. cxxvi.
91. Conroy, s.j., *The Master Key in the Hand of Joseph*, p. 19.
92. Greene, *Early English Carols*, p. 184.

"Not for noo synne ne for offence,
But to abyde he was affrayde
In here so good and pure presence
Extans virgo concipiens,
The mysterie for cause he knew
In her of so full grete vertue." (11. 2-7)

St. Joseph is quite decided on leaving Mary for he considers himself unworthy of her, but at the crucial moment God sends his angel to St. Joseph who

"———— arose and went full right
Unto Marie, that mayden myelde
And thurgh vertue of God Almyght
He founde that mayden grete with chielde..." (11. 23-26)

The last two stanzas of this charming little carol present a striking contrast between Eve who bore "hir frute in care and woo" and gave us the "frute of death" and the "virgyne Marie," that "pure mayde and moder dere" who gave us the "frute of lyfe, Jhesus." We cannot leave this poem without pointing out two outstanding virtues of St. Joseph's character, his humility and prompt obedience ; humility in considering himself far unworthy of his dear spouse ; obedience in going "full right" to Mary after he heard the angel's words.

The second poem that treats of the trouble of St. Joseph likewise brings out his humble, obedient character. It is a dramatic carol of the sixteenth century, written during the time of Henry VII or VIII. I have come across several versions of this carol, but I am using the one found in Richard L. Greene's collection, No. 259. The burden, as Greene gives it is as follows :

"Meruele noght, Joseph, on Mary mylde ;
Forsake hyr not tho she be with childe
Maruell not, Josep, or Mare mylde ;
Forsake hir not tho she be with chylde." [93]

This carol is a dialogue between St. Joseph and the angel who exhorts St. Joseph not to be confused on account of Mary's condition nor even to muse this matter in his mind. Very naively the angel informs St. Joseph that

93. *Ibid.*, p. 185.

"The Holy Gost with mercifull disstens
In here hath entryd withowte offens,
God and man conceyued by hys presens,
And she virgyn pure withowte violens.
Meruell not, Joseph." (11. 12-16)

How aptly St. Joseph's own words to the angel testify to his humility and obedience :

"What the angell of God to me dothe say
I, Joseph, must and will vmble obay,
Ellys priuely Y wolde have stole away,
But now will Y serue here still that Y day." (11. 17-20)

The above two poems, although they belong to different centuries, are clear proofs that the people of the fifteenth and sixteenth centuries were fostering a devotion to St. Joseph. The virtues so typical of St. Joseph's character, namely his humility and obedience, are depicted very well indeed in these two carols.

The third and last carol of this group exists only in a nineteenth century transcript but is obviously a genuine carol of about 1500. Throughout the poem there is a pedantic play on the word "reason." The poem presents a theological argument in explanation of the virginity of Mary with only references to St. Joseph's trouble in the burden and refrain :

"Meruell nothyng, Joseph, that Mary be with child ;
She hath conceyved vere God and man and yet she undefiled." [94]

The above three poems are the most important of the selection of carols I have made, for they deal primarily with St. Joseph. The remaining carols which I shall discuss appertain only indirectly to St. Joseph. They show, however, that the people were interested in St. Joseph and that although poems in his honor are relatively few compared with the great bulk of poems on Christ and Our Lady, still the fifteenth and sixteenth centuries present more poems dealing with St. Joseph than do previous centuries. We recall that the fifteenth and sixteenth centuries denote the latter part of spring in the development of devotion to St. Joseph.

94. *Ibid.*, pp. 185-186.

B. Carols of the Nativity

The Nativity is the second difficulty in the scriptural life of St. Joseph. The carols of the Nativity are of a joyful tone for the most part, yet they allude to the sufferings of the Christ Child and assure us that St. Joseph was there with Mary partaking of her sorrows as well as of her joys.

The first poem in this group is entitled *A Carroll of the Birthe of Christ.* [95] This poem, dated early in the sixteenth century, is not a genuine carol, for it does not follow the definition of a carol. It is a very musical poem composed of six stanzas which sing of the Annunciation, Nativity and the visit of the Shepherds. It is in the last stanza that mention is made of St. Joseph, a very brief reference indeed, yet one that we cherish most lovingly. Undoubtedly the author of this poem realizes the importance of St. Joseph's rôle in the Incarnation and so he could not overlook the guardian of Jesus and Mary :

> "The shepheres stright to Bethleem wente,
> As they by thangell than were sent,
> Where Josephe was with Marye..." (11. 64-66)

How seemly this last little line fits in with the rest of the poem ! It is like a strain of music sweetly filling in and perfecting a beautiful melody.

The next four carols of the Nativity to be discussed all treat St. Joseph in a similar manner. The writers of these poems, with one exception, are content to call to our attention the fact that Joseph is with Mary and the Child. These carols, as found in Greene's collection, are numbers 48, 75, 81A and 60, each of which I will briefly treat in turn.

Carold No. 48 consists of four stanzas, each ending with the word "flowr-de-lyce." The burden likewise ends in this manner :

> "Synge we all, for tyme it is :
> Mary hath born the flowre-de-lice." [96]

The poet reminds us that the night is cold and he presents St. Joseph as the source from which we get the story of the Nativity :

---

95. Thomas WRIGHT, editor, *Early English Poetry, Ballads and Popular Literature of the Middle Ages,* London, Printed for the Percy Society, 1842, IV, p. 44.
96. GREENE, *Early English Carols,* p. 32.

"On Christmas nyght whan it was cold,
Owr Lady lay amonge bestes bolde,
And ther she bare Jhesu, Josepff told,
And therof come the flowr-de-lice." (11. 5-8).

James Ryman, the Franciscan, is the author of the carols numbered 75 and 81A ; both are macaronic in form and both contain the words "Joseph and Mary myelde." The first one, according to Greene, is one of the most successful macaronic carols, [97] the second was a favorite of the people since it is found in Richard Kele's volume entitled *Christmas carolles newely Inprynted.* This volume presumably included only songs of popular appeal since it was issued as an article of commerce and not as a missionary effort. [98] The burden of No. 75 is entirely in Latin :

"Angelus inquit pastoribus,
'Nunc natus est Altissimus." [99]

In speaking of St. Joseph, the poet in this carol refers to him as "good Joseph," a very fitting epithet. The burden of the other carol by Ryman is macaronic :

"Be we mery now in this fest,
In quo Saluator natus est." [100]

The reference to St. Joseph and Our Lady is similar to No. 75 :

"They founde Josephe and Mary myelde,
Wife, moder, and mayde vndefielde,
And in a stalle they founde that childe
Saluator mundi natus est." (11. 29-32)

Carol No. 60, with the burden

"In the honour of Christes byrth
Synge we al with joye and myrthe." [101]

devotes a whole stanza to St. Joseph :

97. *Ibid.*, p. 365.
98. *Ibid.*, p. cxxvi.
99. *Ibid.*, p. 47.
100. *Ibid.*, pp. 51-52.
101. *Ibid.*, pp. 37-38.

"The husbande of Mary,
Saint Joseph, stood her by
And sayde he was ready
To serue her if nede were." (11. 5-8)

There is another carol on the Nativity with the burden :

"The Sonne of God man bicome is
Of virgyn Marie, quene of bliss." [102]

This carol, however, mentions St. Joseph not in connection with the Nativity but with the Flight into Egypt so I shall simply quote the lines :

"Into Egipte Joseph fledde thoo,
With the chielde and moder alsoo ;
The aungell bade hym thidder goo
With virgyn Mary, quene of blis." (11. 21-24)

The *Jolly Shepherd Wat* [103] is a delightful and very realistic carol of the Nativity. Herein we see a pretty picture of the jolly shepherd dressed in his "tabard and his hat" as he makes his adieux to his comrades and to his flocks of sheep. Diligently does he hasten to "see that strange and wondrous sight" and with childlike love does he offer to Jesus his pipe, robe, barbox and scrip. How delighted he is to hear Our Lady address him as "Wat, my herdsman true !" In his great delight, however, and in his eagerness to return to his sheep who have need of him, he does not forget to bid farewell to St. Joseph. How pleasant it is to hear the last words of the jolly shepherd as he leaves the cave of Bethlehem :

"And Joseph, now Good-day to you..."

How happy St. Joseph must have been because of this kind farewell !

C. Carols of the Epiphany

With this fond farewell of the jolly shepherd we also leave the cave of Bethlehem and accompany St. Joseph as he goes into Egypt with Jesus and Mary. This is the third difficulty in the life of our

102. *Ibid.*, p. 46.
103. WESTON, *Chief Middle English Poets*, pp. 364-365.

dear saint, and perhaps the most trying. For St. Joseph, although he suffered much to see Jesus and Mary endure cold and poverty, nevertheless enjoyed much happiness as he dwelt in the little cave of Bethlehem. Then in the midst of this happiness came a sudden adversity — the command of the angel bidding him flee to Egypt. How promptly he obeys ! No murmurings, no arguments, but only silent obedience ! This is "the man after God's own heart !" [104] St. Matthew in the second chapter of his Gospel narrative seems to delight in lingering near St. Joseph as he relates this incident. In the thirteenth verse he unfolds the four commands of the angel, commands that sound cold and somewhat harsh to our ears. Yet cold and harsh as these commands may seem, they are obediently carried out by our great saint. Let us hear what the carolers have to sing about St. Joseph in this, his third difficulty.

Just as the carolers of the medieval period loved to sing about the Madonna and Angels and Shepherds as the Christ Child lay in the manger, so they delighted to tell the story of the Three Kings and their visit to the little town of Bethlehem. The carols of the Epiphany are far less numerous and less appealing than those on the nativity and in vain do we look for any that sing of St. Joseph as he humbly witnesses the visit of these majestic kings. No, it is more in keeping with St. Joseph's character to remain in the background during this royal visit. The few poets that sang of St. Joseph in the nativity carols mentioned him in connection with the humble shepherds. Recall Wat, the jolly shepherd, whose last words were addressed to St. Joseph. Now in the presence of royalty the poets are silent about St. Joseph, but as soon as the kings depart they bring St. Joseph into their songs. In the four carols of the Epiphany which I have collected, the poets sing of the Three Kings' journey and visit to the manger, of Herod "that mody kyng", of the Flight into Egypt. It is in connection with this last incident that St. Joseph is mentioned in each of the four carols of this group. The writers of these carols may fail to give St. Joseph a prominent place in their poetry, but at least they recognize him as the head of the Holy Family and show that he was at hand whenever any difficulty was to be overcome. The four carols of this group are from Greene's

104. MESCHLER, *St. Joseph*, p. 42.

collections. They are all of the fifteenth centry, three of them being ascribed to James Ryman. I quote the burdens of the three carols by Ryman :

No. 127

"Ortus est Sol Justicie
Ex illibata virgine. [105]

No. 128

Beholde, to you gret joy I bring
For nowe is born Crist, Heuen King. [106]

No. 129

A sterre shone bright on Twelfthe Day
Over that place where Jhesus lay." [107]

I have already alluded to Ryman's dullness ; this is evidenced in these three poems for each time he refers to St. Joseph he uses almost the identical words. I shall give the lines referring to St. Joseph found in the three poems already quoted above :

No. 127

"Joseph fledde thoo, Mary also
In Egiptum cum puero
Where they above till King Herode
Migravit ex hoc seculo." (11. 37-40)

No. 128

"Into Egipte Joseph fledde thoo
With the hielde and moder alsoo ;
The aungell bade hym thider goo
With Mary and Christ, Heven King." (11. 17-20)

No. 129

"Into Egipt Joseph too fledde
With the moder and with the chielde
Where they above till he was dedde
And of his wille he was begiled." (11. 49-52)

Ryman may be uninteresting in the manner of presenting his

105. GREENE, *Early English Carols*, pp. 87-88.
106. *Ibid.*, p. 88.
107. *Ibid.*, pp. 88-89.

thoughts, yet we are grateful to him for bringing St. Joseph into his poetry.

There is one more carol of the Epiphany that speaks of St. Joseph in connection with the Flight into Egypt. The burden is as follows :

"Reges de Saba venient ;
Aurum, tus, myrram offerent.
Alleluia." [108]

The thirteenth stanza of this carol brings in St. Joseph as the guide of Jesus and Mary in the flight to Egypt :

"With tresoun to vs gan he sayn ;
He trowid Jhesu to han slayn ;
Into Egypt thei went ful playn
Be syde
Josep was here gyde." (11. 61-65)

This carol has more of an appeal in its reference to St. Joseph, than has Ryman's. Ryman's verses give us the impression that all was haste with St. Joseph. True the angel's command was that he "fly into Egypt", [109] yet St. Joseph obeyed this command perfectly and "retired into Egypt". The evangelist, St. Matthew, thus shows that St. Joseph obeyed promptly, for he "took the child and his mother *by night*", yet he obeyed in perfect calmness and serenity, for he "retired into Egypt". The verse of the last poem quoted "Josep was her gyde" brings out, I think, the calmness and serenity of St. Joseph's obedience.

Before leaving this group of carols which bring in St. Joseph in relation to the Flight into Egypt I would like to make mention of a traditional poem entitled *The Carnal and the Crane* [110], dating probably from the fifteenth century. The poem is not a carol proper ; it does not fit in with our definition of a carol. Some authorities classify it as a carol however, and Miss Rickert includes it in her Carols on the Nativity. The poem divides itself into two sections : an account of the Nativity, and the story of the Flight into Egypt including the legends of the "lovely lion" and the miraculous growth

108. *Ibid.*, pp. 82-83.
109. *Matthew* II, 13.
110. RICKERT, *Ancient English Christmas Carols*, pp. 91-95.

of corn. I make comment of this poem here because St. Joseph is mentioned in two of its stanzas :

"Then Jesus, ah ! and Joseph
And Mary that was so pure,
They travelled into Egypt,
As you shall find it sure."(11. 49-52)

After Jesus has chosen the "lovely lion" as the king of the beasts, the Holy Family passes by a husbandman who was sowing his seed :

"Then Jesus, ah ! and Joseph
And Mary that was unknown,
They travelled by a husbandman,
Just while his seed was sown." (11. 69-72)

Jesus, by a miracle, causes the corn to spring up immediately and thus Herod was deceived "By the work of God's own hand".

D. Lullaby Carols

The Lullaby Carols are perhaps the most lovely of all the groups of medieval carols. Their popularity is attested not only by their number but also by the many repetitions with slight variation. [111] An example of a carol having at least four versions is the one beginning "This endurs nyght". I am using the two versions found in Richard L. Greene's collection, Number 146A and 146B. The burden of the B version is lacking ; that of the A version is quite a fascinating one :

"A, my dere, a, my dere Son,'
Seyd Mary, 'A, my dere ;
A, my dere, a, my dere Son,
Seyd Mary, 'A, my dere ;
Kys thy moder Jhesu,
Kys thy moder Jhesu,
With a lawghyng chere." [112]

Mary is troubled because her little Son is suffering from cold and lack of food. St. Joseph, in his concern for Mary and the Baby Jesus, asks the reason for her distress. How simple is his address to Mary :

111. *Ibid.*, p. 151.
112. GREENE, *Early English Carols*, p. 99.

"Joseph, seyd, 'Wiff
My joy, my lyff,'
'Say what ye wolde." (11. 10-12)

Mary makes known to St. Joseph her anxiety for the Child Jesus, before St. Joseph has time to reply, the Baby Jesus tells his "moder dere" to amend her cheer for it is His Father's will that He should suffer.

Version B elaborates on this same story. St. Joseph is more emphatic here in seeking the reason for Mary's solicitude :

"Josef sayd, 'Belif,
Scuet wyfe,
Telle me wat ye wold,
Hartly I you pray ?" [113]

The above two carols have no reference to St. Joseph's fourth difficulty, but I include them here since they are Lullaby Carols, which make mention of St. Joseph. I have found only one Lullaby Carold which treats of St. Joseph in connection with his fourth difficulty. It is the one belonging to the fourteenth century, previously mentioned in the third chapter of this treatise :

"Lullay, lullay, la lullay
Mi dere moder, lullay." [114]

This is a long dialogue poem of thirty-seven stanzas. Although it is dated c. 1372 I am including it in this chapter because it is a Lullaby Carol and because it brings in St. Joseph in connection with the Loss of the Child Jesus.

As in the two versions referred to above, the poet imagines a vision of Our Lady rocking her Babe to sleep. In this carol Our Lady

"———— wholde withouten song
Hire childe o slepe bringge ;" (11. 5-6)

The Child, thinking His mother does Him wrong, bids her to sing. Our Lady then tells sweetly the story of the Annunciation, Visitation, Nativity and visit of the Shepherds. She can tell no more, so the

113. *Ibid.*, pp. 100-101.
114. *Ibid.*, pp. 103-105.

Child Jesus finishes the story of His life. He tells of the Circumcision, Visit of the Magi, Presentation in the Temple, Finding in the Temple, Hidden Life at Nazareth, Public Life, and finally His Passion and Death. In speaking of the Finding in the Temple the Child Jesus observes that His mother and St. Joseph shall be mourning for Him. Yes, this is the fourth incident of Scriptural allusion in the life of St. Joseph. Here again we find St. Joseph in difficulty :

"Wan I am tuelue yer of elde,
Joseph and thou, murningge
Solen me finden, moder milde,
In the temple techingge." (11. 96-99)

The next stanza is in close keeping with St. Luke's account which tells us that "he went down with them, and came to Nazareth : and was subject to them :" [115]

"Till I be thretti at the lest
I sal neure fro the sterue,
But ay, moder, ben at thin heste,
Joseph and the to serue." (11. 100-103)

How childlike is this promise ! How close in spirit to the Holy Family must this caroler have been to sing so sweetly of its joys and sorrows !

From the four groups of carols which I have embodied in this chapter we can infer that the carolers of the fifteenth and sixteenth centuries loved to sing about Our Lady and her darling Babe, for in most of these carols Mary and Jesus are the central theme. St. Joseph plays only a minor part in most of these carols, yet the part he plays is in keeping with his humble character as well as consistent with the four Scriptural incidents of which the evangelists make use.

I have already stated that the heyday of carol-making is seen in the fifteenth and sixteenth centuries. The influence of the carol as a "genre" by itself is evident in the succeeding centuries. An example of this influence is seen in a modern carol which Wright includes in his collection to show how long the allusions of the

115. *Luke* II, 51.

older carols have been preserved by popular tradition. The burden of this modern carol follows :

"And therefore by you merry,
Rejoice and be you merry,
Set sorrows away,
Christ Jesus our Savior
Was born on this day." [116]

The angels, in addressing the shepherds, tell them that a "young Son to Joseph," is born :

"They said, Be not fearful,
But to Bethlehem go :
Then rejoice and be chearful,
For 'tis certainly so.
For a young Son to Joseph,
Is in Bethlehem born :
Then rejoice all good Christians,
And cease for to mourn." (11. 17-24)

This modern carol has caught the spirit of the medieval carols. It likewise conforms to the definition of a carol applied in this chapter, that is, "a song on any subject, composed of uniform stanzas and provided with a burden." In fact all the carols included in this chapter correspond to this definition, except the two which I pointed out in passing. In commenting on the genuine carols I did not think it necessary to note the deviations from the definition we have followed for these deviations were few and very slight. My purpose in introducing these carols was to designate the rôle St. Joseph played in the minds and hearts of these medieval carolers. These carolers sang beautifully indeed of Christ and Our Lady and to a less extent of St. Joseph. Undoubtedly they would have produced more carols in honor of St. Joseph since during these centuries devotion to St. Joseph had taken deep root in the hearts of the people ; but the sweet voices of these dear carolers were hushed by the wrangling cries of the so-called Reformers who "pulled down the shrines of the Virgin" and "destroyed the fabric of song which the carol-makers had raised in her honor". [117] Even then, however,

116. WRIGHT, *Early English Poetry*, IV, p. 77.
117. REED, *English Lyrical Poetry*, p. 84.

the songs of the carolers continued to be heard, though dimly, until the Puritans silenced their voices so that "The Herald Angels cannot sing." [118] The carols, therefore, are the last great legacy, to English poetry, of those marvelous Ages of medieval Faith.

CONCLUSION

In the study of the development of devotion to St. Joseph we have seen that its growth was in complete harmony with the saint's humble character. We distinguished three phases in the progress of this growth, namely, early spring, spring itself, and the full glory of the summer day. We concerned ourselves chiefly with the spring time of the veneration paid to St. Joseph, a veneration which we saw was reflected in some of the medieval lyrics and carols. Indeed the early spring time in the cultus rendered to St. Joseph has its parallel in the matchless dialogue passage from the "Christ" of Cynewulf. I shall now proceed to give a digest of St. Joseph's position in Medieval Literature from the study I have made of the lyrics and carols of this period. This period, we recall, represents the spring time of devotion to St. Joseph.

The poetry of this age is an historical fact attesting that the medieval people lived what they believed and made religion the supreme interest of their lives — witness the larke bulk of poetry devoted to Christ and His Blessed Mother. In a much smaller degree we have poems dealing with St. Joseph's dilemma which prove that the medieval mind grasped the difficulty of St. Joseph's position in the mystery of the Incarnation. What then was the sentiment of the medieval people toward St. Joseph ? From the selection of poems upon which this thesis is based, we cannot positively ascertain what the individual thought about St. Joseph, but we can deduce that the poets who lyricised St. Joseph were for the most part concerned with his dilemma and his rôle in the Incarnation.

The poems included in Chapters III and V of this treatise prove the above statement, for in these chapters the lyrics and carols

118. Gilbert Keith CHESTERTON, *A Christmas Carol* in *The Collected Poems of G. K. Chesterton,* New York, Dodd, Mead and Company, 1932, pp. 83-84, line 3.

which directly deal with St. Joseph concern themselves with the first two incidents of his life as the guardian of Christ. The remaining poems touch but lightly on the other two incidents, the Flight into Egypt and the Loss of the Child Jesus.

Five of the eight poems included in Chapter III specifically treat of St. Joseph's trouble ; similarly do three of the carols in Chapter V. This shows that St. Joseph was considered as a real person by the medieval poets. In their simplicity they looked with pity and human sympathy on St. Joseph, because they understood the difficulty of his position. Hence, it was but natural that they should portray St. Joseph acting in a purely human way toward Mary. These medieval poets realized that

> "———————————— Had not Joseph
> Opportunely doubted, there had never been
> That revelation grand we see in Matthew.
> And then to be full troubled and to doubt,
> It was but natural, and showed him still
> To be a man, and that with conscience of God..." [119] (11. 6-11)

The study of Middle English lyrics and carols reveals that devotion to St. Joseph, though not as glorious and illustrious as that shown to Christ and Our Lady, nevertheless inspired the medieval poets to write beautifully about the Foster-Father of Jesus. As compared with the great bulk of poetry devoted to other subjects, the poetry on St. Joseph, though it is no less beautiful, is certainly less conspicuous. We are indeed grateful to the medieval lyricists for their contribution of poems on St. Joseph. In loving gratitude to God for giving us St. Joseph, our humble saint, let us exclaim :

> "Blessed be God for Jesus ! Blessed be God
> For Mary ! Blessed be God for St. Joseph !
> Blessed be God for faith ! Amen." [120] (11. 26-28)

Mother Alice DOUCET, r.e.c.
Marycliff Academy,
Arlington, Mass.

119. HEMENWAY, *The House of Gold and the Saint of Nazareth,* p. 106.
120. *Ibid.,* p. 290.

SAINT JOSEPH DANS LA LITTÉRATURE MANUSCRITE ARABE CHRÉTIENNE

(Essai bibliographique)

Notre intention n'est pas de refaire l'histoire des origines de la dévotion à saint Joseph en Orient. Ce qu'a déjà écrit Joseph Dusserre, dans sa remarquable étude consacrée à ce sujet [1], est suffisamment documenté pour satisfaire aux exigences de la critique.

Tout en nous réservant d'examiner de plus près quelques manuscrits, dès que nos occupations nous le permettront, nous ne croyons pas toutefois inutile d'en donner ici une liste. À travers cette production on pourra constater comment l'âme orientale « plus spontanée que l'âme occidentale » par l'immense avantage d'avoir été en contact direct avec le fait historique chrétien « était, par là, prédisposée à devancer l'occident dans plus d'une manifestation de la piété catholique » [2].

I

APOCRYPHES

1. — Un récit abrégé et libre tiré du Protoévangile de saint Jacques (chap. 8-20 avec référence à Luc II, 21-40) se trouve dans le *Kitāb mayāmir wa 'agā'ib as-saiyda al'adrā'*, qui eut deux éditions au Caire en 1902 [p. 28-32] et en 1927 [p. 39-55]. Il est imprimé en trois parties sous le titre : *Remise de la Vierge Marie à Saint Joseph le charpentier.*

2. — Une histoire du charpentier Joseph, qui eut son origine dans les milieux égyptiens, vers le VII[e] siècle, a pour titre en arabe : *Qiṣṣat niyābat Abunā (sic) 'l-qiddis as-saih Yusuf an-naggār* [Histoire du sommeil de notre saint père le vieux Joseph, le charpentier].

Voir R. Hoffmann, *Das Leben Jesu nach den Apokryphen,* Leipzig 1851, 265-291 ; Gustav Klameth, *Ueber die Herkunft der Apokryphen "Geschichte Josephs, des Zimmermanns",* dans *Angelos. Zeitschrift für neutestamentliche Zeitgeschichte und Kulturkunde* 3 (1938) 6-31, qui par des textes coptes nous donne un aperçu des milieux égyptiens dans lesquels se développa la légende. Félix Haase, *Literaturkritische Untersuchungen zur orientalisch-apokryphen Evangelienliteratur,* Leipzig 1913, 61-66 ; Giuseppe Bonaccorsi, *Vangeli apocrifi,* I, Firenze 1948, 303 (index).

---

1. Joseph Dusserre, *Les origines de la dévotion à saint Joseph,* dans *Cahiers de Joséphologie* 1 (1953), 29-39.
2. *Loc. cit.,* p. 29.

Une première édition tirée du *Cod. Paris. arab. 177* a été faite par Georges WALLIN, *Historia Josephi fabri lignarii. Liber apocryphus ex codice manuscripto Regiæ Bibliothecæ Parisiensis nunc primum Arabice editus, nec non versione latina et notis illustratus,* Lipsiae 1722. Ce texte, revisé par Émile Roediger, a été réédité par Charles THILO, *Codex apocryphus novi testamenti, I,* Lipsiae, 1832, p. XV-XXVI, 1-61. Le texte arabe, ajouté au texte copte, a été édité aussi par Paul de LAGARDE, *Aegyptiaca,* Gottingae 1883, 1-37. Le texte lagardien a été dernièrement traduit, annoté et étudié critiquement par Siegfried MORENZ, *Die Gerchichte von Joseph dem Zimmermann,* Berlin-Leipzig 1951 (voir aussi la recension de A. BÖHLIG, dans la *Byzantinische Zeitschrift* 46 [1953] 142-145). Il existe aussi d'autres traductions parmi lesquelles nous citons Jean Alb. FABRICIUS, *Codex pseudoepigraphus, II,* 2 éd. (1741), 309-336 et Constantin TISCHENDORF, *Evangelia apocrypha,* Lipsiae 1876, p. XXXII-XXXVI, 122-139. La traduction française de Paul PEETERS, *Histoire de Joseph le charpentier. Rédactions copte et arabe traduites et annotées,* dans H. HEMMER et P. LEJAY, *Évangiles apocryphes,* Paris 1911, p. XXXIII-XL, 191-243, avec améliorations du texte, tirées des manuscrits de la Bibl. Nat. de Paris ; à ce sujet on peut voir avec profit les remarques de François NAU, dans *Revue de l'Orient Chrétien* 16 (1911) 324-332, où il signale aussi de précédentes traductions peu connues.

Voici un prospectus des manuscrits connus :

Paris. arab. 69, ff. 1r — 79v.
Paris. arab. 177, ff. 133v — 145v [édité la première fois par Wallin, comme nous l'avons signalé plus haut.]
Paris. arab. 275,ff. 83r — 92r [de 1685].
Upsala II., nr. 246, 2 [copie de G. Wallin].
Gotha arab. 2878, ff. 49v — 63r.
Le Caire 272, ff. 138v — 147v [XVII s.].
Le Caire 490, ff. 77v — 103r [XVIII s.].
Le Caire 706, III [deux fragments, XVII s.].
Sin. arab. 447, 3 [selon l'antiquaire K. HIERSEMANN, *Katalog 500,* nr. 17, 1. Sans le commencement ; XVII s.].
Sarfeh arab. 6/12, 1 [XVII s.].

II

ÉCRITS POLÉMIQUES

Le melkite Ilyās ibn Fahr (1697-1751) nous a laissé une réfutation du P. Antoine Venturi, s.j., avec contestation de la virginité de saint Joseph. Voir *Cod. Petersburg. orient. 236.*

À Irmiyā Kerāma de Homs aussi on attribue un traité dans lequel il nie la virginité de saint Joseph. L'évêque Irmiyā mourut en 1795.

Mkrtic al-Kasih ibn 'Abdallāh' al-Muhaffa' est un auteur arménien du XVII siècle, mais qui écrit en arabe. Dans ses ouvrages on trouve ceci : *Husn*

at-ta' wil fi hall muskilāt al-ingil [Bonne solution des difficultés de l'Évangile], dans le *ms. 39* de la Bibl. des Maronites d'Alep. À la question 35 il donne les raisons de convenance en faveur de la virginité de saint Joseph avec les témoignages des Pères de l'Église. Voir. *Al-Masriq* 17 (1914) 94-96.

III

LITURGIE ET DÉVOTION

Le *hidma* ou office de la fête de saint Joseph (19 mars) dans l'Église melkite catholique a été rédigé au mois de janvier 1786 par Ignace Garbu' ; pour la composition il s'est servi des offices du Rite byzantin. Il l'introduisit d'abord dans son diocèse d'Alep, et au commencement du XIX^e^ siècle l'évêque Ignace 'Agguri l'adopta dans son diocèse de Zahleh en Syrie. On peut le lire imprimé dans Sākir al-BATLUNI, *Magmu' ba'd furud kanasiya* [Bréviaire pour les offices de l'Église], Beirut 1886, 106-120.

Joseph II, patriarche chaldéen (1694-1713), pour enrichir la liturgie revisa le bréviaire syrien et il y ajouta des fêtes prises du calendrier romain. Parmi les nouveaux offices y figure celui de saint Joseph.

Jean Amieu († 1653) pendant son séjour en Syrie l'an 1651 traduisit en arabe l'ouvrage de Paul de BARRY, *La dévotion à saint Joseph,* Lyon 1640.

Frère Barnabas, des Écoles Chrétiennes, imprima un ouvrage qui a pour titre : *As-sahr al-Yusufi* [*Le mois de saint Joseph*], Jérusalem 1865.

IV

POÉSIES ET HOMÉLIES

Ilyās ibn Hanna de Ehden en 1606 composa des *zagaliyāt* ou poésies à la louange de saint Joseph contenues dans le *Cod. Paris. 275.*

Abdallāh Quarā' ali (1672-1742) dicta quantité de poésies religieuses pour l'usage de la liturgie, appelées *afrāmiyāt,* parce qu'elles sont composées à la manière de celles de saint Éphrem. Il célébra aussi la sainteté de saint Joseph.

On connaît deux discours faussement attribués à Cyriaque (Kyriakos) évêque de al-Bahnasā, publiés dans le *Kitab mayāmir* (cité plus haut) I éd., Le Caire, 1902, 81-95 ; II éd., Le Caire 1927, 119-139. Ils se trouvent aussi dans le *Cod. Paris. arab. 155* [de 1486], ff. 160r — 178r, publié par Pierre Dib dans la *Revue de l'Orient Chrétien* 15 (1910) 157-161, dont on peut lire les remarques dans *Analecta Bollandiana* 29 (1910) 457-458. D'autres manuscrits sont le *Vatic. arab. 170,* ff. 257v — 275v [de 1719] ; le *Paris arab. 153,* ff. 1r — 8v [du XVII^e^ s.]. Cf. Paul SBATH, *Al-Fihris* etc., I partie, Le Caire, 1938, 443.

Une *turgam* ou homélie anonyme sur saint Joseph le charpentier ; on peut la lire dans le *Cod. Vatic. syr.* [= karsuni] *159,* ff. 346v — 348v [de 1628].

Un panégyrique de... Jésus sur saint Joseph se trouve dans le *Cod. Paris. arab. 4775,* ff. 211v — 224v [du XIX^e^ s.] ; discours sur la mort de saint Joseph dans le *Cod. Paris. arab. 69,* ff. 224r — 244r [de 1334]. Une autre *turgam* sur saint Joseph le charpentier est contenue dans le *Cod. Vatic. syr.* [= karsuni] *159,* ff. 346v — 348v [de 1628- 1632] [3].

Paris.

Fr. Martinien RONCAGLIA, O.F.M.
de la Custodie de Terre-Sainte.

3. Cf. Georg GRAF, *Catalogue de manuscrits arabes chrétiens conservés au Caire* (Studi e Testi, 63), Cittá del Vaticano, 1934.

Id., *Geschichte der christlichen arabischen Literatur* (Studi e Testi, 118, 133, 146, 147, 172), Città del Vaticano 1944-1953.

CHRONIQUES SUR LE CULTE DE SAINT JOSEPH

par Paul-Eugène CHARBONNEAU, C.S.C.

ARGENTINE

Couronnement d'une statue de saint Joseph

Dans deux de nos chroniques antérieures nous avons parlé du couronnement de la statue de saint Joseph en la basilique *San José de Flores* de Buenos-Aires. Une première fois pour annoncer cet heureux événement *(Cahiers de Joséphologie,* vol. IV, no 1, janvier-juin 1956, p. 104), et une seconde fois pour signaler sa réalisation *(ib.* vol. IV, no 2, juillet-décembre 1956, p. 279).

Nous avons depuis reçu une abondante documentation sur les fêtes grandioses qui ont marqué cette célébration, grâce à la courtoisie du R.P. Luis Parussini, c.s.j. Nous en extrayons le Bref Pontifical suivant émis à cette occasion par la Secrétairerie d'État du Vatican :

Breve Pontificio de la Coronación de la Imagen de San José

PIO PAPA XII

Para futura memoria

Conocida es la devoción ferventísima de los fieles de Buenos Aires a San José, de quien se venera una Imagen, de singular belleza, en el Templo consagrado a su nombre y denominado « San José de Flores », en dicha Capital Argentina.

Esta popular devoción data de época lejana, desde cuando se entronizó la Imagen de San José en el mencionado Templo, que Nuestro Predecesor San Pío X elevó al título y grado de Basílica Menor.

En dicha Iglesia, la principal de Buenos Aires, el culto del Santo Protector adquiere cada día mayor incremento. Y, en verdad, a las solemnes ceremonias y procesiones que suelen realizarse en su honra, acuden los fieles con señalado fervor.

Monumento espléndido de la piedad cristiana, reúne este Templo vastas concurrencias de fieles devotos que atrae con gran provecho de sus almas, la sagrada Efigie de San José.

Para acrecentar el culto de dicha Imagen, Nuestro dilecto Hijo David Auletta, actual Rector de la mencionada Basílica, Nos implora que dispongamos que Imagen tan veneranda sea *coronada con áurea diadema,* en Nuestro nombre y con Nuestra autoridad.

Teniendo presente la autorizada recomendación de Nuestro Dilecto Hijo Santiago Luis Copello, Cardenal Presbítero de la Santa Iglesia Romana, Arzobispo de Buenos Aires, Nos acogemos de buen grado esta solicitud y, oído el parecer de la Sagrada Congregación de Ritos, con Nuestra autoridad Apostólica y en virtud de estas Letras, encomendamos al mismo Cardenal Arzobispo que, en el día que fijare, después de la Misa solemne y según el rito y fórmula prescritos, por si mismo o por medio de otro eclesiástico constituído en dignidad y delegado por dicho Eminentísimo Purpurado, imponga la *Corona de Oro,* a la Imagen de San José que, bajo el título « de Flores », se venera en la mencionada Basílica consagrada a su nombre.

Nos abrigamos la certeza de que esta solemne ceremonia ha de redundar en bien de la Religión y espiritual provecho de las almas, y asimismo confiamos que los fieles de esa ciudad y arquidiócesis de Buenos Aires, han de sentirse movidos a amar y venerar cada día más al Castísimo Esposo de la Madre de Dios.

Sin que pueda obstar nada en contrario.

Dado en Roma, junto a San Pedro, bajo el anillo del Pescador, el día 13 de Enero del año 1956, décimo séptimo de Nuestro Pontificado.

Por especial mandato del Santo Padre

Por el Señor Cardenal Secretario de Estado

(Fdo.) GILDO BRUGNOLA

Regente para los Breves Pontificios.

BRÉSIL

Un sanctuaire dédié à saint Joseph

Il est intéressant de noter l'abondance des sanctuaires à saint Joseph à travers le monde. À ce propos, nous signalerons ailleurs ce qui se situe en d'autres pays, mais qu'il nous soit permis ici d'attirer l'attention sur un sympathique sanctuaire brésilien dédié à saint Joseph et connu en Amérique du Sud sous le nom de *São José de Ribamar* (Saint-Joseph-sur-mer). On trouvera une intéressante monographie sur ce vieux sanctuaire du nord brésilien, signée par le R.P. Oscar Melanson, c.s.c., aumônier national adjoint de la JOC du Brésil, dans le numéro de novembre 1957 de notre revue *L'Oratoire.*

CANADA

Centre de Documentation

Nous sommes toujours aux aguets de richesses nouvelles qui viendraient compléter notre documentation. Grâce à la vigilance et à l'amabilité du R.P.

Benoît Lacroix, o.p., alors en voyage d'études en Europe, nous venons de faire deux acquisitions fort précieuses : un exemplaire de la première édition d'Isidore de ISOLANIS, *Summa in quatuor secta partes de donis sancti Joseph sponsi beatissimæ virginis Mariæ ac patris putativi Christi Jesu Dei immortalis. Docet, disputat, meditat, enarrat* [Papiae, apud Jacob Paucidrapium, 1522] VIII, 106 ff. ill. in-4 ; de même, un exemplaire d'une des toutes premières éditions de Juan de CARTAGENA, o.f.m., *Homiliarum catholicarum de sacris arcanis Deiparæ Mariæ et Josephi tomus primus.* Coloniae Agrippinae, Gualther, 1615, VI, 844 [49] p. 20cm.

Toute notre reconnaissance au P. Lacroix, o.p., pour sa délicate attention.

Toujours au chapitre des acquisitions, notons l'excellente collaboration du R.P. Van Den Bosch, c.ss.r., de Yorktown, Saskatchewan. Par son entremise nous avons reçu un livre de prières en langue congolaise dans lequel on trouve plusieurs prières et chants en l'honneur de saint Joseph. D'autres de même langue nous sont promis, ainsi que certains livres de prières en langue japonaise.

Merci au P. Van Den Bosch, c.ss.r., et cordiale invitation à tous nos amis en vue de les voir imiter son exemple.

Visiteurs au Centre

L'Oratoire reçoit de plus en plus de visiteurs qui s'intéressent au *Centre.* C'est ainsi que, lors du Congrès du Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E.) tenu à l'Université de Montréal au début de septembre 1957, près de cent cinquante délégués de plusieurs pays ont tenu à nous visiter. Au nombre de ceux qui se sont particulièrement intéressés au *Centre* se trouvait le R.P. Gaston Courtois qui, à cette occasion, nous a confié son intention de préparer un ouvrage sur saint Joseph.

Par la même circonstance nous avons aussi reçu deux éminents visiteurs en la personne de Mgr Pierre Veuillot, p.d., secrétaire adjoint à la Secrétairerie de Sa Sainteté, et de Mgr Georges Roche, p.d., supérieur général de l'*Opus Cenaculi* et responsable de l'organisation du Sanctuaire de Lourdes. En visitant le *Centre,* Mgr Roche, p.d., a conçu l'idée d'organiser un Centre semblable au nôtre sur la Vierge de Lourdes. Nul doute qu'un tel projet, s'il se réalisait, serait reçu avec bonheur par les dévôts de la Vierge.

Conférence sur le Centre de Recherches et de Documentation

Le dimanche 13 octobre 1957, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française tenait à l'Oratoire Saint-Joseph l'une de ses trois journées de Congrès. À cette occasion le R.P. Roland Gauthier, c.s.c., supérieur du sanctuaire et directeur du Centre de Recherches et de Documentation sur saint Joseph, prononça une causerie sur la fondation, l'évolution et les projets d'avenir du Centre. Après cette conférence les 125 congressistes se rendirent à la bibliothèque pour y faire une courte visite. Tous ces bibliothécaires professionnels, venus des différentes régions de la province de Québec ainsi que de

l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, se sont montrés fort intéressés par l'organisation du Centre et sa très riche documentation.

À l'occasion de ce Congrès, M. Jean-Bernard Léveillé, bibliothécaire et archiviste du Centre, a été nommé président de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (A.C.B.F.). Nous lui offrons nos plus chaleureuses félicitations et profitons de la circonstance pour lui dire à quel point nous apprécions hautement le travail magnifique qu'il accomplit au Centre.

ESPAGNE

Société Ibéro-Américaine de Joséphologie

La revue espagnole *Estudios Josefinos* nous rapportait en son dernier numéro (Enero-Junio 1957, no 21, p. 116-117) que le 10 juin dernier s'était déroulée la réunion annuelle de la SIAJ. On y a étudié et fixé le thème de la prochaine semaine d'étude qui doit avoir lieu en la semaine de Pâques 1958. On y développera une *Étude comparative entre le mariage et la paternité de saint Joseph,* dans le but d'établir lequel de ces deux points est le principe premier de la joséphologie. Plus de douze travaux seront présentés en cette semaine d'études dont nous donnerons subséquemment un compte-rendu. Pour l'instant nous nous bornerons à signaler la liste des travaux projetés :

1 — Le mariage et les droits paternels chez les juifs. (P. Gregorio de Jesús Crucificado, o.c.d.)

2 — Le mariage et la paternité de saint Joseph ont-ils été explicitement et formellement révélés dans l'Écriture Sainte ? (Sr. D. Gabriel Palomero).

3 — La doctrine des Saints Pères sur le mariage et la paternité de saint Joseph ainsi que leurs mutuelles relations et dépendances.

4 — Enseignement des Pontifes Romains sur l'influence réciproque entre le mariage et la paternité de saint Joseph. (P. Jesús Solano, s.j.)

5 — Les affirmations des théologiens sur le contenu, la valeur et la transcendance de ces deux titres : le point de vue de El Tostado. (P. Angel Luis, c.ss.r.)

6 — Point de vue des théologiens jésuites : Salmerón, Suárez, A Lapide, Morales, Peralta...

7 — Point de vue des théologiens dominicains : Saint Thomas, Isolanis, Gotti...

8 — Point de vue des théologiens franciscains : Saint Bonaventure, Pierre Olivi, Saint Bernardin de Sienne, Jean de Carthagène...

9 — Point de vue des théologiens carmes : Gracián, Ignace de Saint-François, Élie de Sainte-Thérèse... et l'office carme de saint Joseph.

10 — Entre le mariage et la paternité de saint Joseph, y a-t-il une dépendance réelle et mutuelle ; en quoi consiste-t-elle ? Ou au contraire, chacun de ces titres peut-il indépendamment de l'autre, expliquer la

mission, les grandeurs et les privilèges du Saint. (P. Bonifacio Llamera, o.p.)

11 — Peut-on établir un unique et suprême principe dans la théologie de saint Joseph ; lequel des deux titres sera-ce ? (P. Isidoro de San José, o.c.d.)

12 — Quel influx la maternité physique et la maternité morale exercent-elles sur les privilèges de Marie ; application analogique à saint Joseph.

Un centre espagnol de recherche sur saint Joseph

À la même réunion on a décidé de constituer officiellement un centre semblable à celui qui existe déjà ici ; il s'agit du *Centro Español de Investigaciones Josefinas*. La propriété de ce Centre ira à la Province Castillane de l'Ordre des Carmes Déchaux. La direction en revient au R.P. José Antonio del Niño Jesús qui est aussi directeur de la revue. Ce Centre est déjà en bonne voie de réalisation dans sa partie documentaire. Tous les chercheurs sont invités à utiliser ce nouveau centre qui leur assurera un maximum de facilité.

Nos meilleurs vœux de succès accompagnent les artisans de cette œuvre, sœur de la nôtre.

Fête de saint Joseph

La S.C. des Rites a accordé à l'Ordre des Carmes Déchaux de célébrer, le mercredi de la seconde semaine après l'Octave de Pâques (par conséquent, à la date où l'on célébrait autrefois la fête de saint Joseph, Patron de l'Église Universelle) sous le rite double de première classe, la fête de saint Joseph, protecteur de leur Ordre. Ainsi se trouve heureusement maintenue une longue tradition remontant au 6 avril 1680. Pour plus de détails, voir *Estudios Josefinos*, vol. 11, *Enero-Junio* 1957, p. 122-123.

ÉTATS-UNIS

Dons au Centre de Documentation

Le *Centre* compte de nombreux amis aux États-Unis. L'un d'entre eux, le R.P. Joseph Rybinski du SS. Cyril and Methodius Seminary, Orchard Lake, Michigan, vient de faire montre d'une générosité remarquable. Au mois d'août 1957, il faisait en effet parvenir à notre *Centre de Documentation* 30 volumes sur saint Joseph dont 12 en langue allemande.

C'est là un don appréciable dont nous lui savons gré au delà de toute expression.

De même dans le domaine artistique, nous avons à noter une heureuse acquisition. Nous avons reçu du R.P. Cosmas Korb de Carlsbad (Nouveau-Mexique) une pièce des plus intéressantes. Il s'agit d'une médaille commémorative frappée en 1707 sur l'ordre du pape Clément XI. Cette médaille

représente au recto saint Joseph portant l'Enfant-Dieu et accompagné de son bâton fleuri ; au verso nous remarquons les armoiries du pape Clément XI. Rappelons que Clément XI (1700-1721) fut un des plus grands papes du XVIII^e siècle. Ardent promoteur des missions, diplomate averti qui ne cessa de travailler à l'union entre les nations chrétiennes d'Europe, docteur qui n'hésita pas à condamner l'erreur des Jansénistes, il était aussi un pieux serviteur de saint Joseph. C'est lui qui en 1714 devait étendre à l'Église universelle le texte de la messe et de l'office de saint Joseph dont il a voulu présider lui-même la composition. Sincères remerciements au R.P. Korb pour cette précieuse pièce dont il nous a fait cadeau.

FRANCE

Le bâton de saint Joseph à Sept-Forges

Nous jugeons devoir souligner ici un article signé A. Laumonnier publié dans la revue *Le Pays Bas-Normand,* no 104, 1956, p. 242-7. L'auteur y retrace une tradition intéressante et originale qui se déroulait à Sept-Forges, en un vieux temple du 16^e siècle. Il s'agit de l'adjudication du *bâton de saint Joseph* qu'on y faisait le troisième dimanche après Pâques.

Il va de soi que ce *bâton* ne prétendait à aucune authenticité mais s'inscrivait simplement comme valeur de symbole.

L'article qui traite concomitamment de la Confrérie de Saint-Joseph qui se trouvait florissante à l'époque nous met en contact avec une particularité vraiment savoureuse du culte de saint Joseph en terre française.

Sanctuaires français dédiés à saint Joseph

On a souvent dit de la France qu'elle était le royaume de Marie. À ce titre n'était-il pas convenant que saint Joseph, l'époux de la Vierge, ait droit de demeure chez elle. En fait, c'est ce qui semble s'être réalisé de manière extraordinaire ; nous donnerons ici, à l'appui de cette affirmation, l'énumération des principaux sanctuaires dédiés à saint Joseph en terre française.

Saint-Joseph de Beauvais, (Oise), France, (Église de l'Archic. S.-Jos. de Beauvais)
Saint-Joseph-des-Champs, Laval, (Mayenne), France.
Saint-Joseph-du-Chêne, Villedieu-La Blouère (Marne et Loire), France.
Saint-Joseph-de-Bon-Espoir, Espaly-Saint-Marcel (Hte-Loire), France.
Saint-Joseph-de-Bon-Secours, Cros-Garnon sur le Causse Méjean, France.
Saint-Joseph-de-Consolation, Lehon près Dinan (C.-du-N.), France.
Saint-Joseph-de-Rivière, (Isère), France.
Saint-Joseph-de-Rougé, (Loire-Inférieure), France.
Saint-Joseph-de-Roussas, (Drôme), France.
Saint-Joseph-de-Portricq, (Loire-Inférieure), France.
Saint-Joseph d'Allex, (Drôme), France.

Saint-Joseph-de-Sallen, Département du Calvados, Diocèse de Bayeux, France.
Saint-Joseph-de-Nancy, (Marne-et-Loire), France.
Saint-Joseph-de-la-Délivrance, Nocq-Chambérat, France.
Mont Saint-Joseph, Saint-Jean-Lagineste (Lot.), France.
Chapelle Saint-Joseph, Plombières (Vosges), France.
Pèlerinage Saint-Joseph, St-Acheul (Somme), France.
Pèlerinage Saint-Joseph, près Auxon (Aube), France.

Nous sommes en train de compiler une documentation particulière sur ces sanctuaires. Toute communication qui nous serait faite à ce propos nous serait de grande utilité.

ITALIE

Une chapelle commémorative dédiée à saint Joseph Artisan

Depuis l'instauration de la fête liturgique de saint Joseph Artisan, on a vu une grande floraison de statues, d'églises, etc., consacrée à saint Joseph sous ce vocable. Une nouvelle initiative a été prise en ce sens en Italie, en cette partie connue sous le nom de *Venegono Inferiore,* pays où se retrouve une longue tradition d'art mural. Plusieurs habitants de ce pays qui ont, par le passé, émigré en des terres lointaines y ont même apporté leur art.

Depuis trois ans se tenait la journée des *muratori* comme on appelle ces artisans ; cette journée marquait, selon le mode habituel à ce genre de fêtes ouvrières, la solidarité de ces travailleurs. Ce fut au cours d'une de ces journées qu'on eut l'idée de construire une chapelle commémorative en mémoire des *muratori* morts au travail. La proposition est maintenant devenue réalité.

On a édifié une chapelle dédiée à saint Joseph Artisan avec la liste des noms de plus de vingt *muratori* morts ainsi. On y lit cette épigraphe chargée de sens, dans sa simplicité : *Le souvenir de ceux qui sont morts au travail est confié à saint Joseph pour rappeler à tous la valeur sanctifiante du labeur quotidien.*

Depuis la bénédiction de cette chapelle, les *muratori* s'amènent toujours à ce lieu de prière au commencement et à la fin de la journée qui est consacrée à leur corps de métier. Ainsi s'est créée une magnifique tradition spirituelle.

MEXIQUE

Cours systématique sur la théologie de saint Joseph

Nous avons souvent noté en cette chronique les progrès rapides que la théologie de saint Joseph faisait dans le domaine de l'enseignement officiel. Il semble bien cependant que les faits antérieurement rapportés doivent céder le pas à l'initiative des Pères *Josefinos* du Mexique.

Le Père José Ruben Sanabria, s.s.j., nous faisait en effet parvenir le plan

complet des questions étudiées systématiquement par leurs séminaristes. Nous tenons à publier ici ce sommaire en son entier, car une telle initiative mérite plus qu'une mention hâtive ; elle peut servir de modèle, d'une part, et elle nous assure d'autre part que le travail qui se fait un peu partout pour édifier une théologie de saint Joseph commence à porter des fruits.

Questionnaire de Joséphologie

QUESTION I : EXISTENCE D'UN MARIAGE VÉRITABLE ENTRE MARIE ET JOSEPH.

1) Comment se prouve l'existence d'un mariage véritable ? Exposition et exégèse du texte.
2) Comment s'établit un *confirmatur* à ce propos, à partir de l'Écriture Sainte. (Ex appellationibus, ex falsa opinione Judæorum, ex appellationibus Sti. Joseph patris ; ex officiis paternis S. Joseph).
3) Preuve de tradition et de raison.
   Quelle est la qualification théologique de cette thèse ? Que penser de sa valeur théologique ?
   Que dit à ce propos Vazquez ?
   Communément quelle valeur théologique lui reconnaissent les auteurs ? Que penser de tout cela ?
   Combien d'étapes trouve-t-on dans le mariage juif, et quelles sont-elles ?
   Quand le mariage véritable commençait-il à exister ? — Preuves.
   Application au cas de Marie et de Joseph.
4) Scholion : Que penser des généalogies de saint Joseph que nous présentent Matthieu et Luc ? Quelle explication en donnent les auteurs et laquelle paraît être la plus probable ?

QUESTION II : CE MARIAGE FUT UN MARIAGE VIRGINAL.

A) Saint Joseph n'a pas engendré Jésus. Preuves (positives et négatives). *Confirmatur* d'après le mode d'expression de l'Écriture.

B) 1) Saint Joseph a-t-il engendré, ou non, avec Marie, les frères du Seigneur ?
   2) De quelle espèce de frères ne s'agit-il pas ? Pourquoi ?
   3) Combien d'opinions y a-t-il au sujet de ces frères du Seigneur ?
   4) Quelles sont-elles ? Que penser d'elles ? (Explication du témoignage d'Hégésippe).
   5) Que penser de l'objection contre le mariage virginal fondée sur le passage d'Écriture, Mt. 1, 25 : « ... [Joseph] non cognoscebat Mariam *donec* peperit... Jesum ? » (Ergo cognovit eam postea).
   6) Que penser de l'autre objection fondée sur le passage suivant de Luc 2, 7 : « Maria peperit Filium suum primogenitum » ? (Ergo alios filios habuit).

QUESTION III : DE LA VIRGINITÉ DE SAINT JOSEPH.

1) Position de l'Église orientale à ce sujet. — Causes.
2) Position de l'Église occidentale.
3) Indices de la virginité perpétuelle de saint Joseph dans l'Écriture Sainte.
4) Qu'ont dit les Souverains Pontifes sur la virginité de saint Joseph ?
5) Argument biblique proposé par saint Jérôme.
6) Autres témoignages des Saints Pères. La pensée de Saint Thomas sur ce point.

QUESTION IV : LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH.

A) *Existence de cette paternité.*

Preuves explicites et implicites tirées de l'Écriture Sainte. — Les Saints Pères. — Raisons.

B) *Le fondement de cette paternité.*

Sur quelle espèce de fondement repose la paternité de saint Joseph ? Exposer les trois raisons de ce fondement.

C) *Nature de la paternité de saint Joseph.*

a — Notions générales :

1) Qu'est-ce que la paternité et la maternité au sens propre ? Qu'est-ce que la génération ?
2) Quelles sont les conditions pour être appelé père, proprement, dans l'ordre physique ?
3) Existe-t-il un autre fondement que physique pour la paternité ? En quoi consiste-t-il ?
4) Cet autre fondement est-il indispensable, ou est-il seulement accidentel ?

b — Opinions condamnées par l'Église :

1) Opinions hérétiques sur ce sujet.
2) L'opinion erronée du P. Petrone et du P. Corbató.
3) En quoi se distinguent les opinions du P. Corbató et du P. Petrone ? Que penser d'elles ?
4) Que penser de l'opinion du Père Ignace de S.-François, sur saint Joseph, vice-père de Jésus dans l'ordre de la génération ? Exposé de cette opinion.
5) Que penser de l'opinion qui expose ainsi la paternité de saint Joseph : « Le corps du Christ fut formé de la chair et du sang de Joseph en tant que le corps de Marie, dont a été formé celui du Christ, appartenait à Joseph par droit de mariage. »
6) Exposer la « paternité naturelle » *secundum debitum,* telle que défendue par le P. Orestis. Que penser de cette opinion ?

c — Explication de la nature de cette paternité :

1) Principes qui doivent être affirmés. (Rien de physique, non pas une paternité naturelle, propre, parfaite ; fondement juridique et non physique).
2) Éléments qui doivent être réunis (son mariage ; la réalisation concrète de l'Incarnation dépendait en partie de saint Joseph ; tous les liens qui unissaient Joseph à Jésus).
3) La caractéristique de cette paternité.

D) *Quel nom donner à cette paternité :*

1) Que penser des différentes épithètes qu'on a accolées à cette paternité ?
2) Exposer avec clarté les raisons qui militent pour et contre ces titres.

QUESTION V : L'APPARTENANCE DE SAINT JOSEPH À L'ORDRE DE L'UNION HYPOSTATIQUE.

A) *Notions :*

1) Qu'est-ce qu'un ordre ? — Combien d'ordres y a-t-il ? — Que suppose un ordre :
   a) par rapport à Dieu ?
   b) par rapport aux autres êtres qui se trouvent inclus dans chaque ordre ?
2) Qu'est-ce qui détermine qu'une créature appartient à l'un ou l'autre ordre ?

B) *Application à saint Joseph :*

Quelles sont les raisons pour lesquelles on dit que saint Joseph appartient à l'ordre hypostatique ?

C) *De quelles manières peut-on appartenir à l'ordre hypostatique ?*

1) D'une appartenance intrinsèque (in abstracto quoad essentiam, in concreto quoad realizationem ?)
2) D'une appartenance extrinsèque. — Cette appartenance extrinsèque est-elle l'équivalent d'une appartenance accidentelle ? — En quoi s'en distingue-t-elle ?
3) Qu'est-ce qu'une appartenance physique, morale, médiate ou immédiate ?
4) Selon quel mode peut-on soutenir que saint Joseph appartient à l'ordre hypostatique ?

VATICAN

Concours artistique sur le thème de Saint Joseph Artisan

Dans la chronique des *Cahiers de Joséphologie,* vol. IV, no 2, juillet-décembre 1956, p. 295, nous signalions le concours organisé par la Commission

Pontificale d'art sacré sur le thème de *saint Joseph Artisan* et de *Jésus le divin travailleur*. Des prix substantiels devaient soulever l'intérêt des artistes.

Aujourd'hui le résultat de cette initiative nous est connu : au début de mai 1957 eût lieu au Vatican une exposition des œuvres créées à cette occasion. Le représentant du *Centre* à Rome, le P. Henri-Noël Fortier, c.s.c., obtint la permission de photographier à titre documentaire les 56 meilleurs tableaux dans lesquels figuraient saint Joseph.

Notre collection de photos d'art se trouve donc enrichie d'autant d'œuvres nouvelles.

RECENSION DES REVUES

(Articles parus de janvier à juin 1957)

par Jean-Bernard LÉVEILLÉ

The American Ecclesiastical Review. (Washington), vol. 136.
Mai : Filas (Francis L.) s.j. *The Mass and Office of St. Joseph the Worker,* p. 289-303 *.

L'Ami du clergé. (Langres), 67e année.
Février (no 9) : Michel (A.) *Saint Joseph. Notes,* p. 130-133.

L'Ami du clergé paroissial. (Langres), t. 57.
Janvier (no 1) : *** *Fête de la Sainte Famille,* p. 1. Février (no 9) : *** *Saint Joseph,* p. 75-77.

Ami du foyer. (Saint-Boniface), vol. 53.
Mars-avril : *** « *Joseph, notre protecteur* » [par le R.P. Paul-Henri Barabé, o.m.i. Recension], p. 11.

Annales de l'archiconfrérie de Saint-Joseph. (Paris), no 503.
Février : *** *La grande neuvaine de saint Joseph,* p. 3-4 ; Kremer (G.) *Les litanies de saint Joseph. L'amour conjugal,* p. 4-7.

Annals of good Saint Anne de Beaupré. (Sainte-Anne de Beaupré), vol. 71.
Janvier : Duke (Mgr William Mark) *Reflections for the month of the Holy Family,* p. 8-9.

The Associate of Saint Joseph. (Watertown), vol. 27.
Décembre 1956 — février 1957 : Luhrs (Eileen L.) *St. Joseph and Advent,* p. 3-4. Mars-mai : *** *Who is Saint Joseph,* p. 1-2. Juin-août : *** *Thinking of Saint Joseph,* p. 1-2 ; *** O'Brien (Brother Arthur) c.s.c. *St. Joseph and Brothers,* p. 2-4.

Bode van de Heilige Familie. (Oudenbosch), 46e année.
Février : Vertommen (Karel) *Lichtmis* [poésie], p. 25. Juin : D. (A.) *Met en zonder hoofdletter,* p. 81-82.

---

* Article publié aussi dans les *Cahiers de Joséphologie,* Vol. V [1957] no 1, p. 73-88.

Bulletin des amis de Saint-Joseph du Chêne. (Villedieu-La Blouère).
Mars : *** *Le mois de mars à Saint-Joseph du Chêne,* p. 1-2 ; *** *Faveurs romaines accordées au Sanctuaire de Saint-Joseph au cours de l'année jubilaire 1957,* p. 2 ; *** *L'archiconfrérie de Saint-Joseph,* p. 3-4 ; R. (L.) *Le centenaire du Pèlerinage,* p. 5-6 ; *** *Saint Joseph et les soldats,* p. 6 ; *** *La mort de saint Joseph,* p. 6-8 ; *** *Les pèlerins à Saint-Joseph,* p. 8.

Bulletin paroissial Notre-Dame de Sainte-Croix et Saint-Blaise. (Le Mans).
Mars : Gagnon (E.) c.s.c. *Saint Joseph... patron du Canada,* p. 8-10.

The Clergy monthly. (Ranchi), vol. 21.
Janvier-février : Letter (P. de) *Le patronage de saint Joseph. Actes du congrès d'études tenu à Montréal, 1-9 août 1955. Section historique. Montreal and Paris, Fides, 1956* [recension], p. 36-37.

Culte perpétuel de saint Joseph. (Louvain), 59e année.
Janvier : Bessières (Albert) *Les mages d'Orient,* p. 259-260 ; Lemaître (Chan.) *La fuite en Égypte,* p. 261-263. Février : Buzy (Denis) *Ils le retrouvèrent au temple,* p. 291-292 ; La Chevasnerie (R. de) *L'esprit filial* [l'exemple de Jésus envers saint Joseph], p. 293-295. Mars : Jammes (Francis) *Mars... allons voir saint Joseph en son sanctuaire à Louvain,* p. 2 ; La Chevasnerie (R. de) *Les grandes heures de la vie familiale* [la vie à Nazareth], p. 3-5. Avril-mai : Buzy (Denis) *Fleurs printanières. Celui que Marie aimait...,* p. 34-36. Juin : La Chevasnerie (R. de) *L'époux fidèle,* p. 66-67.

Écho du Nid Saint-Raphaël. (Roquebrune-Cap-Martin), no 59.
Avril-juin : *** *L'apôtre de saint Joseph* [le Frère André, c.s.c.], p. [4].

Estudios eclesiasticos. (Madrid), vol. 31.
Avril-juin : Sagues (J.) s.j. *Una semana de Estudios Josefinos (11 a 14 de septiembre),* p. 249-250.

Estudios Josefinos. (Valladolid), 11e année.
Janvier-juin : Anastasio Del SS. Rosario, o.c.d. *Carta del M.R.P. General de los Carmelitas Descalzos al P. Presidente de la S.I.A.J.,* p. 3-5 ; *** *III semana de Estudios Josefinos. Presentación,* p. 6-9 ; Isidoro de San José, o.c.d. *San José hubo de estar incluído en el decreto de la Encarnación y Redención* (Estudio teologico-positivo), p. 10-36 ; Llamera (Bonifacio) o.p. *La misión de San José en función única de los misterios de la Encarnación y de la Redención,* p. 37-55 ; Luis (Angel) c.ss.r. « *Teología de San José* » *en San Alfonso M.a de Ligorio,* p. 56-81 ; Solano (Jesús) s.j. *Relación de San José con los Misterios de la Encar-*

nación y Redención a la luz de los documentos pontificios, p. 82-91 ; *Notas :* GABRIEL DE LA CRUZ, o.c.d. *Los oficios litúrgicos del Patrocinio de San José para los Carmelitas Descalzos de España : origen, autor y texto,* p. 92-115 ; *Crónica : Reunion anual de directivos de la SIAJ — Constitución del « Centro Español de Investigaciones Josefinas » — Visita del P. Charbonneau, c.s.c. — Nueva tesis josefina — La josefologia en las aulas teológica — Los Sindicatos vallisoletanos honran a San José — Las Cámaras patronales españolas piden se les dé como patrono a San José — Un viejo oratorio de San José en Francia — Una iglesia en Valadolid dedicada a San José Obrero — El oficio y misa del patrocinio de San José será celebrado por los Carmelitas Descalzos,* p. 116-123 ; *Revistas Josefinas* (Hasta diciembre de 1956), p. 124-129 ; *Bibliografía. Obras josefinas y marianas,* p. 130-148.

La Flambée. (Montréal), vol. 13.
Mars-avril : DUCHESNE (Frère Marcel) c.s.c. *Saint Joseph,* p. 15-16.
Mai : BRASSARD (Frère Roger) c.s.c. *Saint Joseph artisan,* p. 16-18.

Les Fleurs de la charité. (Québec), vol. 61.
Mars : BROCHU (P.-E.) s.v. *Nous recourons à vous ô bienheureux Joseph,* p. 166-168.

Heilige Kruistocht. (Glanerbrug), 34e année.
Mars : WEYER (P. Th. de) s.s.c.c. *St.-Jozef* [poésie], p. 105 ; *** *Gebed tot St. Jozef,* p. 110.

Ite ad Joseph. (Deserto di Varazze), 45e année.
Janvier : BATTISTON (Angelo) c.s.j. *La devozione di S. Giuseppe nella Diocesi di Bressanone,* p. [1-2]. Février : NATALE (P.) *Padre di tutti i fedeli. Padre del Riformato Carmelo,* p. [1-4] ; DILIBERTO (Giovanna) *La Presentazione al Tempio e la Purificazione di Maria,* p. [5-7] ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *La devozione di S. Giuseppe nella Diocesi di Bressanone,* p. [7-8]. Mars : GISLANO (P.) o.c.d. *Patrocinio di S. Giuseppe,* p. [1-5] ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *La devozione di S. Giuseppe nella Diocesi di Bressanone,* p. [10-12]. Avril : CORTS (Dr. D. Juan) *Cooperazione di S. Giuseppe alla Redenzione del genere umano,* p. [1-3] ; *** *Settimana di studi su San Giuseppe,* p. [3-7] ; *** *San Giuseppe Artigiano,* p. [9]. Mai : NATALE (P.) *Giuseppe di Nazareth figura di attualità,* p. [1-4] ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *La devozione di S. Giuseppe nella Diocesi di Bressanone,* p. [12-14]. Juin : NATALE (P.) *Giuseppe di Nazareth figura di attualità,* p. [1-3] ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *La Sagra di Giuseppe,* p. [10-11].

Joseph. (Asti), 35e année.
Janvier : B. (A.) *Per la storia della devozione di S. Giuseppe. Le Sette*

Domeniche, p. 6-7 ; *** *Barranco — 1° maggio. Festa di S. Giuseppe Operaio,* p. 9-10. Février : *** *Il mese di S. Giuseppe,* p. 23 ; *** *Nelle aiuole di S. Giuseppe : D. Clemente Marchisio,* p. 28-29 ; *** *Un bel libro su S. Giuseppe* [San Giuseppe padre verginal di Gesù del P. Angelo Rainero], p. 31. Mars : Rosso (P. Luigi) *Il mese di S. Giuseppe,* p. 43-44. Avril : B. (M.) *1 Maggio : Festa di S. Giuseppe Artigiano,* p. 63-64. Mai : Rosso (P. Luigi) *San Giuseppe conduce a Maria,* p. 83-84 ; Baldi (Fr. Alessandro) o.s.j. *Della California nel Santuario nazionale di San Giuseppe in Santa Cruz,* p. 94-95 ; *** *Alba — Santuario Moretta : Festa di S. Giuseppe,* p. 98-99.

Le Lys de saint Joseph. (Allex), 68e année.
Février-mars : Boisset (Félix) c.s.sp. *Saint comme tout le monde,* p. [2] ; Le Faucheur (Georges) c.s.sp. *Le patron de la vie religieuse,* p. [3-4].

Ma Paroisse. (Montréal), vol. 48.
Mars : Labelle (Jean-Paul) s.j. *Les Petits Chanteurs du Mont-Royal à l'Oratoire,* p. 27-28.

Marianum. (Rome), 19e année.
Janvier-mars : Sottocornola (Franco) s.x. *Tradition and the doubt of St. Joseph concerning Mary's virginity,* p. 127-141.

Marie. (Nicolet), vol. 11.
Mai-juin : Barrault (Serge) *La Présentation de Jésus au temple ou la Pré-Passion* [poésie], p. 42-44 ; Triger (Fernand) *La Sainte Famille* [poésie], p. 45.

Mas Alla. (Valladolid), no 101.
Avril-mai : *** *La figura de San José vista por ilustres personalidades de las letras y las artes,* p. 4-6. Ruano (Lucinio) *San José en el teatro moderno,* p. 7-10 ; Soto Del Carmen *Versos* [poésie sur saint Joseph], p. 12-13 ; Juin-juillet : Ruano (Lucinio) *San José en el teatro moderno. San José en Bicicleta,* p. 4-5.

Le Messager de la Sainte Famille. (Habay-la-Neuve), 27e année.
Mars-avril : François de Sales (Saint) *Saint François de Sales nous parle de saint Joseph,* p. 2.

Le Messager de la Sainte Famille. (Saint-Antoine, Isère), 54e année.
Mars-avril : *** *Saint Joseph,* p. 156. Mai-juin : Lombaerde (J.-M. de) *La souffrance à Nazareth,* p. 196-197.

Le Messager de la Très Sainte Vierge. (Spa), 51e année.
Mars-avril : Buzy (Denis) *Sainteté de saint Joseph,* p. 26-28.

Le Messager de Marie reine des cœurs. (Dorval), vol. 53.
Mars : MARÉCHAUX (R.P.B.) *Joseph, patron des mourants,* p. 7-8.

Le Messager de saint Joseph. (Beauvais), 96e année.
Janvier-février : *** *Pour le Messager de saint Joseph,* p. 4-6. Mars-avril : DELAMOTTE (Chan. A.-M.) *Bien chers associés* [programme concernant le mois de saint Joseph], p. 1-3. Mai-juin : DELAMOTTE (Chan. A.-M.) *Le 1er mai : une église dédiée à saint Joseph Ouvrier,* p. 1 ; OLLIER (M.) v.g. *Sermon de M. le Vicaire Général Ollier* [sur saint Joseph], p. 2-6.

Le Messager de saint Joseph. (Melle-lez-Gand), 28e année.
Février : THÉRÈSE DE JÉSUS (Sainte) *Saint Joseph et le témoignage de Ste Thérèse d'Avila* (1515-1582), p. 172-173 ; VERMANDERE (Frère Placide) c.s.c. *L'intéressante histoire du « Patronage de St. Joseph sur la Belgique »,* p. 174-178 ; *** *Le Pape Benoît XV et le grand patriarche saint Joseph,* p. 179. Avril : FABER (R.P.) *Une belle page de poésie où le Père Faber nous parle de saint Joseph,* p. 18 ; MALO (A.-M.) o.f.m. *Saint Joseph, époux de Marie et patron de l'Église universelle,* p. 19-21. Mai : *** [Numéro spécial consacré à la congrégation des Pères Joséphites de Belgique], p. 1-32.

Missi. (Bruxelles), 22e année.
Février : *** *L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Montréal,* p. 48.

Nazareth. (Mexico,) 11e année.
Mai-juin : *** *Éditorial* [en marge de la fête de saint Joseph artisan], p. 1-2.

Nos Cours. (Montréal), vol. 18.
Mars (no 24) : LESIEUR (Rosario) p.s.s. *La dévotion à S. Joseph. Méditation,* p. 5-6.

Notre-Dame de la Trinité. (Blois), no 610.
Janvier : *** *Les deux révélations du nom de Jésus à Marie et à Joseph,* p. 6 ; ERCEVILLE (S.-M. d') *9 janvier* [méditation sur la Sainte Famille], p. 18-19. Mai : *** *Marie et Joseph. La Rédemption manifestée à Joseph,* p. 132-134.

Notre-Dame du Sacré-Cœur. (Québec), vol. 55.
Mars : BOUCHARD (Paul-E.) m.s.c. *Qu'est-ce que saint Joseph peut faire pour nous ?* p. 105-106.

Nouvelle revue théologique. (Louvain), 89e année.
Mai : G. (J.) *Légation Pontificale de Son Éminence Révérendissime le Cardinal Paul-Émile Léger, Archevêque de Montréal aux cérémonies qui*

ont eu lieu à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, lors des fêtes qui ont clôturé le Congrès National sur saint Joseph, les 8-9 août 1955 [notes bibliographiques], p. 558. Juin : G. (J.) *Essai de bibliographie sur saint Joseph, suivi d'index systématique, chronologique et géographique* [*par*] *A. Trottier, c.s.c.* [notes bibliographiques], p. 663-664.

L'Oratoire. (Montréal), 46e année.

Janvier : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Souhaits* [la nouvelle année sous la protection de Jésus, Marie, Joseph], p. 3 ; LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : L'École des Petits Chanteurs du Mont-Royal,* p. 4-5 ; LALONDE (Abbé Gérard) *Fuite en Égypte,* p. 9-10, 30 ; *** *La messe quotidienne pour la paix à l'autel de S. Joseph en la Basilique de S. Pierre de Rome,* p. 14 ; VERMANDERE (Frère Placide) c.s.c. *Vingt ans déjà* [vingtième anniversaire de la mort du Frère André, c.s.c.], p. 16-19 ; RAINERO (A.) *Mariage de Marie et Joseph,* p. 20-21 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 22-23. Février : SAINT-AUBIN (Georges) c.s.c. *Cette humanité qui aide le Christ à porter sa croix* [les malades à l'Oratoire], p. 6-7, 30 ; BREIG (Joe) *Le cœur du Frère André,* p. 12-15 ; LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : Une grande montée de prières pour la Hongrie* [prières adressées à saint Joseph, patron de l'Église universelle], p. 22 ; MORRISSETTE (Guy) c.s.c. *Réflexions* [à l'occasion d'un séjour à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 24-27, 30 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 28. Mars : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Un appel aux amis de saint Joseph et du Frère André,* p. 3 ; DEGUIRE (Émile) c.s.c. *Qui était le Frère André ?* p. 6-7 ; VIOLAIN (Claude) *L'homme des impossibilités* [saint Joseph], p. 8-9 ; SAINT-AUBIN (Georges) c.s.c. *La prière du matin à l'Oratoire depuis plus de quinze ans, sur le coup de sept heures quarante-cinq,* p. 12-13 ; LACROIX (Benoît) o.p. *Les Jongleurs de la Montagne...,* p. 16-19 ; GARRIGOU-LAGRANGE (Reginal) o.p. *La messe quotidienne pour la paix à l'autel de S. Joseph en la Basilique de Saint-Pierre de Rome,* p. 26 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 29. Avril : LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : Son Éminence au milieu des enfants du Frère Pierre...* [à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 6-7. Mai : LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : La chorale des Frères de Sainte-Croix...* [à l'Oratoire], p. 6 ; CRÊTE (Maurice) *Dimensions spirituelles du Sanctuaire* [neuvaine de mars à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 12-14 ; RACICOT (Chan. Armand) *L'homme moderne fait fausse route* [extrait de la neuvaine de mars à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 24-25 ; BARABÉ (Paul-Henri) o.m.i. *Le Frère André et l'Évangile,* p. 20-28 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 28-29. Juin : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Pourquoi pas un pèlerinage... à l'Oratoire Saint-Joseph ?* p. 3 ; LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoint : Notre Club du Premier Vendredi du mois* [à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 4 ; TEDESCHINI (Card. Frederico) *La messe per-*

pétuelle à l'autel de saint Joseph à Saint-Pierre de Rome, p. 8-9 ; RACICOT Émile) s.j. *Une mystique canadienne nous parle de... saint Joseph,* p. 10-11 ; CHARBONNEAU (Paul-Eugène) c.s.c. *Mort de Son Exc. Mgr René Fontenelle, postulateur de la cause de béatification du Frère André, c.s.c. et du T.R. Père Moreau, c.s.c.,* p. 12-15 ; BRASSARD (Elphège-Marie) c.s.c. *La décoration de la Basilique du Mont-Royal,* p. 18-19 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 27 ; SUIGNARD (Yves-Y.) ss.cc. *Jésus, Marie, Joseph : premier foyer intronisant,* p. 28-29.

The Oratory. (Montréal), vol. 30.

Janvier : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *New Year's Greetings* [la nouvelle année sous la protection de saint Joseph], p. 5 ; VERMANDERE (Brother Placide) c.s.c. *Twenty years later !...* [vingtième anniversaire de la mort du Frère André, c.s.c.], p. 18-21 ; EDWARDS (Mark) s.m. *Two in one spirit* [mariage de Marie et Joseph], p. 22-23 ; *** *The Little Singers of Mount Royal at Saint Joseph's Shrine,* p. 24-26 ; *** *A Daily Mass is offered for peace at the altar of Saint Joseph in the Basilica of Saint Peter in Rome,* p. 30. Février : HÉBERT (Benoît-C.) *God, God, God : Crusade of prayer for Hungary* [prières adressées à saint Joseph, patron de l'Église universelle], p. 18-23 ; *** *The Island of Malta honors Saint Joseph,* p. 24-25, 35 ; CRISTIANI (Chan. L.) *The grace and the gift in the life of Brother André, c.s.c.,* p. 30-32. Mars : FABER (Father) *St. Joseph and priests,* p. 2 ; *** *Editorial : March a month of grace,* p. 5 ; HUECK DOHERTY (Catherine de) *The Saint nobody knows,* p. 16-17 ; ROYER (John B.) « *For a young Saint Joseph* », p. 17 ; *** *Saint Joseph and vocations,* p. 20-21 ; *** *Brother André, an old-fashioned family doctor,* p. 22-24 ; CRISTIANI (Chan. L.) *The grace and the gift in the life of Brother André, c.s.c.,* p. 26-28. Avril : *** *Editorial comment : Saint Joseph across the globe — Feast of Saint Joseph,* p. 6 ; *** *Le bon Dieu en taxi* [en marge d'une cérémonie présidée par Son Éminence le Card. Paul-Émile Léger à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 22-23 ; CRISTIANI (Chan. L.) *The grace and the gift in the life of Brother André, c.s.c.,* p. 27-30. Mai : BERNARD (Henri) c.s.c. *Plans in the making ?* [à propos des pèlerinages à l'Oratoire Saint-Joseph], p. 5 ; *** *March was Joseph's month...,* p. 6-11. *** *Saint Joseph at Fatima,* p. 25 ; CRISTIANI (Chan. L.) *The grace and the gift in the life of Brother André, c.s.c.,* p. 26-27 ; *** *To finish decorating the Basilica in time for Brother André's beatification,* p. 28. Juin : *** *Editorial : Joseph and Fathers,* p. 3 ; *** *The Way of the Cross on the Mountain,* p. 19-23 ; KEEGAN (E.J.) *The competence of Saint Joseph,* p. 24-25 ; CRISTIANI (Chan. L.) *The grace and the gift in the life of Brother André,* c.s.c. p. 28-29.

Le Petit missionnaire de Saint Joseph. (Espaly-St-Marcel), 68e année.

Janvier-février : CHANAL (Abbé) *Saint Joseph de Bon-Espoir et*

les Pères Jésuites de Vals, p. [4-6] ; CHARBONNEAU (Paul-Eugène) c.s.c. *23 janvier : on commémore les épousailles de Joseph et de Marie,* p. [10-11, 15] ; E. (C.) *Le mariage de saint Joseph,* p. [11]. Mars-avril : POURCHER (Abbé) *Joseph le silencieux, patron de la vie intérieure,* p. [1] ; LE THÉOLOGIEN *Aux prêtres... M. Olier nous demande d'aimer et de faire aimer saint Joseph,* p. [4-6] ; SEMEUR D'AVRIL *Mais saint Joseph ne voulut pas...,* p. [10-11]. Mai-juin : POURCHER (Abbé) *Mars 1957. Une foule de pèlerins a gravi le Rocher de Saint-Joseph,* p. [1-2] ; GIRARD-REYDET (J.) *Le 1er mai : fête de saint Joseph ouvrier,* p. [6-7] ; CHANAL (Abbé) *La vénérable Mère Agnès de Langeac et la dévotion à saint Joseph,* p. [10-11].

Le Pouvoir de saint Joseph. (Roussas), 35e année.
Janvier-mars : B. (A.) *Saint Joseph, âme sacerdotale,* p. 4-6. Avril-juin : G. (J.) s.m. *Le culte de saint Joseph,* p. 4-8.

Prêtre et apôtre. (Paris), 39e année.
Avril : PIE X (Pape) *Prière des travailleurs à saint Joseph,* p. 89 ; PIE XI (Pape) *Saint Joseph et la lutte contre le communisme,* p. 89.

El Propagador de la devoción a Sr. San José. (México), t. 87.
Janvier : RUIZ (Sor Pilar) *Idéal : Señor San José,* p. 11-16 ; SAICAM *La Santa Familia de Nazaret,* p. 18-20 ; *** *Invocación al castisimo patriarca San José,* p. 21-23 ; *** *Josefinos de el Salvador celebran el centenario de ordenación del Padre Vilaseca,* p. 24-25. Février : TITIRO *Admirable obediencia en la Huida a Egipto,* p. 1-4 ; OLVERA C. (J. Manuel) s.s.j. *Grandeza de San José,* p. 5-7 ; GALINDO (Enrique) s.s.j. *El Carpintero de Nazareth,* p. 17 ; MACIAS (P. Mariano) s.s.j. *Jesus, María y José,* p. 21-25. Mars : MACIAS (Mariano) s.s.j. *19 de marzo : el señor San José,* p. 1-5 ; REBOLLO (Luis) s.s.j. *El Padre Vilaseca y San José,* p. 6-10 ; MORAN (J.A.) s.s.j. *Defensor de los niños,* p. 11-13 ; JOSEFINO *San José gloria del sacerdocio catolica,* p. 14-15 ; *** *El Niño en el taller de San José,* p. 16 ; « CUPERTINO » *Predestinación de San José como Esposo de María,* p. 17-21. Avril : *** *Amado de Dios y de los hombres en la fiesta de San José,* p. 1-5 ; *** *Patrocinio del Señor San José,* p. 10-13. Mai : GALINDO (Enrique) s.s.j. *San José obrero,* p. 1-5 ; ANGUIANO (E.G.) s.s.j. *Un dia de trabajo en el taller de San José,* p. 14-15 ; GALINDO (Enrique) s.s.j. *El taller de Nazareth,* p. 16-17 ; M. (C.) *José el santo carpintero,* p. 25. Juin : GALINDO (Enrique) s.s.j. *San José y el sagrado corazón de Jesús,* p. 1-3 ; MACIAS (Mariano) s.s.j. *San Joseph nuestro modelo,* p. 13-15.

Revista de teologia. (La Plata), 6e année.
No 24 : *** *Le Patronage de saint Joseph. Actes du Congrès d'études à l'Oratoire S.-Joseph, Montréal, 1er-9 août 1955,* p. 89-90.

La Revue du Rosaire. (Saint-Maximin, Var), 37e année.
Mars : *** *Les sept douleurs et sept allégresses de saint Joseph,* p. 66.

La Sainte Croisade. (Québec), 35e année.
Janvier : Caron (Abbé L.) *Douleur de saint Joseph à la vue de la prochaine maternité de Marie,* p. 121-124. Mars : Caron (Abbé L.) *Deuxième douleur de saint Joseph à la naissance de Jésus,* p. 145-149 ; Leblanc (Mgr Ambroise) o.f.m. *Pouvoir de saint Joseph,* p. 149 ; Aurac (Georges d') *Le dernier sermon* [en relation avec la fête de saint Joseph], p. 151-156. Mai : Caron (Abbé L.) *La deuxième allégresse de S. Joseph à la naissance de Jésus,* p. 169-172 ; Pelin (Louis) v.g. *La maison du pain,* p. 188-190.

San José. (Buenos Aires), 27e année.
Janvier-février : *** *Febrero 19 marzo,* p. 3.

San José de la Montaña. (Barcelone), 54e année.
Janvier: Redelga (P.) o.f.m. cap. *Grandezas de San José. San José resuelve dejar a su esposa María,* p. 6-7. Février : Serra (Jaime) Pbro *Misión de San José en la vida oculta de Jesús,* p. 1-3 ; Redelga (P.) o.f.m. cap. *Grandezas de San José. Se manifiesta el misterio de la maternidad de María a San José,* p. 3-5 ; Lecanda (Juan José de) orat. *La Sierra de San José. Leyenda,* p. 11-12. Mars : Serra (Jaime) Pbro *Meditación sobre la muerte de San José dirigida por nuestra Santisima Madre la Virgen María,* p. 1-3 ; *** *Crónica del Santuario,* p. 4-5 ; A. (G.P.) *Renovemos nuestra fe y confianza,* p. 9. Avril : Redelga (P.) o.f.m. cap. *Grandezas de San José,* p. 3-5 ; Pujiula (Jaime) s.j. *San José, padre de Jesús,* p. 7-8 ; G. (A.) *Crónica del Santuario,* p. 11-14. Mai : Redelga (P.) o.f.m. cap *San José Obrero,* p. 1-2. Juin : *** *San José, abogado poderoso,* p. 3-4 ; *** *Festividad de San José Obrero en el Santuario,* p. 6.

Sankt Josephs Blatt. (Sankt Gallen), 15e année.
Janvier : Brey (Henrietta) *Joseph ben David, der Getreue,* p. 54 ; Mars : *** *Besuch bei vater Joseph,* p. 74 ; Franke (Th.K.) *St. Joseph mit der Brille,* p. 75-76.

Sankt Jozef's Bode. (Melle), 28e année.
Mars : St. (Th.) *Ora et labora* [poésie], p. 11 ; Vermandere (Fr. Placide) c.s.c. *Interessante historische kijk op het Patroonschap van St. Jozef over België,* p. 12-15.

La Santa Crociata. (Rome), 44e année.
Janvier-février : Pasquali (D.Pietro) *Padre putativo del Figlio di Dio,* p. 3-5 ; Erbetta (D.Mario) *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 10-

12. Mars : *** *Le Grandezze di San Giuseppe,* p. 1-6 ; Pasquali (D.Pietro) s.c. *Sollecito difensore di Cristo,* p. 7-9 ; Battiston (Angelo) c.s.j. *Il mese di Marzo,* p. 12-14 ; Erbetta (D.Mario) s.c. *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 15-17 ; Tenzi (Padre G.) *Il silenzio di San Giuseppe,* p. 17. Avril : Cova (D.Ezion) s.c. *Nella festività di San Giuseppe. Considerazioni e Ricordi,* p. 3-8 ; Pasquali (D.Pietro) s.c. *Capo dell' alma Famiglia,* p. 12-15 ; Tenzi (Padre G.) *Giuseppe, uomo giusto e fedele,* p. 15 ; Erbetta (D.Mario) s.c. *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 16-18. Mai : Canossa (D.V.) s.c. *Per la festa di S. Giuseppe Artigiano,* p. 1-3 ; *** *Per il decoro della Casa di Dio,* p. 8-9 ; Erbetta (D.Mario) s.c. *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 12-13. Juin : Cova (D.Ezio) s.c. *San Giuseppe nella luce della Trinità augusta,* p. 1-5 ; Erbetta (D.Mario) s.c. *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 13-15.

Sciences ecclésiastiques. (Montréal), vol. 9.
Janvier : Racette (Jean) s.j. *Notes d'écriture sainte. L'évangile de l'Enfance selon saint Matthieu* [plusieurs étapes de la vie de saint Joseph évoquées], p. 77-85.

La Semaine religieuse de Montréal. (Montréal), vol. 116.
Avril (no 14) : *** *Le centenaire d'un Institut* [Institut des Petites Filles de Saint-Joseph], p. 253.

La Semaine religieuse de Québec. (Québec), 69e année.
Avril (no 34) : *** *Fête de saint Joseph Artisan,* p. 535. Mai (no 36) : *** *3,000,000 de pèlerins à l'Oratoire Saint-Joseph en 1956,* p. 578.

Le Séminaire. (Montréal), vol. 22.
Mars : Boucher (Émile) p.s.s. *Un Institut sulpicien centenaire* [Institut des Petites Filles de Saint-Joseph], p. 62-87.

Shrine Visitor. (Meppadi), vol. 22.
Mars : Josephite *The Power of Saint Joseph,* p. 5 ; Pie XI (Pape) *Under St. Joseph... a new Earth,* p. 5 ; Amator *Dignity and goodness of St. Joseph,* p. 6 ; Mary of Agreda (Mother) *Bedridden,* p. 7 ; Higgins (Brian O.) *To St. Joseph* [poésie], p. 7 ; Russell (M.) s.j. *Mighty Joseph* [poésie], p. 7 ; *** *Seven Sorrows of St. Joseph,* p. 10.

Templo. (Barcelone), 92e année.
Janvier : Rucabado (Ramon) *Cuatro sermones* [sur la Sainte Famille], p. 4-5 ; *** *Apertura de las fiestas jubilares del Templo. La festividad de la Sagrada Familia,* p. 6-7 ; *** *Villancicos en el Templo,* p. 6-7. Mars : *** *1882 — San José — 1957,* p. 1 ; *** *La fiesta de San José de nuestro año jubilar 1882-1957 setenta y cinco años de la primera piedra,* p. 2-4 ; *** *Resumen de la Homilía Predicada por el Exmo. Sr. Arzobispo-Obispo*

el dia de San José, p. 5 ; RUCABADO (Ramon) *Nuestro San José,* p. 8. Avril : RUCABADO (Ramon) *Cristo carpintero* [il est aussi question de saint Joseph], p. 3.

Theology digest. (Kansas City), vol. 5.
Avril-juin : *** *The Patronage of St. Joseph* [recension], p. 104.

Vita Giuseppina. (Roma), 63e année.
Janvier : S. (P.A.) *Terza settimana di studi Giuseppini,* p. 4-5 ; Février : ALESINA (P.B.) *Ho baciato la mano a San Giuseppe,* p. 34-35. Mars : BORGHEZIO (P.Gino) c.s.j. *S. Giuseppe e il Murialdo,* p. 66-67 ; *** *Un apostolo della devozione a S. Giuseppe : Mons. Giuseppe Ambrosio,* p. 69-72. Avril : O'TOOLE (Christopher J.) c.s.c. *Nel 50° dell' Oratorio di Montréal. Un grande divoto di S. Giuseppe,* p. 99-100. Mai : C. (P.G.) *San Giuseppe Artigiano,* p. 129-131.

TEXTES PATRISTIQUES SUR SAINT JOSEPH (suite)

JUVENCUS

Evangeliorum libri IV 330?

126 ***Conduite de Joseph durant les mystères de l'enfance.***

1, vv. 168-192.
Interea Mariæ sponso miracula mentem
Sollicitant, manifesta uteri quod pondera vidit :
Et secum volvit, quanam ratione propinquæ
Dedecus oppressum celet, thalamosque recuset.
Talia tractanti torpescunt membra sopore,
Audivitque Dei super horrida somnia vocem :
Accipe conjugium nullo cum crimine pactæ,
Spiritus implevit sancto cui viscera fœtu.
Hanc cecinit vates venturam ex virgine prolem ;
Nobiscum Deus est nomen cui. Protinus ille
Hæc præcepta sequens, servat sponsalia pacta.
Sed tum forte novi capitum discussio census
Cæsaris Augusti jussis per plurima terræ
Describebatur, Syriam cum jure regebat
Cyrinus, proprios cui tota per oppida fines
Edebant populi, vires, nomenque, genusque.
Urbs est Judææ Bethlehem, Davida canorum
Quæ genuit, generis quæ censum jure petebat.
Edidit hic Mariam Davidis origine Joseph,
Desponsamque sibi scribens, gravidamque professus.
Hospitium amborum Bethlehem sub mœnibus urbis
Augusti fuerant præparva habitacula ruris
Illic virgo novo completo in tempore fœtu.
Solvitur, et puerum veteri cunabula textu
Involvunt, duroque datur præsepe cubili. [...]

1, vv. 256-58.
Inde ubi solemnem pueri pro nomine legem
Complevit genitrix, et Joseph omnia mirans,
Ad patriam læti repedant, puerumque reportant. [...]

126 — ML 19, 80-85, 94, 99, 101.

1, vv. 290-91.
Ipsum etiam puerum monitis cœlestibus actus
Ægyptum cum matre simul transportat Ioseph. [...]

1, vv. 306-309.
Mirandis rursus devinctus membra sopore
Urgetur monitis Mariam, puerumque Ioseph
Ægypto ad patriam vectare, ubi Nazara felix
Olim prædictum puero dedit addere nomen.

127 ***Jésus adolescent se soumet à Marie et Joseph, mais il les unit dans son amour.***

1, vv. 317-341.
Cum paschæ ritum servare ex more parentes
Ad templum læti puerum perducere festis
Omnibus annorum vicibus de more solebant.
Ergo aderant paschæ pariter, cunctisque diebus
Festorum impletis patriam remeare parabant.
Cum puer in populo comitis vestigia matris
Deseruit, templique libens secreta petivit.
Illum per vicos urbis, perque abdita tecta,
Perque iteris stratas, per notos, perque propinquos
Quærebat genitrix : sed lux ubi tertia venit
Ad templum propere remeat ; vatumque choreis
Invenit insertum, legumque obscura senili
Tractantem cœtu. Vix admiratio digna
De pueri verbis senibus fuit. At pia mater,
Nate, ait, amissum lacrymis te quæro profusis
Anxia cum genitore gemens : quæ causa parentum
Secernit gressu, templique in sede retentat ?
Ille autem : Quid me tantum, quid quæritis ? inquit.
An nondum sentis, genitrix, quod jure paternis
Sedibus, et domibus natum inhabitare necesse est ?
Hæc ait, et gressum sociat, patriamque revisit :
Nec genitrix tanti persensit pondera verbi,
Ordine cuncta tamen cordis secreta reservant.
At puer obsequiis apte prædulcibus ambos
Ad proprium semper cogens nectebat amorem.

DIDYME L'AVEUGLE 313-398

De Trinitate

128 ***Jésus soumis à Marie et Joseph, enseigne à tous la soumission aux parents.***

3, 20. Insuper vero compertum est, eum Virgini quidem matri

127 — ML 19, 102-105.
128 — MG 39, 894-895.

suæ, ac Josepho subjectum fuisse in Incarnatione [1] : voluntarie scilicet iis subjiciebatur, non necessitate coactus, neque quidquam de regia dignitate adjiciens ; sed condescensione potius ostendens sublimitatem deitatis, et mansuetudinem creatricis virtutis, ac nos docens quomodo parentibus obedire debeamus : quibus merito ipse concessit ut honorentur, sicut apud Lucam ipsemet dixi : *Quid quærebatis me ? an nesciebatis, quod in domo Patris mei oportet me esse ?* (Lc 2, 49) — *Et descendit,* inquit, *in Nazareth : et erat subditus illis* (Lc 2, 51).

1. τῇ μὲν Παρθένῳ Μητρὶ αὐτοῦ καὶ τῷ Ἰωσὴφ ὑπετάγη εἰς **τὴν** οἰκονομίαν

En plus, il appert que Jésus fut soumis à la Vierge sa mère et à Joseph selon le plan de l'Incarnation, manifestement de son plein gré et non par contrainte, sans rien abdiquer de sa dignité royale, mais dans le but plutôt de montrer dans sa condescendance la sublimité de la nature divine, et dans sa mansuétude la vertu créatrice, et nous apprenant ainsi comment nous devons obéir à nos parents puisqu'il jugea bon lui-même de les honorer d'une telle soumission comme on peut le voir dans l'évangile de saint Luc : « *Et pourquoi me cherchiez-vous, ignoriez-vous que je devais être dans la maison de mon Père ?* » — *Et il descendit avec eux à Nazareth, et il leur était soumis* (Lc 2, 51).

S. ÉPIPHANE 315?-403

Ancoratus 374

129 ***Selon les hérétiques antidicomarianites Joseph aurait connu Marie après la naissance de Jésus.***

13. Post adventum vero Christi usque ad Valentinianum, Valentem et Gratianum, omnes hæreses, quæ falso Christi nomen usurparunt, sexaginta sunt, quæ hoc modo numerantur : ... tum qui sanctam Mariam semper Virginem, postquam Salvatorem genuit, cum Josepho consuetudinem habuisse dicunt, quos Antidicomarianitas appellamus.

130 ***Joseph épouse Marie alors qu'il est veuf, avancé en âge, et déjà père de six enfants.***

60. Joseph ætate jam provectus et orbatus uxore post ejus obitum, e qua quatuor mares susceperat, Jacobum fratrem Domini ideo cognominatum quod cum eo esset educatus, et Simonem ac Judam et Joannem, duas itidem filias Annam et Salomen : Joseph,

129 — MG 43, 39-42.
130 — MG 43, 122-123.

inquam, jam senex uxore mortua, cum ex omni tribu viduorum ac cælibum sortitio ad eas virgines fieret quæ ad templum educabantur, eo quod primogeniti quique utriusque sexus in templo consecrari solebant, sortis necessitate coactus sacrosanctam virginem Mariam in matrimonium accepit : e qua Dominus noster Jesus Christus secundum carnem de Spiritu sancto sine ullo virili satu vel corporum conjunctione natus est. Natus est itaque Dominus e tribu Juda, ex semine David et Abraham secundum carnem, Deus exsistens, Augusti imperatoris anno XL.

Joseph était veuf, et déjà avancé en âge depuis la perte de sa première femme, de laquelle il avait eu d'une part quatre fils : Jacob (appelé le frère du Seigneur parce qu'il avait été élevé avec lui), Simon, Jude et Jean ; d'autre part deux filles : Anne et Salomée ; ce Joseph, dis-je, vieillard et veuf, en vertu de la loi par laquelle les veufs et les célibataires devaient recevoir par le sort des épouses choisies parmi les vierges conservées au temple (puisque les enfants premiers-nés, garçons et filles, devaient être offerts), reçut par conséquent par le sort la sainte Vierge Marie pour épouse, de laquelle en la chair est né Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'Esprit-Saint, non pas de semence d'homme, ni en vertu d'un commerce charnel.

Hæreses (Panarion) 374-377

131 ***Les hérésies de Carpocrate et de Cérinthe sur la paternité naturelle de Joseph se réfutent par l'Évangile.***

1, 27, 2. Sed ut ad Carpocratem redeam, is supremum quidem principium unum asserit, eumdemque Parentem omnium, et incognitum, nec ullo nomine significatum, perinde ut cæteri, studet asserere. [...] Jesum porro Dominum nostrum a Josepho genitum, uti cæteri mortales ex viri mulierisque semine procreantur. Hunc qui nihil omnino reliquis ab hominibus differret, vitæ solum genere, ac temperantia, et virtute, ac justitia præstitisse.

8. Ac quicumque firmo et constanti ingenio præditus est, intelligere istud debet, nihil esse tota hac circulatorum officina stultius. Quos quidem suis ipsorum verbis ignominiose convincere hoc modo possumus. Etenim si Jesus Christus non de virgine Maria natus, sed de Josephi semine, eademque Maria propagatus est, et is salutem adipiscitur, etiam illos qui ipsum genuerint esse salvos oportet. Qui si a summo illo opifice facti sunt, sane hunc esse Creatorem inter illos convenit, neque qui Josephum Mariamque condidit defectui amplius ascribetur, a quibus Jesus ortus est, qui ab ignoto illo Parente profectus est.

28, 1. Sequitur Cerinthus : a quo Cerinthiani hæretici nominantur, qui eodem ex ferino satu procreatus virus suum in orbem terrarum profudit.

---

131 — MG 41, 363, 378-9, 386.

Atque is nihil propemodum aliud, quam nobis supra commemoratus ille Carpocras asseruit, eademque cum eo letalia in mundum venena propagavit. Siquidem pari in Christum calumnia censet, hunc e Mariæ Josephique semine esse prognatum : mundumque similiter ab angelis fabricatum. [...] docuit : postquam ille Jesus adolevit, qui ex Josephi Mariæque semine natus est, in hunc delapsum a summo illo Deo esse Christum, hoc est Spiritum sanctum, columbæ specie ad Jordanem, ac tum ei incognitum Parentem, et per illum posteris patefecisse.

7. Quocirca deprehensus undique Cerinthus ac convictus tenetur, una cum iis, qui eodem in errore versantur, infelices homines atque ejusdem secum exitii aliis insuper auctores, quippe cum hæc omnia sacræ perspicue accurateque nobis edisserant : nam neque de Josephi semine natus est Christus : qui enim prodigium posset illius esse generatio, ac quod ab Isaia dictum est probari omnino posset : *Dominus ipse dabit vobis signum : Ecce virgo concipiet, et pariet filium,* etc. (Is 7, 14) ? Quanam vero ratione perfici poterit illud, quod Gabrieli Virgo sanctissima dixit : *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco* (Lc 1, 34) ? cui ille respondit : *Spiritus sanctus supervenict in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi,* etc. (ibid. 35) ? Nonne illorum ex eo stultitia facile convincitur, quod diserte in Evangelio scriptum est : *Inventa est in utero habens antequam convenirent* (Mt 1, 18) ? Illud autem certissimum est, nunquam illos omnino convenisse. Absit enim ut id unquam dicamus ! Alioqui cum in cruce penderet, non sancto Joanni, qui et ipse virginitatem servavit, matrem commendaret suam, cum ita locutus est : *Ecce mater tua.* Et illam alloquens : *Ecce filius tuus* (Jn 19, 26, 27). Hanc enim vel cognatis suis committere oportuit, vel Josephi liberis, si quos ex ipsa sustulerat, puta Jacobo, Jose, Judæ, Simeoni, quos Josephus alia ex uxore genuerat. Neque enim illum cum Maria consuevisse ullo modo reperimus, posteaquam incorrupta illa et castissima Virgo peperit.

132 *L'hérésie d'Ébion sur la paternité naturelle de Joseph.*

1, 30, 2. Siquidem Ebion iste priorum illorem æqualis fuit, et eamdem cum ipsis originem accepit. Ac primum e virili concubitu ac semine, puta Josephi, natum esse Christum asseruit, ut ante significavimus, cum ita diximus :

3. Principio igitur Ebion, ut dixi, Christum e viri semine, nimirum Josephi, genitum affirmabat.

30, 14. Vide quam sit eorum undequaque depravata doctrina ; quam claudicantia, distortaque sint omnia, nec recti quidquam contineant. Cerinthus enim et Carpocrates eodem Matthæi, ut quidem volunt, Evangelio freti, ex ejus initio Christique genealogia probare nituntur, Christum e Josephi et Mariæ semine esse procreatum. Illi contra aliud omnino statuunt. Nam omni illa genealogia amputata, inde unde diximus initium deducunt : *Factum est in diebus Herodis Judææ, sub principe sacerdotum Caipha, ut veniret quidam, Joannes nomine, baptizans baptismo poenitentiæ in Jordane fluvio,* etc. Quandoquidem Jesum, ut diximus, merum hominem exstitisse

132 — MG 41, 407, 430.

putant, in eoque resedisse Christum, qui columbæ specie sit illapsus, cum eoque conjunctus ; id quod aliis insuper hæresibus placuisse reperio ; ita Jesum ipsum esse Christum ex utriusque parentis semine prognatum. Rursum vero non hominem esse Christum ex hoc ejus responso colligunt, quod, cum renuntiatum esset : *Ecce mater tua et fratres tui foris stant,* hunc in modum reddidit : *Quæ est mater mea, et fratres mei ? et extendens manum in discipulos dixit : Hi sunt fratres mei, et mater mea, qui faciunt voluntatem Patris mei* (Mt 12, 47-50). Hinc ille præstigiis instructus Ebion varias se in larvas atque effigies deformat, ut ex iis quæ initio dicta sunt tetrum et horribile quoddam esse monstrum appareat.

133 *Contre Ébion et les autres hérétiques l'évangile établit que Joseph est père apparent et non naturel de Jésus.*

1, 30, 29. Neque hoc solum, infelix Ebion ! de Christo comprobatur, verum etiam anno ætatis duodecimo sedens inter sacerdotes ac seniores repertus est, cum eos interrogaret, ac cum illis inquireret ; adeo ut mirarentur in verbo gratiæ, quod procedebat de ore ejus. Non hoc anno demum tricesimo faciebat, ut dicere possis, ex quo Spiritus in eum sanctus illapsus est, Christum esse cœpisse ; sed a duodecimo statim, uti diximus, estque a Luca in Evangelio proditum (Lc 4, 22). Quin etiam paulo ante cum, ut adorandi gratia Hierosolymam festo die perrexissent, redeuntibus illis, remansit Jesus (Lc 2, 41 ss.) ; quem in itinere, et apud cognatos illi quæritabant, nec reperire poterant. Maria quippe cognationem habebat. Igitur cum ad urbem revertisset, ac tandem illum offendisset, sic eum alloquitur : *Fili, quid fecisti nobis ? Ecce ego et pater tuus dolentes quærebamus te.* Josephus enim loco ei patris erat, non naturalis pater. Ad hæc Dominus ; *Quid est,* inquit, *quod quærebatis me ? nesciebatis quod in iis quæ Patris mei sunt oportet me esse* (Lc 2, 48 ss.) ? [...] Quod vero Josephus non illius pater esset, sed vicem patris gereret, audi ex illo eodem evangelista, qui Mariam ita loquentem facit : *Ego et pater tuus dolentes quærebamus te.* Audi, inquam, quid alio loco scripserit : *Erat autem,* inquit, *Jesus incipiens esse quasi annorum* 30, *qui erat, ut putabatur, Josephi filius* (Lc 3, 23). Ubi cum eas voces addidit, *ut putabatur,* non ipsius revera fuisse filium, sed ita duntaxat habitum fuisse demonstrat.

30. Deficiet me tempus, si ad comprobandam veritatem, ac tam Ebionis, quam absurdissimæ illius scholæ refellendam amentiam, pluribus disputare voluero. Quis enim facile non intelligit Josephum minime illius parentem, sed parentis loco habitum fuisse ? *Ecce enim,* inquit, *virgo concipiet, et pariet filium* (Is 7, 14). Non dixit : *Ecce mulier.* Ac rursum alio loco. *Et pariet vitula, et dicent : Non peperit.* Nam cum Manichæorum ac Marcionistarum quidam negent illum partu in lucem editum, ob id, *pariet* inquit, *et dicent : Non peperit,* quoniam de viri semine Maria non peperit. At furiosi isti de viri semine falso illam peperisse dictitant. [...] Verum quid hic pluribus disputare necesse est ? aut illud ipsum commemorare, quod sub Domini persona dixit Isaias : *Accipe segmentum chartæ recentis ac majoris* (Is 8, 1) ? Ubi segmenti usus est vocabulo, quod etsi e virili

133 — MG 41, 455-9, 906-7.

semine propagata sit Virgo, eadem tamen sit ab humano concubitu naturalique hominum consuetudine velut secta. Universi quippe homines e virili semine gignuntur. At Christi generatio uti naturaliter ex muliere, Maria scilicet Virgine, naturam duxit humanam, ita præter naturam ab originis humanæ consuetudine resecta est.

2, 51, 10. Post hæc Lucas ubi priora persecutus est, exponit quemadmodum anno XII Hierosolyma perrexerit, ne quem illorum errori locum relinqueret, qui illum arbitrati sunt perfecta ac virili jam ætate in mundo repente fuisse conspectum ; itaque conveniendi Joannis gratia ad Jordanem accessisse, quæ fuit Cerinthi, Ebionis, et aliorum opinio. Siquidem callidus ille serpens obliquis flexibus adrepens, nihil unum ac constans asserit. Aliis placet ex utriusque conjunctione sexus, ac virili semine Christum esse procreatum. Alii simpliciter hominem apparuisse statuunt. Quæ causa fuit cur subtiliter accurateque omnia sancti evangelistæ narrando complexi sint. Præcipue Lucas animum ab inferioribus ad superiora referens ita scribit : *Et erat Jesus incipiens esse quasi annorum XXX ; filius, ut putabatur, Joseph* (Lc 3, 23). Quod autem solummodo putatur, minime est reipsa. Sed patris vicem Josephus gerebat ille quidem, quod ita Deo placuerat : pater vero non erat ; ut qui nunquam se cum Maria copularat ; nisi quod illius vir appellatus est, quod eam senex duxisset, anno ætatis plus minus LXXX, cum jam liberos sex e priori conjuge sustulisset ; hanc vero posteriorem singulari Dei providentia sibi, ut alio loco fusius disputamus, ascivisset. Qui igitur nullum cum matre consuetudinem habuerat, qui filii pater esse potuit ? Fieri istud omnino non potest.

134 *'Chronologie' des migrations de la Sainte Famille depuis la naissance de Jésus jusqu'au retour d'Égypte.*

2, 51, 9. Ex quo quis non videat, tum cum magi venerunt, bimulum fuisse puerum ? siquidem ea rei gestæ narratio veritatem ipsam accuratissime demonstrat. Etenim Lucas puerum, simul ac natus est, fasciis involutum esse scribit ; et in præsepi ac spelunca jacuisse, quod nullus in diversorio locus esset. Tum enim census habebatur ; et qui bellorum temporibus, quæ sub Machabæis exstiterant, dispersi fuerant, quovis terrarum pervaserant ; adeo ut pauci omnino Bethlehemi remanerent. Quare in quodam evangelistarum exemplari Davidis urbs dicitur ; in alio vero vicus appellatur, quod agrum haberet angustissimum. Cum igitur Augusti imperatoris edictum esset allatum, qui huc illucque dissipati erant, cum familiis suis ad illum locum censendi gratia venire coacti, facile compleverunt, ut propter hominum frequentiam nihil esset in diversorio loci relictum. Post censum vero unusquisque eo, ubi domicilium collocarat, reversus est. Unde laxius ad habitandum spatium fuit. Itaque priore jam anno finito, et altero insuper, ob eorum quæ gesta illic erant, memoriam eo se parentes Nazareto, velut ad eamdem celebritatem, contulerunt. Quo tempore magorum adventus ejusmodi quadam opportunitate contigit. Tametsi non in eodem illo fortassis diversorio versabantur, in quo Mariam ac Josephum descriptionis tempore mansisse Lucas testatus est. Neque enim Mariam in spelunca, ubi pepererat, repererunt ; sed, ut Evangelium

134 — MG 41, 903-907.

narrat, stella illos ad eum locum perduxit, *ubi erat puer. Et intrantes domum invenerunt puerum cum Maria* (Mt 2, 9, 11) non in præsepi, vel in spelunca, sed in domo scilicet, ut accurata rei veritas, ac biennii intervallum exprimeretur, quod ab ejus natali ad magorum adventum effluxerat. Eadem illa vero nocte, duobus a nativitate annis elapsis, angelus apparuit, ac puerum cum matre in terram Ægypti jussit abducere. Idcirco non jam Nazaretum Josephus regreditur ; sed cum puero ac matre fugit in Ægyptum, ubi biennio altero commoratus est ; atque ita rursum post Herodis obitum angelus eumdem, ut in Judæam rediret, admonuit.

10. Quippe XXXIII Herodis anno natus est Dominus, ejusdemque XXXV magi venerunt. Deinde XXXVII imperii anno moritur Herodes, cui successit Archelaus, isque novem regnavit annis, ut alio a me loco dictum memini. Quare cum de Archelao accepisset, recessit Josephus, ac se Nazaretum habitandi causa contulit. Unde quotannis Hierosolymam proficisci consueverat.

135 *Jacques et les autres 'frères' de Jésus sont 'fils de Joseph' mais non de Marie.*

1, 29, 3. Jacobus ille, qui Domini frater appellatus est, et ejusdem apostolus, primus omnium est episcopus constitutus ; qui cum Josephi naturalis esset filius, Domini frater ob id vocatus est, quod in ejus convictu ac consuetudine versaretur.

29, 4. Hic enim Josephi ex alia fuit quam Maria conjuge filius : id quod pluribus locis a me commemoratum est, manifestiusque disputatum. Quin etiam e Davidis genere propagatum illum reperimus, utpote Josephi filium, eumdemque Nazaræum : nam Josephi liberorum hic primus, ac consecratus fuit. Imo et sacerdos ex veteris illius ritu sacerdotii fuisse perhibetur. Quamobrem semel ei quotannis in Sancta sanctorum concessum est ingredi, quemadmodum summis sacerdotibus lege esse præscriptum e sacris Litteris didicimus. Quod quidem de Jacobo plerique ante nos memoriæ prodiderunt, ut Eusebius, Clemens, et alii. Sed et bracteam eidem in capite gestare licuisse, quos proxime nominavi idonei scriptores commentariis suis testatum reliquerunt.

42, Schol. 12. Deerat in illius codice : *Mater ejus, et fratres ejus ;* sed solum erat : *Mater tua et fratres tui* (Lc 8, 20).

Refut. 12. [...] Hic autem cum de Deo Christoque mentionem haberent, non plures ejus matres, sed unam duntaxat commemorarunt, a qua esset ille revera genitus ; neque fratres multos, sed Josephi solum liberos, quos ex alia germana conjuge susceperat : ut ex eo contra veritatem armari minime possis.

2, 66, 19. Apostolorum quippe generatio transiit, nimirum a Petri tempore ad Paulum et Joannem, qui ad usque Trajani imperium superfuit. Præteriit et Jacobus primus Hierosolymorum episcopus, qui frater Domini cognominatus est, fuitque Josephi filius, et ab eo cum aliis fratribus ex uxore sua [priore] susceptus. Quibuscum fratribus Dominus noster Jesus Christus e Maria Virgine secundum carnem natus ita versatus est, ut illos

135 — MG 41, 394-5, 734 ; 42, 58-9, 711, 719-22.

fratrum haberet loco, ac vicissim eorum frater appellaretur. Mortui præterea sunt et omnes sancti Jacobi in illa dignitate collegæ : unaque cum iis et Symeon Cleophæ patrui illius ac Josephi fratris filius. Quorum omnium tempora seriemque subjecimus, hoc est Hierosolymorum episcopos omnes, qui Jacobo successerunt.

3, 78, 9. Nam quæ rationes ad illud ostendendum non supperant, beatam Virginem in castimonia perstitisse ? Doceant nos illi, post Salvatorem in lucem editum ullos Mariam peperisse liberos. Dicant horum nomina, ac, si placet, confingant fraudis ac versutiæ omnis architecti. Sed illud demonstrare nunquam poterunt. Non enim ullam Virgo viri consuetudinem habuit. Absit ut habuisse putemus ! Si enim aliquos liberos peperisset, quæ cum Salvatore ipso versabatur assidue, una et ipsius filios vixisse dicerent. Sed hoc illis Evangelii dictum imposuit : *Ecce mater tua et fratres tui foris stant, quærentes te* (Lc 8, 20). Nec illud animadvertunt, quod antea scriptum est : *Quoniam fratres ejus non credebant in illum* (Jn 7, 5) Enimvero nos progressu temporis instructiores redditi, cum aliquando sacras Litteras tam simpliciter scriptas esse miraremur, postquam penitus omnia pervidimus, Deo gratias agere cœpimus, qui paucissimis quibusdam verbis eorum omnium, quæ in sacris Litteris scripta sunt, munitam ac stabilitam veritatem exhibere voluit. Cum enim de Jacobo assidue illud audiremus, fratrem ipsum Domini vocatum fuisse, quid istud toties necesse foret repetere admirabundi quærebamus. Nunc autem cur id in sacris Litteris ante sit inculcatum intelligimus. Videlicet ut cum audimus : *Ecce mater tua et fratres tui foris stant, quærentes te,* de Jacobo ac cæteris Josephi filiis, non Mariæ, qui nulli sunt, dictum illud esse doceamur. Neque enim dubium est, quin Jacobus, quo tempore Christus in hoc mundo versabatur, esset ætate provectior. Cæterum fratres ipsos Scriptura vocat, contrarias hæreses tacite redarguens, ac nomina illorum exprimens : Jacobum, Jose, Symeonem, Judam, Salomen et Mariam. Ex quo declaratum illud voluit, cujus filius, et ex qua matre Jacobus esset genitus, tum uter natu grandior foret.

3, 78, 13. Nam Joannes et Jacobus una cum Jacobo nostro idem illud vitæ institutum amplexi sunt ; quorum duo priores Zebedæi filii, postremus Josephi filius, Domini frater appellatus est, quod una cum ipso nutritus, atque educatus, ab eoque fratris loco sit habitus ; propter illam scilicet, quam cum Maria Josephus necessitudinem habuit, quocum erat illa conjuncta.

136 *Joseph est vraiment l'époux de Marie, quoiqu'il n'ait eu aucune relation avec elle.*

2, 51, 11. At enim dices : Cur ergo vir illius appellatus est, nisi eam obtineret ? Qui sic dubitat, quid lex vetus ferret ignorat : nimirum enim ex quo viro femina desponsa fuerat, sive virgo esset, sive paterna adhuc in domo degeret, nomine tenus uxor dicebatur. Quare angelus sic Josephum alloquitur : *Noli timere accipere con-*

136 — MG 41, 907.

jugem tuam (Mt 1, 20). Ac ne quis errorem in Evangeliis ullum esse suspicetur : est enim plane stupendum hoc mysterium, ac supra humanum captum tota ista narratio, et quæ solis Spiritus sancti filiis clara sit et exposita : *Erat igitur,* inquit, *quasi annorum XXX, filius, ut putabatur, Joseph ; qui fuit Eli, qui fuit Matthan* (Lc 3, 23 ss.).

Mais vous direz : comment donc Joseph fut-il appelé son époux, s'il n'a eu aucun commerce avec elle ? Celui qui s'arrête à cette objection ignore les prescriptions de la loi ancienne, à savoir que dès le moment où une femme était fiancée à un homme, qu'elle fut vierge ou même encore dans la maison paternelle, elle s'appelait son épouse, mais seulement de nom. C'est pour cela que l'ange parlant à Joseph a dit : *Ne craignez pas de prendre avec vous Marie votre épouse* (Mt 1, 20), et afin que personne n'aille supposer quelque erreur dans les évangiles (toute cette histoire est tellement au-dessus de l'intelligence humaine, et accessible seulement à ceux qui sont engendrés par l'Esprit Saint), on peut y lire : *Et Jésus, avait environ trente ans, et était, à ce que l'on croyait, le fils de Joseph, qui le fut d'Éli, qui le fut de Matthan* (Lc 3, 23).

13 *Selon les antidicomarianites, et d'autres hérétiques, Marie eut d'autres fils de Joseph.*

3, 77, 36. Hoc enim affirmare plerique non dubitant, quosdam ex illis in ea esse sententia, Mariam post editum Christum cum Josepho viro suo consuetudinem habuisse. Quod ab illis asseverari permirum mihi videtur. Nec desunt alii, qui in eodem errore versantur, quos inter schismaticos numeravimus in ea epistola, quam amicorum hortatu adversus illius dogmatis patronos ad nonnullos in Arabia scripsimus : in qua pluribus contra illos de hoc argumento disputavimus.

78, 1. Etenim ex Antidicomarianitarum grege nonnulli, quasi præcipuo quodam in Virginem odio suscepto, ut ejus gloriam obscurarent, sive invidia, sive erroris tenebris obcæcati, quo mortalium animos inquinarent, eo temeritatis progressi sunt, ut sanctissimam Mariam post Christum in lucem editum cum viro suo Josepho consuetudinem habuisse dicerent. Quam quidem opinionem, ut supra dixi, ab sene illo Apollinari, aut ab ejus discipulis manasse prædicant, de quo nondum mihi liquido constat.

138 *Joseph, vrai époux de Marie, mais père apparent de Jésus, n'a jamais connu Marie. — Ses autres enfants.*

3, 78, 7. Hoc enim certo ex auctore cognovi, nonnullos id de illa affirmare ausos esse : postquam Salvatorem peperit, cum viro

137 — MG 42, 695-9.
138 — MG 42, 707-10. — Cf. note 140.

consuetudinem habuisse. Quod equidem minus admiror. Nam eorum inscitia, qui neque sacras Litteras accurate callent, neque in veterum historiarum lectione triti sunt, hos ipsos ab aliis ad alia transfert et abripit, cum ex ingenio suo ac mente veritatis vestigia consectantur. In primis itaque cum beata Virgo Josepho tradita est, quo illam sortis necessitas adduxerat, nequaquam ei ad copulationem est concessa, si quod res est asseverare volumus, cum utique viduus esset. Sed propter legem tamen vir illius appellatur. Porro ex Judaica traditione consequenter istud ostenditur, non, ut cum illo copularetur, Virginem ei fuisse traditam, sed ut ad futurorum testimonium servaretur, palamque fieret, susceptam hominis a Deo naturam non adulterinam ac spuriam fuisse, sed certissimis suffragantibus testimoniis sine virili satu, Spiritus sancti vi et efficientia constitutam. Quomodo enim tam effetæ senex ætatis virginem habere uxorem potuit, qui tot annis antea priori conjuge esset orbatus ? Siquidem hic ipse Josephus Cleophæ frater, Jacobi filius cognomento Pantheris, fuit : ambo inquam, illi Panthere patre nati sunt. Cæterum Josephus primam e tribu Judæ conjugem habuit, e qua sex liberos suscepit, mares quatuor, feminas duas : id quod Marci ac Joannis Evangelia declarant. Primus ex omni stirpe natus illi filius est Jacobus, cognomento Oblias (quod *murum*, vel *castellum* interpretari licet), qui et justus appellatus est, et Nazaræus fuit, quod vocabulum *sanctum* significat. Idem ille primus episcopalem cathedram cepit, cum ei ante cæteros omnes suum in terris thronum Dominus tradidisset. Qui quidem Domini frater est vulgo nominatus. Quibus omnibus astipulatur Apostolus his verbis : *Alium autem ex apostolis vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini* (Gal 1, 19), etc. Verum Domini ille frater ob communem educationem, non natura, sed gratia vocatur. Nam Maria cum Josepho conjuncta, viri uxor esse videbatur, cum nullum inter ipsos corporum commercium interesset. Ex quo illa Josephi filiorum cum Salvatore propinquitatis affinitas est nata, quæ fraternam appellationem obtineret, vel ea potius necessitudine censeretur. Ut enim Josephus ipse, licet nihil haberet cum Salvatoris secundum carnem origine commune, certa tamen providentiæ ratione loco patris est habitus, quemadmodum Lucas evangelista de Salvatore ipso testatur : *Qui erat*, inquit, *filius, ut credebatur, Joseph* (Lc 3, 23). Sed et Maria ipsa illum alloquens in Evangelio Lucæ idem asserit : *Ecce ego et pater tuus dolentes quærebamus te* (Lc 2, 48). Quis igitur Josephum Domini patrem audeat dicere, quocum nullam principii aut causæ rationem habebat, cum incarnatio ipsa sine

virili semine perfecta administrataque fuerit ? Sed, quod providentiæ ratio postulabat, ea rebus est sors atque conditio tributa [1].

1. δια τῆς οἰκονομίας τοῦτον εἴληφε τὸν κλῆρον τὰ πράγματα.

J'ai lu en quelque auteur que certains osent affirmer de Marie qu'après avoir enfanté le Sauveur elle eut commerce charnel avec son mari. Et je ne m'en étonne pas. Car l'ignorance de ceux qui ne savent pas utiliser les Écritures, et qui ne possèdent pas la pratique des anciens auteurs, les arrache à la vérité et les fait passer d'une opinion à l'autre, lorsqu'ils pensent arriver par leur seule intelligence à suivre le sentier du vrai. Et tout d'abord, lorsque la Vierge fut confiée à Joseph, à qui l'indication du sort l'avait amenée, elle ne lui fut pas remise pour lui être unie, puisqu'il était déjà veuf. Mais il fut appelé son époux en vertu des dispositions de la loi ; et cependant nous apprenons par la tradition juive que la Vierge ne fut pas remise à Joseph pour s'unir de façon charnelle, mais en prévoyance de ce qui devait arriver et comme en témoignage public du fait que la nature humaine prise en elle par Dieu ne venait pas de l'adultère, mais pour qu'elle puisse être prouvée de façon certaine être l'œuvre du Saint-Esprit et non pas de quelque semence virile. Comment donc un vieillard si âgé aurait-il pu utiliser la Vierge pour épouse, lui qui déjà si longtemps auparavant avait été privé de sa première femme ?

En effet, ce Joseph, qui fut frère de Cléophas, était le fils de Jacob surnommé Panther. (Ils sont en effet tous les deux fils de celui qui portait le nom de Panther.) Ce Joseph eut une première femme de la tribu de Juda, laquelle lui enfanta des enfants au nombre de quatre, pour les fils, et de deux pour les filles, comme on peut le voir par les Évangiles de Marc et de Jean. Le premier-né de cette famille fut Jacques, surnommé Oblias (ce qui signifie *rempart*) aussi appelé le *Juste,* lequel était 'nazaréen', ce qui le fit dénommer *saint.* Il fut le premier à occuper ensuite un siège épiscopal [à Jérusalem], le premier auquel le Seigneur confia la succession de son trône sur la terre : on l'appelait habituellement le frère du Seigneur. L'Apôtre souscrit à tout cela puisqu'il écrit : *Je n'ai d'ailleurs vu aucun autre parmi les apôtres si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur* (Gal. 1, 19). En réalité, il fut le frère du Seigneur à cause de leur éducation commune, non par nature, mais par grâce. [À ce moment] Marie, unie à Joseph par le mariage, semblait être l'épouse d'un homme, alors qu'en réalité il n'intervenait aucun commerce charnel entre eux. C'est là l'origine de ce lien de parenté que les fils de Joseph semblent avoir avec le Sauveur et de laquelle ils tirent le nom de « frères » ou plutôt furent considérés comme tels. De même, Joseph, quoiqu'il n'eut avec le Sauveur aucun lien de parenté charnelle, a cependant été tenu pour son père en raison d'une providence spéciale, selon ce que saint Luc lui-même mentionne au sujet du Sauveur : *Il était,* écrit-il, *fils de Joseph à ce que l'on croyait* (Lc 3, 23). Et Marie elle-même lors-

qu'elle s'adresse à lui, d'après l'évangile de saint Luc, affirme la même chose : *Voici que moi et votre père nous vous cherchions dans la douleur* (Lc 2, 48). Qui donc osera appeler Joseph le père [charnel] du Sauveur, alors qu'il n'eut aucun rôle physique ou de causalité quelconque dans son incarnation, laquelle s'est accomplie sans aucune influence virile ? Mais c'est en vertu d'un plan divin [de l'économie de l'Incarnation] que les événements ont pris cette tournure.

139 *Joseph, déjà veuf, avancé en âge et en vertu, a certainement respecté la Mère de Dieu.*

3, 78, 8. Redeo ad Jacobum illum, quem Josephus annos plus minus natus XL genuit. Post hunc alius ei filius nascitur, cui Jose nomen fuit. Inde Symeon ac Judas ; filæ vero duæ, Maria et Salome. Tum mortua uxore, multis post annis viduus Mariam duxit, cum octogesimum atque eo amplius annum attigisset. Mariam, inquam, id ætatis accepit, ut Evangelium narrat : *Cum esset,* inquit, *desponsata Maria* (Mt 1, 18). Non dicit, cum nupsisset. Item alio loco : *Non cognovit illam* (ibid. 26). Subit vero illos omnes admirari, qui pravas quasdam occasiones ac species captantes, eorum quæ nihil scire attinet, causas investigant, ac quæ minime perscrutanda sunt inquirunt, et a necessariis rebus ad stultas quæstiones sese convertunt, ut ex ea quæ sanctis imponitur, ignominia, infidelitatis ex omni parte nobis ac blasphemiæ perniciem atque exitium importent. Quocirca primum illos rei series atque ordo ipse convincit, quod inprimis homo senex supra LXXX annos natus virginem ad usum corporis non acceperit, sed divina potius providentia ad illam custodiendam est appositus. Deinde ambo erant utique justi ; neque qui hoc semel audiisset, fetum illum, quem in utero ipsa gestabat, e Spiritu esse sancto, post tantam Dei administrationem vase illo auderet uti, quod eum capere meruerat, quem ob excellentem gloriam cœlum ac terra continere non possunt. Nam si hoc ipso tempore virgines in ejus nomine perseverare in illo statu, ac castimoniam et continentiam servare contendunt, quanto major Josephi religio erat ac Mariæ, quæ, ut scriptum est, omnia in corde suo conferebat (Lc 2, 19) ? Cujusmodi vero erat illud, post tale tantumque divinæ providentiæ mysterium, decrepitum senem cum virgine castissima et honoratissima consuescere, cum eo, inquam, vase, quod eum qui capi non potest ceperat, ac tam stupendum prodigii cœlestis et humanæ salutis mysterium complexum fuerat ?

---

139 — MG 42, 710-11.

Pour en revenir à Jacques, disons que Joseph l'engendra lorsqu'il avait environ quarante ans. Après lui naquit un autre fils du nom de José ; et ensuite Siméon et Jude ; et ensuite deux filles : Marie et Salomée. Alors son épouse mourut, et après plusieurs années de veuvage il épousa Marie, à l'âge de quatre-vingts ans et plus. C'est à cet âge qu'il la prit, selon la narration de l'Évangile : *Alors que Marie était fiancée* (Mt 1, 18) ; l'évangéliste ne dit pas alors qu'il l'avait épousée. De même dans un autre endroit : *il ne la connut pas* (Mt 1, 26). Et alors de s'étonner tous ceux qui sont en quête de faux prétextes, ou de vaines curiosités, abandonnant ce qu'il faut savoir pour se livrer à des investigations sottes, pour tirer de cette ignominie dont ils tentent de couvrir les saints un danger d'infidélité et de blasphème pour nous. Et d'ailleurs, d'une part l'enchaînement des faits les convainc d'erreurs, puisque ce vieillard dont l'âge dépassait quatre-vingts ans ne pût prendre Marie pour avoir commerce avec elle, mais plutôt lui fût donné comme gardien par la divine Providence. En second lieu, ils étaient tous deux parfaitement justes ; et alors, lorsqu'il apprit que l'enfant conçu en elle était du Saint-Esprit, il n'a pu oser, après une pareille intervention de Dieu, avoir commerce avec celle qui avait mérité de porter celui que la terre et le ciel ne peuvent contenir dans sa gloire. Car si, de nos jours encore, c'est en lui que les vierges puisent la force de persévérer et de se conserver purs, à combien plus forte raison devons-nous attribuer cette fidélité à Joseph, et aussi à Marie, qui, selon qu'il est écrit, *conservait toutes ces choses dans son cœur* (Lc 2, 19) ? Comment donc imaginer, après l'accomplissement d'un tel mystère de la Providence, que ce vieillard décrépit aille s'unir avec une vierge chaste et très honorable, alors que son sein avait contenu celui que l'univers ne peut contenir, et avait vu s'accomplir un si grand mystère de salut et un tel prodige céleste ?

140 *Joseph, homme vertueux et témoin de si grands mystères, n'a pu connaître Marie.*

3, 78, 14. Nam si Josephi liberi virginum ordinem illum et Nazaræorum officium sectabantur, quanto magis senex ille veneratione omni dignissimus castam et intactam Virginem conservare noverat, et ei vasi singularem quemdam honorem deferre, quod salutem hominum aliquando continuerat ? Sed et natura ipsa documento nobis esse potest : quod et affecta jam ætate foret, ac natu grandior, magnus inter viros, moribus fidelis, ac specie ipsa religiosus. De eo quippe testatur Evangelium, hominem fuisse timentem Deum (Mt 1, 49) : qui idcirco clam conjugem dimittere statuisset.

---

140 — MG 42, 722-3. L'épithète 'nazaréens' pouvait désigner non seulement les gens originaires de Nazareth, mais aussi les premiers disciples de Jésus et ceux qui contractaient l'engagement du *nazir*.

15. Jam vero si Josephi filius ætate sic provectus fuit, quis ejus patrem arbitretur, qui tam horrenda spectacula vidisset : puta angelos nascenti Filio Dei stipatorum ac satellitum officia præstantes, ac de cœlo cantantes, et dicentes : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax, in hominibus benigna voluntas* (Lc 2, 14) ; cum pastores insuper ad eam speluncam, in qua Christus natus erat, accessissent, eademque nuntiassent, cum hæc, inquam, tam admiranda prodigia ac miracula Josephus ille senex ac decrepitus audiret, fierine potuit, sancto ut illi corpori, in quo Deus habitaverat, per summam ignominiam illuderet ? quo quidem ex corpore suscepta a Dei Verbo hominis est natura contracta, unde et sancta illa et incorrupta caro fabricata est, et cum Salvatoris divinitate conjuncta. Quemadmodum angelus Gabriel illic testatus est : *Spiritus,* inquit, *Domini superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit te. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei* (Lc 1, 35). Quamobrem quo tandem pacto cum tanta talique Virgine Maria copulari ausus esset ?

Si les enfants de Joseph surent garder la virginité et remplir l'office de 'nazaréens', combien plus cet homme âgé et vénérable sut garder la Vierge intacte, et honorer le vase dans lequel en quelque sorte habita le Sauveur des hommes ? La nature elle-même nous renseigne ici, puisqu'il était déjà très avancé en âge, notable parmi les hommes, fidèle en sa conduite, et religieux en sa personne. En effet, c'est de lui que l'Évangile a dit : *C'était un homme qui craignait Dieu* (Mt 1, 19) ; c'est pour cela qu'il pensait renvoyer son épouse en secret.

Par conséquent, si le fils de Joseph [Jacques le Mineur] était parvenu à un âge si avancé, qui pourra penser que son père [Joseph lui-même] après avoir vu des spectacles si stupéfiants, par exemple les anges qui servaient d'escorte lors de la naissance du fils de Dieu, et qui chantaient dans le ciel : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur terre paix aux hommes de bonne volonté* (Lc 2, 14), ou encore le groupe des bergers venus à la grotte dans laquelle il était né, et qui annonçaient les mêmes nouvelles, comment donc imaginer, dis-je, que Joseph, ce vieillard décrépit par l'âge aurait pu souiller ce corps immaculée de la Vierge par un tel commerce, ce corps dans lequel Dieu avait fait sa demeure, et par lequel le Verbe de Dieu avait assumé la nature humaine, dans lequel s'était accompli pour nous le mystère de l'Incarnation, ce corps qui servit d'instrument à la naissance de la chair sainte et incorruptible qui devait être unie à la divinité de notre Sauveur, comme l'ange Gabriel l'avait annoncé : *L'Esprit du Seigneur descendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi celui qui naîtra de*

vous sera appelé le Fils de Dieu (Lc 1, 35). Comment donc aurait-il osé s'unir à une Vierge si pleine de grandeur et de vertu ?

141 *Joseph, déjà très avancé en âge à la naissance du Christ, est mort peu après sa 12e année.*

3, 78, 10. Anno quippe Herodis senioris Antipatri filii tertio ac tricesimo Christus Bethlehemi Judææ nascitur, Augusti vero XLII. Deinde post annos duos in Ægyptum ab Josepho transportatus est, cum Herodes ob ea, quæ magi renuntiaverant, puerum ad necem requireret. Quare in Ægyptum profectus biennio illic moratus est. Post hæc Herodes obiit anno regni sui XXXVII. Cui successit Archelaus filius, qui IX annis regnavit. Ita postmodum Christus eo omni, cujus gratia venerat, absoluto negotio, in crucem tollitur, anno Tiberii Cæsaris XVIII, qui erat Agrippæ Magni, sive Herodis Junioris Archelai filii, annus XX. Nusquam vero Josephum suscepisse liberos accepimus. Sed neque posteaquam ex Ægypto rediit, diu supervixit. Agebat tum Christus annum ætatis quartum. Josephus LXXXIV excesserat, cum ex Ægypto reversus est. Post hæc aliis VIII vixit. Nam Christus annum agens XII, cum Hierosolymam profecti essent, quæsitus est, quod in itinere non esset repertus, ut Lucæ testatur Evangelium (Lc 2, 42). Porro nondum evolutis annis illis Josephus moritur, ac Jesus non amplius sub illo, sed in ejus domo duntaxat educatus est. Hinc est quod in Evangelio non jam illud dicitur : Venit pater ipsius, et mater, et fratres ejus, sed : *Ecce mater tua, et fratres tui foris stant* (Lc 8, 20) ; sed neque cum in Galilæa sic illum alloquerentur : *Nemo hæc agens in occulto versari cupit. Si hæc facis, præbe te manifestum* (Jn 7, 4) : non dixit : Pater ipsius et fratres, sed fratres ipsius, eo quod Josephus in corpore esse desiisset. Quin etiam in ipso vitæ exitu, cum Christus in cruce penderet, ut in Joannis Evangelio scriptum est (Jn 19, 26 ss.) : *Conversus,* inquit, *vidit discipulum, quem diligebat Dominus,* eique de Maria dixit : *Ecce mater tua ;* tum matri : *Ecce filius tuus.* Atqui si Maria liberos habuisset, aut superstes vir ejus fuisset, cur illam Joanni, Joannem illi commendaret ? Verum cur non Petro potius, vel Andreæ, vel Matthæo Bartholomæove commendat ? Nimirum Joanni propter virginitatem hoc tribuit : *Ecce,* inquit, *mater tua.* [...] Sed pergit Evangelium, et, *Ex illa,* inquit, *die accepit eam discipulus ad sese.* Atque si et virum haberet, et domum, et liberos, ad sua potius, quam ad alienum sese conferret.

---

141 — MG 42, 714-5, 718-9.

3, 78, 13. Quin et aliud præterea contemplemur. Fuit illa perpetua Christi comes, nec ab ejus consortio divulsa. *Vocatus est Jesus ad nuptias* (Jn 2, 1 ss.) : statim illic mater ejus et fratres adfuerunt : nec usquam Josephi mentio. *Quid mihi et tibi, mulier ? Nondum venit hora mea.* Non dixit : Quid mihi et vobis, homines ? Item aderat Maria Magdalene, et Maria Cleophæ, et Maria mater Rufi, et altera Maria, et Salome cum aliis mulieribus. Non dixit illic Josephum fuisse, vel Jacobum fratrem Domini.

Nous ne lisons nulle part que Joseph ait engendré des enfants [après son mariage avec Marie]. Et il ne vécut pas non plus plusieurs années après son retour d'Égypte. Le Sauveur avait alors quatre ans ; et Joseph en avait plus de quatre-vingts à ce moment. Joseph vécut encore huit autres années, et lorsque Jésus fut dans sa dixième année [douzième] eut lieu ce voyage à Jérusalem où ses parents se mirent à la recherche de Jésus égaré durant le voyage, comme l'enseigne l'évangile de saint Luc (Lc 2, 42). Avant le terme des années qui suivirent, Joseph mourut, et Jésus ne fut plus élevé sous son autorité, bien que toujours dans sa maison. C'est pour cela que l'Évangile ne dit pas : « Son père, sa mère et ses frères s'approchèrent de lui », mais *voici ta mère et tes frères qui se tiennent dehors* (Lc 8, 20). De même lorsque les siens lui parlaient en Idumée [Galilée] ils lui disaient : *Personne ne désire demeurer dans l'obscurité s'il accomplit de telles choses : si tu réussis ces œuvres, montre-toi au monde* (Jn 7, 4). Alors on ne dit pas : « Son père et ses frères », mais « ses frères » parce que Joseph avait déjà terminé ses jours. Et ensuite, durant sa passion, lorsque le Sauveur était suspendu à la croix, comme nous lisons dans l'évangile de saint Jean (Jn 19, 26 ss.) : *ayant tourné la tête, le Maître vit le disciple qu'il aimait, et lui dit au sujet de Marie : Voici votre mère, et ensuite à sa mère : Voici votre fils.* Mais si Marie avait eu d'autres enfants, ou si un époux lui était resté, de quel droit aurait-il pu confier Marie à Jean et Jean à Marie ? Pourquoi ne la confiait-il pas plutôt à Pierre ou à André, ou à Matthieu ou à Barthélémy ? [...] Et l'Évangile continue : *Et à partir de ce jour il la prit chez lui.* Si elle avait eu un mari et une demeure, ou des enfants, elle se serait retirée chez les siens, et non pas chez un autre.

Marie accompagnait Jésus [durant la vie publique] et se trouvait habituellement avec lui. — *Jésus fut invité aux noces* (Jn 2, 1 ss.) ; et sa mère s'y trouva, avec ses frères, mais on ne fait aucune mention de Joseph. — *Qu'est-ce que cela pour moi et pour vous, ô femme ? mon heure n'est pas encore venue* — et Jésus ne dit pas : « Qu'est-ce que cela pour moi et pour vous, ô hommes ? » Il y avait là aussi Marie Madeleine, Marie de Cléophas, Marie la mère de Ruphus, et une autre Marie, et Salomée avec d'autres femmes. Mais on ne dit pas que Joseph y était, ni Jacques le frère du Seigneur.

142 *Joseph n'eut aucun commerce avec Marie, et les évangiles doivent se comprendre en ce sens.*

3, 78, 17. Sed vereor, ne quis illum ipsum errorem in animum inducat suum, aliaque ratione impulsus in seipso velut conserere conetur, atque in hunc modum ratiocinari velit : Quid est quod Evangelium narrat : *Inventa est in utero habens de Spiritu sancto Maria, antequam convenirent* (Mt 1, 28) ? Utrumnam igitur conventio illa ac congressus exspectabatur, ideoque, *antequam convenirent,* dixit ? Præterea in eodem Evangelio alio loco scriptum est *(Inventa est in utero habens antequam convenirent ;* vel : *Et peperit, et non cognovit eam ;* sive : *Peperit filium suum primogenitum* (Lc 2, 7), *et non cognoscebat ipsam) : Et non cognovit eam, donec peperit filium suum primogenitum* (Mt 1, 25). Sed et illud homines isti non vident, qui se ea, quæ in Scripturis tractantur, distincte explicateque disserere profitentur, ac sublimia illa altissimaque mysteria perscrutari student, hanc esse narrationis illius locique sententiam. Si enim Maria denuo peperisset, cæterorum Christi fratrum erant proferenda nomina. Quod autem primogenitus creaturæ omnis (Col 1, 15) ille unicus appellatur, non est quod ea te res perturbet. Non enim dixit, peperisse illam primogenitum suum, sed hoc solum : *Non cognovit eam, donec peperit filium suum.* Ubi non *primogenitum suum,* sed *primogenitum* duntaxat appellavit. Nam hoc ipso, quod *filium suum* dixit, natum hunc ex illa, quod ad carnem pertinet, ostendit. Ad *primogeniti* porro vocabulum, non vocem illam, *suum,* adjunxit, sed *primogenitum* tantummodo vocavit. Hic est enim ille, quem Primogenitum creaturæ omnis Apostolus nominat, quique cum creaturis cæteris minime conjungitur, sed ante eas omnes originem accepit.

78, 20. Jam vero quod Mariam Josephus cognovisse dicitur, non ad usum aliquem corporis, atque usitatæ consuetudinis referenda ista cognitio est. Sed ideo cognovit, quod cui divinitus honorem haberi viderat, eamdem honore prosecutus fuerit. Neque enim tanto illam splendore ac gloria præditam putaverat, donec e muliere natum Dominum animadvertit. Quod autem scriptum est, *Antequam convenirent, inventa est in utero habens* (Mt 1, 18), ob eam causam additur, ne illorum invalesceret opinio qui incarnationis mysterium arbitrantur virili opera interventuque perfectum. Hoc enim dicit : Antequam fieret istud, quod futurum exspectabatur, tametsi nunquam exstiterit. Ut enim demus illud : Josephum maritalem cum Virgine copulationem sperasse (quod quidem pro affecta jam illius ætate fieri minime poterat), tamen Scriptura ipsa præmunire nos, et admonere, ac cautiores efficere voluit. Siquidem vel hoc ipsum, quod tunc temporis agebatur, divinus, inquam, ille partus abunde persuadere potest, sanctissimam Virginem nullius postea viri consuetudinem admisisse : quemadmodum angelus Josepho de illius, quam animo conceperat, opinionis falsitate persuasit. Nam superioribus hisce verbis, *antequam convenirent,* quibus res in exspectatione posita, non gesta, declaratur, simillimum est quod sequitur : *Cum esset justus, noluit illam traducere, sed occulte dimittere :* quasi malus jam ob traductionem illam esset, cum non fuerit tamen. Perinde atque angelus docet iis verbis : *Noli timere accipere Mariam con-*

142 — MG 42, 726-7, 731-4, 738.

jugem tuam, quæ nondum conjux esset ; quam tu violatæ pudicitiæ suspectam habes, licet talis minime sit, qualem arbitraris, etc. Nam subinde in consequentibus addit : *Quod enim natum est in ipsa,* quasi jam esset natum. Illud vero, *Pariet filium,* ad futurum tempus refertur. Ita enim se res habebat ; sed ad fidem stabiliendam prius illa denuntiatio facta est : cujusmodi et illa verba sunt : *Priusquam convenirent.* Ubi sufficere nobis debet, nunquam istud omnino esse factum : *Donec peperit filium suum primogenitum :* quod eumdem sensum habet, et ad admirabilem de Virgine cognitionem refertur, cui summus honor a Deo tribueretur.

78, 21. Verum ne quis ex eo quod scriptum est, *Antequam convenirent,* convenisse postmodum arbitretur, nihil ejusmodi demonstrare vel declarare quispiam potest ; sed ut labis omnis expertem, et maculæ Salvatoris nostri partum ostenderet Scriptura, illud asseruit. Quamobrem istæ voces, *Non cognovit eam,* ad illius gloriam spectant. Primogenitum vero nominat, eo quod ante creatas res omnes genitus est, et ut ait Apostolus : *Primogenitus in multis fratribus* (Rm 8, 29) : non respectu ad Mariæ liberos habito, quasi alios illa pepererit ; sed ad eos omnes, qui adoptionem illius beneficio consecuti sunt, cum Mariæ filius secundum carnem revera fuit, ne adumbrata solum species esse videretur. Igitur primogenitus ac Virginis ipsius filius appellatur, non quod alios, uti dixi, liberos pepererit. Etenim est quiddam in eo genere ei simile, quod incarnationem antecessit. Nam ut Primogenitus revera Patris ante creaturam omnem exstitisse dicitur ; neque tamen ideo, quod alii post ipsum a Patre geniti sint, primogenitus vocatur : non enim fratrem alterum habuit, quippe qui sit unigenitus. Ita et suscepto corpore Mariæ primogenitus appellatur, tametsi unica ejus proles exstiterit, neque secundus ex ea sit illi frater in lucem editus.

24. Absit enim, ut post editum Salvatorem, aut ante partum, corpus cum ullo conjunxisse dicatur.

25. *Ave, gratia plena, Dominus tecum* (Lc 1, 28). Quod si cum ipsa Dominus est quomodo alterum conjugium admisisse potest ? Quonam, inquam, pacto quæ carnis consuetudinem haberet, a Domino servari dicitur ?

S. ÉPIPHANE ?

Opera Varia

143 *L'hérésie des antidicomarianites. — Les migrations de la Sainte Famille.*

Anakephaleiosis.

Secundum has sectas successione temporum Domini nostri Jesu Christi incarnatio toti orbi salutaris illuxit, et cum hac Evangelii doctrina et cœlestis regni prædicatio ; qui quidem unicus est fons salutis et catholicæ apostolicæque Ecclesiæ vera fides. A qua insequentes omnes sectæ, quæ solum Christi nomen, non fidem præferunt, amputatæ sunt et avulsæ. [...] Tum qui Mariam semper virginem, postquam Salvatorem genuit, Josepho consuevisse dicunt, quos Antidicomarianitas appellamus. [...]

143 — MG 42, 835, 838, 874 ; 41, 159-163, 166.

Inde Bethlehemi in lucem editus, atque circumcisus, Hierosolymis oblatus est ; ibique a Symeone inter brachia susceptus, et ab Anna Phanuelis filia prophetissa prædicatus, Nazaretum deportatus est. Tum anno sequenti se coram Deo repræsentavit, atque inde Bethlehemum propter generis propinquitatem a matre delatus est. Sed rursum Nazaretum rediens, anno altero vertente, Hierosolymam, gestante matre, perductus est. Bethlehemi porro cum ad ædes quasdam cum matre ac Josepho divertisset, qui jam grandis natu cum Maria degebat, secundo ab nativitate anno conventus, ac muneribus ornatus est. Eadem vero nocte cum Josephus per somnium ab angelo esset admonitus, in Ægyptum transfertur. Unde rursus post biennium, mortuo jam Herode ac succedente Archelao, revertitur. [...]

Antidicomarianitæ beatam semperque virginem Mariam post editum Salvatorem cum Josepho consuevisse putant.

Rescriptum ad Agacium et Paulum.

Quæ quidem omnia hoc in opere [Panarion] comprenhensa tribus libris explicantur, primo, secundo ac tertio. Iidem porro libri septem in tomos distributi sunt : quorum singuli certum hæreseon ac schismatum numerum continent. Quæ simul collecta LXXX conficiunt. Quorum appellationes hæ sunt ac dogmata : [...]

LVII : eorum, qui Mariam semper virginem, postquam Salvatorem genuit cum Josepho consuevisse dicunt, quos Antidicomarianitas appellamus.

In secundo vero tomo ejusdem tertii libri [...] hæreses quatuor sunt : [...] tum qui sanctam Mariam semper virginem, postquam Salvatorem genuit, cum Josepho consuevisse dicunt, quos Antidicomarianitas nominamus.

PSEUDO-CLÉMENT

Constitutiones apostolicæ 350-400 ?

144 *L'hérésie des Ébionites sur la paternité naturelle de Joseph.*

6, 6. Scilicet Judaicus quoque populus habuit nequitiæ hæreses. Etenim Sadducæi, qui non confitentur mortuorum resurrectionem (Mt 22, 23), ex Judæis orti sunt ; et Pharisæi (Ac 15, 5), qui fortunæ ac fato opera peccantium adscribunt ; et Masbothei [...], et Hemerobaptistæ [...], et Ebionæi nostra ætate nunc exorti, qui Filium Dei volunt esse nihil aliud quam hominem, ex voluptate viri, et Josephi ac Mariæ conjunctione natum, affirmantes.

PSEUDO-GRÉGOIRE LE THAUMATURGE

De fide capitula 350-400 ?

145 *Jésus a été enfanté sans semence virile.*

4. Si quis dixerit ex viri semine natum esse Christum de Virgine, ad

144 — MG 1, 918-19.
145 — MG 10, 1130.

eum modum quo cæteri mortalium nascuntur, et non confessus fuerit illum ex sancto Spiritu et ex Maria sanctissima Virgine incarnatum, hominemque factum ex semine David, sicut scriptum est, anathena esto.

Explicatio.

Quomodo quis asserat Christum ex semine viri natum esse de Virgine, cum sacrosanctum Evangelium et ipse angelus testentur Mariam dixisse : *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?* Propterea dicit : *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obsumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei* (Lc 1, 34-35). (Prius enim dixerat sancta Virgo : *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?)* Et Josepho dicit : *Noli timere accipere Mariam, conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est. Pariet autem filium, et vocabunt nomen ejus Jesum ; ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis ejus* (Mt 1, 20-21).

APPENDICE

PSEUDO-ATHANASE

Sermo de descriptione Deiparæ

A1 ***Dialogue fictif entre Joseph et Marie au sujet de sa grossesse.***

5. Necessaria itaque fuit descriptio sub Augusto Cæsare facta : tametsi enim, uti modo audisti, sponsus Virginis mœrore affectus est, attamen mundus universus præstantioris ordinis initium accepit. Quid illud est, Sponsus Virginis mœrore affectus est ? paucis ausculta. Cum Joseph Virginis, sponsus, ut modo audisti, propter Augusti censum in Bethleem concessit cum Maria desponsata sibi uxore prægnante, ignorabat Joseph mysterium in Virgine abditum, necdum angeli oraculum acceperat : at Virgo, tum ex verbis, tum ex uteri tumore, certo sciebat quid gestum esset ; quanto enim magis uterus intumescebat, tanto securiorem Virgo vitam degebat, una virginitatem servans intemeratam, fetumque gestans citra vel minimam molestiam ; nec tantum illo gravata, quantum levata.

6. Horum causa anxius Joseph, cum videret eam uterum gestare, ignoraretque intus reconditum thesaurum, mœrore affectus, Virginem in via objurgavit hisce verbis : Quid tibi videtur, o Maria ? Nonne tu es quæ ut verecunda Virgo in templi septo es educata ? Nonne tu es, o Maria, quæ viri aspectum non sustinebas ? Nonne tu es, o Maria, quæ contra propositum tuum me in sponsum admisisti ? Nonne tu es, o Maria, quæ virginitatis rosam immarcessibilem servare peroptabas ? Nonne tu es, o Maria, quæ Susan-

A1 — MG 27, 950-1, 954.

nam diligebas, Ægyptiam oderas ? Nonne tu es, o Maria, quæ vi stupratam Thamar sæpe legebas (Gn 38), et impudicum Amnonem exsecrabare ? Quorsum abiit ille continentiæ tuæ thalamus ? Quorsum ille castitatis immaculatus thorus ? Quorsum verecundus ille vultus ? Ego pudore afficior, tu confidenter agis ? quia peccatum sileo tuum, tu propius accedere festinas ? Non vides alvi tuæ tumorem ? Intus infans palpitat, et tu quasi nihil experta hilaris es ? Abi, Maria, remigra in domum tuam : quære pudicitiæ tuæ furem, cum illo describare. Ego contumeliam illam non admitto, nullam ad pœnam deprecandam invenies excusationem. Tum Virgo ad Josephum : Quid indignaris, mi sponse ? Quid me ut impudicam damnas ? Quid contumeliosis oculis uteri mei tumorem conspicis ? Quid me ad erubescendum cogis ? Gloria sum mulierum, a priore illas turpitudine emergere feci : Evam revocavi : ignem transtuli gladium, et tu me jubes occultari ? Nemo pœnas a me reposcere poterit, quæ communem omnium gesto Dominum. Si de me ipsa testimonium feram, inanis gloriæ cupida deprehendar. Paululum exspecta, Joseph, tibique pastores vera persuadebunt, te magi certiorem facient : stella pudore afficiet : angeli ad compunctionem excitabunt. Jam dubitas, paulo post gloriam dabis, ubi cœlestem exercitum audies cum concentu clamantem : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax, in hominibus bencplacitum* (Lc 2, 14). Tum genna flectes, nec perquires. An non transitum nostrum consideras, o Joseph, quod scilicet vir nullus nobis sit comes itineris ? Non vides solem splendidiore amictum veste ? Non vides universam creaturam exultantem ? Non vides montes saltare ? Non vides colles lætari ? Non vides aquarum alveos exundare ? Non vides Jordanem extra ripam effluentem ? Ex signis rem conjice significatam, nec ambigas, o Joseph, quod me prægnantem cernas. Me ipsam mutuo dedi, nec polluta sum : uterum commodavi, nec virginitatem temeravi. Ne propositis rebus fidem abneges, o Joseph : cum obstetrice usa fuero, tum quæ sim exploratum erit ; jam probris afficior, tum beata prædicabor ; nunc ut ream abigis, tunc ut sanctam prope adesse rogabis. Ne glorieris quod me custodire videaris : ego namque te custodio. Nam qui uterum meum in tabernaculum sibi apparare dignatus est, is est totius naturæ custos. Pergamus ergo et describamur, ut et militaris lex, et imperatorium edictum impleatur.

L'anxiété et la douleur de Joseph furent grandes lorsqu'il vit Marie enceinte, ignorant le trésor qu'elle portait. Pendant qu'ils faisaient route ensemble, il parla donc ainsi à la Vierge :

— « Que vous en semble, ô Marie ? N'êtes-vous pas celle qu'on a élevée comme une vénérable vierge dans l'enceinte sacrée ? N'êtes-vous pas celle, ô Marie, qui ne pouviez soutenir le regard de l'homme ? N'êtes-vous pas celle, ô Marie, qu'on a dû contraindre contre son gré à m'accepter en mariage ? N'êtes-vous pas celle, ô Marie, qui souhaitiez conserver intacte la rose de la virginité ? N'êtes-vous pas celle, ô Marie, qui chérissiez Suzanne et détestiez l'Égyptienne ? N'êtes-vous pas celle, ô Marie, qui conserviez la mémoire du viol de Thamar et qui aviez appris à détester l'impudicité d'Amnon ? Qu'est-il advenu du sceau de votre continence ? du temple immaculé de votre chasteté ? de la pureté de votre visage ? Je suis atteint par la honte et vous parlez sans contrainte ? Parce que je me tais sur votre faute, vous vous empressez d'approcher de plus près ? Ne voyez-vvus pas le gonflement de votre sein ? Un enfant s'agite en vous, et vous gardez le visage souriant comme si vous ne sentiez rien ? Éloignez-vous, Marie, retournez chez vous ; retrouvez votre séducteur, et soyez inscrite avec lui. Je ne puis admettre cette injure, et vous ne trouverez aucune excuse à cette faute. »

Alors la Vierge de répondre à Joseph :

— « Pourquoi vous indigner contre moi, ô mon fiancé ? Pourquoi me condamner comme impudique ? Pourquoi regarder la grossesse de mon sein avec des yeux méprisants ? Pourquoi me contraindre à rougir ? Je suis devenue la gloire du sexe féminin et je l'ai relevé de sa honte originelle. J'ai relevé Ève, j'ai repris le glaive de feu, et vous voudriez me forcer à me cacher ? Personne ne peut s'attendre à une expiation de ma part puisque je porte le Maître, le Seigneur de tous. D'ailleurs, si je me rends témoignage à moi-même, je serai soupçonnée de vaine gloire. Attendez un peu, ô Joseph, et les bergers vous persuaderont. Les mages vous satisfairont pleinement, un astre vous éblouiera, et des anges vous feront rentrer en vous-même. Maintenant, vous doutez, mais dans peu de temps vous rendrez gloire, lorsque vous entendrez l'armée du ciel chantant en chœur : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, sur terre paix aux hommes de bonne volonté. » Alors vous tomberez à genoux et vous ne chercherez plus. [...] Ne refusez pas de croire à ce que je vous dis, Joseph : lorsque j'aurai été examinée [par les sages femmes] alors on saura qui je suis. Maintenant vous me repoussez comme coupable, alors vous me recevrez comme une sainte. Ne vous glorifiez pas de ce que vous semblez veiller sur moi, car c'est moi qui vous garde. Celui qui a daigné faire son séjour dans mon sein est le gardien de toute la nature. Poursuivons donc notre route, et allons nous faire inscrire, pour satisfaire à la loi militaire et à l'édit impérial. »

A2 **Suite — *Joseph prévenu par Marie se fait avec respect coopérateur du mystère divin. — Typologie évangélique.***

7. His pudefactus Joseph, duplici deinceps via incedebat, pedibus

A2 — MG 27, 954-55.

quidem terram vestigio calcans, cogitationibus autem nubes supergressus. Quid enim aliud agendum Josepho restabat, quam ut sursum mente degeret. Quandoquidem omne donum perfectum desuper datum est. Quamobrem deinceps Joseph una Virgini comes, et adjutor erat, atque futurarum spectator rerum. Non quod Virgini adjutore esset opus, nedum ei qui in Virgine gestabatur, quique omnium auxiliator erat et est, et ad quem exclamat ille qui ita vociferatur : *Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram* (Ps 120, 2) ; sed quod necesse esset, ad œconomiæ illius negotium, adjutorem Joseph esse, ut Virgo conjux reputaretur, ut diabolo lateret quod agebatur, neque rem gestam ille edisceret : qua ratione scilicet Deus cum hominibus conversari dignatus sit. Quid igitur Lucas evangelista ? nam operæ pretium est videre et Joseph certiorem factum, et domicilium in quo peperit Virgo, quod Ecclesiæ typum gerit : ubi altare est præsepe ; qui vice sua ministrat, Joseph ; diaconi, pastores ; sacerdotes, angeli ; summus sacerdos, Dominus ; thronus, Virgo ; crateres, mammæ ; vestis sacerdotalis, incarnatio ; flabella, cherubim ; discus, Spiritus sanctus ; Pater autem disci operculum. Quod autem Ecclesiæ typum præfiguraret locus in quo Dominum peperit, audisti jamjam evangelistam Lucam dicentem : *Factum est autem cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum in præsepio, quia non erat eis locus in diversorio* (Lc 2, 6-7).

A3 *Jésus est 'premier-né', mais cela ne change rien à la chasteté conjugale de Marie et Joseph.*

8. *Et pannis eum involvit : et reclinavit eum in præsepio, quia non erat eis locus in diversorio.* Vides' o dilecte, quomodo Ecclesiæ typum nobis jam ante depinxerit vile illud diversorium, ubi Virgo illa peperit quæ semel uterum gestavit, nec secunda vice genuit, nec contumeliæ notam sustinuit : licet insani quidam, quod audierint Lucam evangelistam sic loquentem : *Et peperit filium suum primogenitum,* secundam fuisse Virginis conceptionem docuerint, incorruptionem in corruptionem transmutantes : in suis dogmatibus ita loquentes : Nequaquam primogenitus dictus fuerit, nisi subsequatur alter. Adversarii autem nostri, non modo Lucam suæ pravitatis producunt testem ; sed etiam evangelistam Mathæum qui ea ipsa enarret, et apertius adhuc affirmet, atque ejus voces impii illi proferunt, in scriptis suis ea loquentes quæ Joseph in visione accepisse scribitur, Matthæo evangelista dicente : *Apparuit autem angelus Domini in somnis Joseph, dicens : Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam, quod enim in ea natum est, ex Spiritu sancto est. Surgens autem Joseph,* ait, *accepit Mariam conjugem suam ; et non cognovit eam donec peperit filium suum primogenitum* (Mt 1, 20-25). Simili modo adversarii has voces mutuantur, ut gloriosam Virginem secundo peperisse doceant. Sed apage absurditatem : immaculatum prorsus permansit hoc virginale, et gloriosum cimelium : nequaquam pollutum fuit secundum cœlum : nequaquam profanatum fuit vas illud, quod Deum altissimum continuit. Dominus primogenitus ex Virgine audivit, ac probe audivit ; non quod secundum ex eodem genere acciverit ; sed quia primogenitus, id est

A3 — MG 27, 955, 958.

incomparabilis erat. Neque enim quia B. Paulus de æterna Domini ex Patre generatione ait : *Qui est primogenitus omnis creaturæ* (Col 1, 15) naturalem statim Domini fratrem conscripsit : neque rursum ipse Paulus, cum ipsum Dominum primogenitum ex mortuis vocavit, statim alium Domino similem induxit, qui pari modo infernum conculcaverit.

A4 ***À la naissance de Jésus, Joseph comprend. — Jésus est le premier-né des frères selon la grâce, non selon la nature.***

9. Quamobrem prudenter audi, ac pie credito. Primogenitus est Filius ex mortuis, ex Patre et ex Virgine, ut per omnia unica filiationis dignitas agnosceretur. Incomparabilis autem est Dominica proles : nam ubi mater Virgo, quanam ratione proles explicatur ? Similiter quod evangelista Matthæus de Josepho dicat : *Non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum*. Non plane cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum. Donec uterum Virgo gestabat, non cognoscebat eam Joseph : nec sciebat quid in illa esset, ignorabat quid negotii gereretur, ignorabat quid appararetur : atque tunc solum cognovit cum illa peperit : tunc agnovit Joseph quænam Virginis esset virtus, et quid Deus facere dignatus esset : tunc novit eam ubera dedisse, nec in vena sua rapinam sustinuisse ; tunc novit eam peperisse, et quæ ad partum attinent non novisse : tunc scivit mamillam a prærupta petra, spirituali petræ datam fuisse : tunc novit Joseph, de illa Isaiam scripsisse (7, 14) : *Ecce virgo concipiet*. Incomparabili itaque modo primogenitus est Jesus. Quod sit in rei veritate loqui oporteat, ipse Dominus et Unigenitus ex Patre ; solus namque ex solo, sine principio natus est : idem Dominus et Unigenitus et primogenitus : Unigenitus ex Patre, Unigenitus ex matre, propter œconomiæ decretum. Habet enim multos fratres, non natura, sed gratia, et in Virgine et in Patre. Simili quoque modo in resurrectione fratres habet Dominus : ecquinam illi ? Ante omnes, sancti apostoli, quibus Dominus dicit : *Vado ad Patrem meum et Patrem vestrum* (Jn 20, 17) ; quibus Dominus ait : *Vos autem cum oratis, dicite : Pater noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum* (Mt 6, 9-10).

Quæstiones ad Antiochum ducem

A5 ***Diverses questions sur les messages de l'ange à Joseph.***

Q. 2. *Apparuit autem ei angelus Domini in somnis dicens* (Mt 1, 20). Quare non palam apparet angelus Josepho, quemadmodum pastoribus et Zachariæ ?

R. Quia admodum fidelis erat vir ille. Nec opus illi erat ejusmodi visione.

Q. 3. *Ne timeas accipere Mariam conjugem tuam* (Mt 1, 20). Quare dixit : *Ne timeas* ?

A4 — MG 27, 958.
A5 — MG 27, 699, 702.

R. Declarat eum timuisse, ne Deum offenderet, utpote adulteram habens uxorem.

Q. 4. Quare dixit, *conjugem tuam ?*
R. Utpote non corruptam. Vocat autem conjugem, quia desponsata erat. Uti solemus generos et pronubos, vocare procos.

Q. 5. *Pariet autem filium* (Mt 1, 21). Quare non dixit : Pariet autem tibi ?
R. Quia non ipsi solum pareret, sed toto orbi.

Q. 7. *Surgens accipe puerum, et matrem ejus* (Mt 2, 13). Quare non dixit : Uxorem tuam, sed, *matrem ejus ?*
R. Quia partu adveniente, levata suspicio fuit, et Joseph certior factus est. Ideo cum libertate palam loquitur angelus ; nec ultra uxorem ejus vocat illam.

Q. 8. *Et fuge in Ægyptum* (Mt 2, 1). Quare cum audisset : *Fuge in Ægyptum,* perturbatus non fuit ?
R. Quia fidelis vir erat, ideo obsequitur, et obtemperat.

Q. 9. Quare in Ægyptum, et non in aliam mittitur regionem ?
R. Ut impleretur prophetia quæ dicit : *Ex Ægypto vocavi Filium meum* (Os 11, 1).

Sermo in Annuntiatione Deiparæ

A6 ***Le message de Gabriel comporte l'assurance qu'elle n'aura aucun commerce avec Joseph.***

3. Audisti modo evangelistam Lucam dicentem : *In mense sexto, missus est angelus Gabriel in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad virginem desponsatam viro, cui nomen Joseph* (Lc 1, 26-27). O sponsalia cum alio contracta, alii promissa ! o sponsalia, quæ gaudium exhibent, perturbationem sedant ! Audisti modo Lucam evangelistam ita loquentem : Ingressus domum angelus, Virginem salutavit ac dixit : *Ave, gratia plena, Dominus tecum : benedicta tu in mulieribus. Quæ cum vidisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat apud seipsam qualis esset ista salutatio* (Lc 1, 28-29) [...] Quamobrem turbata est, atque turbata imperturbata permansit. Quid est illud, atque turbata, imperturbata permansit ? Studiose audi. Cum Gabriel angelus ut missionis suæ ministerium impleret, nullo excitato pedum strepitu virginale cubiculum adiit ; sola quippe Virgo erat in sponsi sui domo. Nostis porro cuncti quo pacto erubescat virgo sub initium initi nuptiarum pacti, inclinato vultu demissa loquens voce, nullum exhibens nutum, nullam non gerens temperantiæ sollicitudinem. Cum si affectam videret angelus, ait illi : *Ne timeas Maria,* tametsi anxia, et utpote virgo, temperantiæ sollicita fuisti, ne irruens sponsus tuus, tuæ vim afferret verecundiæ. Illud scias velim, o Virgo, nullum fore tibi cum sponso tuo Joseph congressum, Aliud te negotium exspectat, divinum, dominicum, ineffabile, inexplicabile, quod sermone enarrari nequeat. Dominicum futura es habita-

A6 — MG 27, 911, 927.

culum ; mater, nuptialis expers tori prædicaberis ; cœli terræque Dominum susceptura es, incorruptum gestatura fetum.

8. *Cogitabat qualis esset haec salutario* (Lc 1, 28, 29), quare respondens archangelus dixit ad illam : *Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum. Et ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur. Et dabit illi Dominus Deus thronum David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in sæcula, et regni ejus non erit finis* (Lc 1, 30-33). Ad hæc item verba stetit hæsitans Virgo, utpote ad naturam respiciens, et de Josepho cui desponsata erat cogitans, angeloque sic reponit : *Quomodo fiet mihi istud, quoniam virum non cognosco* (Lc 1, 34) ?

Commentaires

Du poète latin Juvencus, nous savons fort peu de choses, et voici comment Altaner résume l'essentiel à son sujet :

> Juvencus, prêtre espagnol, composa vers 330 une Harmonie des Évangiles en 3211 hexamètres *Evangeliorum Libri IV ;* les récits évangéliques sont reproduits le plus fidèlement possible en vers passablement corrects sur le modèle de Virgile. Le poète suit presqu'exclusivement le texte de saint Matthieu donné par l'Itala, un cinquième à peine du poème a été copié sur les autres évangiles. [1]

Cette brève notice s'applique bien aux quelques extraits que nous donnons plus haut aux nn. 126-127. Ces vers reproduisent assez substantiellement les épisodes de l'Enfance tels que décrits par saint Matthieu et saint Luc, et ne contiennent rien de bien original au point de vue des idées ou de la forme, sauf les deux derniers vers du n. 127, remarquables pour leur rythme et la délicate pensée qu'ils expriment :

At puer obsequiis apte prædulcibus ambos
Ad proprium semper cogens nectebat amorem.

« Mais l'Enfant Jésus par sa soumission très affectueuse
Les unissait étroitement (Marie et Joseph) dans son amour. »

Il est clair en effet que la conduite de Jésus adolescent, son respect et son obéissance envers Marie et Joseph, et l'affection qu'il leur prodiguait, dût contribuer extrêmement à unir ces deux grands saints dans un amour mutuel qui se concentrait sur l'Enfant-Dieu, autour duquel ils unissaient leur cœur et leur vie. Dans son étude sur la *Présence de Saint Joseph en Espagne,* le R.P. José Antonio del Nino Jesús, o.c.d., analyse avec soin la portée des expressions de Juvencus en ce qui regarde les fiançailles et le mariage de Marie à Joseph. On trouvera ce commentaire dans *Le Patronage de saint Joseph* (Actes du Congrès... Section historique, Montréal 1955), p. 62-65.

Didyme d'Alexandrie, ou l'Aveugle, nous a laissé peu de commentaires sur les récits évangéliques de l'Enfance. On peut le regretter, car sa foi et sa piété profondes nous auraient sans doute apportées de belles réflexions sur saint Joseph. Nous n'avons recueilli qu'un seul passage où il souligne, après quelques autres pères, l'exemple éminent d'obéissance que Jésus donne à tous les fils et à tous les sujets quelconques, en se soumettant à Marie et à Joseph (n. 128). Si nous transcrivons, pour ce passage comme pour bien d'autres, l'expression grecque qui mentionne l'économie divine de l'Incarnation c'est pour préparer une étude plus approfondie de la place donnée à saint Joseph par les Pères grecs dans le décret divin de l'Incarnation.

Nous trouvons chez saint Épiphane une matière assez abondante, mais peu originale. Cela se comprend si l'on considère que les deux seuls ouvrages un peu importants qui nous restent de lui, l'*Ancoratus* et le *Panarion,* sont des

1. *Précis de Patrologie,* édition française, Mulhouse, 1941, p. 343.

précis dogmatiques destinés à la réfutation des nombreuses hérésies dont il a fait la recension. Nous ne trouvons dans ces œuvres que des argumentations contre Carpocrathe, Cérinthe, Ébion, et les autres hérésiarques qui ont voulu voir en Jésus le fils naturel de Joseph, où contre les antidicomarianites, selon lesquels Marie aurait eu de Joseph d'autres fils après la naissance de Jésus. Cela nous vaut le rappel des textes scripturaires habituellement utilisés pour prouver la virginité perpétuelle de Marie, pour établir l'abstention de tout commerce charnel entre elle et Joseph, et pour répondre au problème des « frères » et des « sœurs » de Jésus.

Cette intention est importante pour comprendre l'insistance de saint Épiphane dans certaines affirmations sur l'âge de saint Joseph et sur son mariage antérieur à celui qu'il contracta avec la Vierge Marie. L'évêque de Salamine nous répète à satiété que saint Joseph était déjà fort avancé en âge au moment de son mariage avec la Vierge, et qu'il avait eu, d'une première femme, six enfants, dont quatre garçons et deux filles : Jacques, José, Siméon et Jude, Salomée et Marie (ou Anne), mentionnés comme frères et sœurs de Jésus par les évangiles (nn. 130, 135, 139-141).

Saint Épiphane a même des renseignements assez précis à nous donner sur la chronologie des événements de l'Enfance, (n. 134) et sur l'âge de saint Joseph (nn. 139-141). Nous apprenons ainsi que Joseph avait plus de quarante ans lorsqu'il engendra, de sa première femme, l'aîné de ses fils, Jacques, et ensuite les trois autres, Siméon, José, et Jude, et ses deux filles, Marie et Salomée, ce qui nous mène à cinquante ans au moins. Après la mort de sa première femme, il vécut plusieurs années dans le veuvage, et épousa Marie lorsqu'il était parvenu à quatre-vingts ans et plus (n. 139). Où notre auteur prend-il ces renseignements si précis, il ne le dit pas. Une fois cependant, en parlant de Jacques, l'aîné des fils prétendus de Joseph, il mentionne comme source Eusèbe et Clément (n. 135). On est fort tenté de penser aux apocryphes, sur lesquels cependant saint Épiphane modère un peu. La relation entre ces textes sera étudiée lorsque nous aurons édité tous les documents.

Pour saint Épiphane, Joseph mourut très tôt après la douzième année de Jésus ; d'après lui le Christ avait quatre ans au retour d'Égypte, et Joseph avait dépassé 84, et il ne vécut après cela que huit ans (n. 141). Donc il dut mourir tôt après la perte de Jésus au Temple. Mais cela est peu conforme à l'Évangile, suivant lequel après cet épisode, Jésus revint à Nazareth avec ses parents et *il leur était soumis* (Lc 2, 51). Cela implique une certaine période de vie durant laquelle Jésus fut soumis à Marie et *à Joseph ;* par conséquent Joseph a dû vivre au moins quelques années de plus. Les arguments employés pour montrer qu'au début de la vie publique de Jésus Joseph devait être disparu, sont justes, mais ils ne peuvent établir la mort de Joseph si tôt après la douzième année de Jésus. Il est vrai que d'après notre auteur il aurait eu à ce moment plus de 92 ans... Saint Épiphane, moins à l'aise que les apocryphes n'ose pas aller jusqu'à 115 ans.

L'insistance de saint Épiphane à rappeler le premier mariage de Joseph et son âge avancé, en s'appuyant pour cela sur des traditions qu'il ose à peine

mentionner, nous semble fort être une façon de se préparer des arguments pour le moment où il aura à répondre aux ébionites et aux antidicomarianites. C'est en général de cette façon qu'il procède lorsqu'il veut refuter leurs hérésies : il cite d'abord les passages de l'évangile qui montrent que Marie n'avait pas cohabité avec Joseph avant la conception de Jésus (contre Cérinthe, Carpocrate et Ébion) et *il insiste* ensuite sur la vertu de Joseph et *sur son âge avancé comme preuve de l'impossibilité pour lui d'avoir eu commerce avec elle* après qu'elle eut enfanté le fils de Dieu (contre les antidicomarianites, n. 138, etc.).

En ce qui regarde la vertu de saint Joseph, l'idée de saint Épiphane est fort juste et coïncide avec celle d'autres Pères selon lesquels il est évident, de par la justice même de Joseph, qu'il n'a pu s'approcher de Marie après son enfantement virginal. Mais en ce qui regarde son âge, l'argument est plus personnel à saint Épiphane ; il n'est pas mentionné en général par les pères de l'Église latine, et se rattache obscurément à des documents sur lesquels on peut émettre tous les doutes. Nous sommes ici en face de l'un de ces cas, assez modéré pour cette fois, où des auteurs de l'Église grecque se rattachent avec une facilité déconcertante aux plus incohérentes arguties historiques. Le motif qui amène saint Épiphane à donner créance à cette légende semble bien être le besoin où il se trouve de prouver que l'on n'a rien à craindre pour la virginité de Marie après son enfantement, à cause de l'impuissance et de la frigidité du vieillard Joseph. Mais il ne se rend pas compte qu'en employant de tels arguments, il défigure la personnalité de saint Joseph, il ruine l'élément constitué par sa vertu (Joseph n'aura pas besoin d'être vertueux pour observer la chasteté avec Marie s'il est impuissant) et, ce qui est encore bien plus grave, il fausse l'intention providentielle elle-même selon laquelle Marie et Joseph furent unis par un mariage véritable mais chaste, précisément pour donner au monde l'exemple de la chasteté la plus parfaite entre deux êtres qui s'aiment, qui se sont donnés l'un à l'autre, et qui sont d'âge normal pour être mariés et pour pratiquer la chasteté de façon vertueuse.[2]

L'utilisation des légendes pour la solution de difficultés textuelles est encore visible lorsque saint Épiphane apporte la solution commode mais peu

2. Si l'on se reporte en effet à l'Évangile, on n'a aucune raison de supposer que Joseph était avancé en âge ; au contraire, puisque rien de spécial n'est spécifié à ce sujet, on doit penser qu'il était d'âge normal, car l'Évangile mentionne expressément l'âge avancé de personnes moins importantes que Joseph, telles que Zacharie, Élisabeth, Siméon, et la prophétesse Anne ; tandis que pour Joseph on ne mentionne rien. D'ailleurs les péripéties de la naissance de Jésus et les migrations entreprises par la sainte Famille depuis Nazareth jusqu'à Bethléem et en Égypte nous laissent supposer un âge normal chez saint Joseph, chargé de conduire et de guider la Mère et l'Enfant à travers un rude pays. En se fondant sur le strict examen des textes, voici ce qu'à pu écrire Mgr Joseph Ricciotti dans sa *Vie de Jésus-Christ :* « En général, une vierge était fiancée dès qu'elle en avait l'âge, vers douze ou treize ans, mais quelquefois un peu plus tôt ; donc elle se mariait, [...] d'habitude vers treize ou quatorze ans. C'était probablement l'âge de Marie à l'apparition de l'ange. L'homme se fiançait entre dix-huit et vingt-quatre ans environ : ce devait donc être l'âge de Joseph. » (Édition Française, Paris, Payot, 1954, p. 234).

élégante d'un mariage antérieur de saint Joseph pour expliquer l'expression biblique des « frères » et des « sœurs » de Jésus. Il cite en particulier saint Jacques le Mineur (évêque de Jérusalem, etc., cf. nn. 135, 138), et il semble voir en cet aîné des prétendus fils de Joseph, déjà avancé en âge au moment du mariage des parents de Jésus, le compagnon providentiel de leur cohabitation, le témoin et le protecteur, si l'on peut dire, de leur chasteté conjugale : « [Jacobus] Josephi filius, Domini frater appellatus est, quod una cum ipso nutritus, atque educatus ab eoque fratris loco sit habitus ; propter illam scilicet, quam cum Maria Josephus necessitudinem habuit quocum erat illa conjuncta. » (Cf. n. 135 et 138).

Saint Épiphane raisonne de façon plus digne et plus juste quand il souligne que la vertu de Marie elle-même s'opposait aussi à tout commerce charnel avec Joseph : de même que celui-ci, comprenant la grandeur du mystère céleste qui venait de s'accomplir en Marie et la dignité désormais inviolable de celle qu'il avait reçue pour épouse, ne pouvait penser à s'approcher d'elle, de même Marie, devenue la mère de Dieu par l'opération du Saint-Esprit, ne pouvait admettre la pensée d'un commerce charnel avec son époux (nn. 139, 142).

APPENDICE

Il nous semble préférable de classer en appendice les textes auxquels nous ne pouvons actuellement attribuer ni un auteur certain ni une époque déterminée. En attendant que les études toujours progressantes des patrologues apportent peu à peu de nouvelles précisions à leur sujet, nous les classerons dans une section spéciale en leur assignant une numérotation précédée de la lettre A.

Les premiers textes de cette seconde section sont extraits d'un sermon faussement attribué à saint Athanase, et relégué par Migne dans les *Spuria : Sermo de descriptione Deiparæ.*

Nous avons là, tout d'abord, un curieux dialogue entre Marie et Joseph au sujet de la grossesse de la Vierge. Il se rattache sans doute aux apocryphes, et il peut avoir eu, avec quelques autres mises en scène du même genre, quelque influence sur la représentation de cet épisode dans l'art et la littérature du Moyen-Âge (n. A1). Dans cette dramatisation, certaines objurgations de saint Joseph dépassent la vraisemblance et même la convenance tout court ; de même que la réponse de Marie contient des affirmations et des prédictions qui dépassent un peu l'humilité. [3] On pourra quand même retenir deux apostrophes de

3. Au sujet de tout le sermon *De censu,* ou *De descriptione Deiparæ,* et en particulier des deux paragraphes 6 et 7, voici une note importante de Migne : *Hunc [sermonem] Athanasii esse putavit Lucas Holstenius, qui ineptissimum illum dialogum, Josephum inter et beatam Virginem, qui num. 6 legitur, interpolatoris alicujus audacia additum fuisse suspicatur, cujus opinioni forte suffragari videntur Lipomanus et Surius, qui hunc tractatum in Vitis sanctorum, omisso dialogo edidere. Sed cum dialogus ille in manuscriptis omnibus quæ inspicere licuit compareat, quorum quidam sunt DCC circiter annorum, arbitramus ab ipso Surio et Lipomano, utpote ridiculum, resectum fuisse.* — MG 28, 939-40.

saint Joseph qui laissent bien voir l'intelligence que l'auteur avait du propos de virginité de Marie avant son mariage : « N'est-ce pas vous, ô Marie, qui m'avez admis comme époux contre votre intention ? N'est-ce pas vous, ô Marie, qui aviez fait vœu de conserver intacte la rose de votre virginité ? » De toute façon, le ton de ce dialogue pourrait le faire reporter assez tard.

Le paragraphe suivant (n. A2) nous décrit de façon un peu humoristique la perplexité de saint Joseph placé devant un tel mystère : « His pudefactus Joseph, duplici deinceps via incedebat, pedibus quidem terram vestigio calcans, cogitationibus autem nubes supergressus. Quid enim aliud agendum Josepho restabat, quam ut sursum mente degeret... »

On trouve un peu de tout dans ce sermon, y compris le rappel du motif allégué par saint Ignace au mariage de Joseph *(ut diabolo lateret quod agebatur)*, et le développement allégorique détaillé des diverses circonstances dans lesquelles Jésus vint au monde : l'étable devient type de l'Église ; la crèche, type de l'autel ; saint Joseph en est ministre, et les diacres sont les pasteurs, tandis que les prêtres sont les anges... [4]

Les nn. suivants (A3-5) nous apportent un texte curieusement parallèle avec ceux déjà cités de saint Épiphane où il est fait allusion aux fausses affirmations des antidicomarianites, réfutées d'une façon semblable par l'affirmation qu'il est impossible de croire que le temple du Saint-Esprit, la mère de Dieu, ait eu aucun commerce charnel avec un humain, et finalement l'auteur déclare un peu comme saint Épiphane, que l'expression « premier-né » doit être entendue au sens de saint Paul : « Habet enim multos fratres, non natura, sed gratia, et in Virgine et in Patre. »

G.-M. BERTRAND et G. PONTON, C.S.C.

4. « Quæ nugatoria esse nemo non fateatur ; quis enim ferat Spiritum disco, Patrem disci operculo conferre, ubi angeli sacerdotum, pastores diaconorum officio funguntur... » — MG 28, 939-40.

TABLES DU VOLUME V (1957)

★ ★ ★

I. — TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

1. — Articles et Notes

DOUCET, Mother Alice, r.e.c. — Saint Joseph in Medieval Lyrics and Carols 241-260

FILAS, Francis L., s.j. — A commentary of the Mass and Office of St. Joseph the Worker 73-88

GAUTHIER, Roland, c.s.c. — Existence et nature de la paternité de saint Joseph (suite) 7-26, 173-202

KRAVTCHENKO-DOBELMANN, Suzanne et LEFEBVRE, Gilles— Les Épousailles de Notre Dame, drame provençal du XIIIe siècle 203-239

POULIOT, François et DROLET, Olivier, o.f.m. — La consécration du Canada à saint Joseph 27-72

RONCAGLIA, Martinien, o.f.m. — Saint Joseph dans la littérature manuscrite arabre chrétienne 261-264

2. — Chroniques

CHARBONNEAU, P.-E., c.s.c. — Chroniques sur le culte de saint Joseph :

Allemagne 89

Argentine 265-266

Brésil 266

Canada 89-91, 266-268

Espagne 91-92, 268-269

États-Unis 92-93, 269-270

France 93-96, 270-271

Indes 97

Italie 97-101, 271
Mexique 271-274
Vatican 274-275

Lettres du Vatican 4-5

3. — Comptes rendus

CATTANEO, Mons. Enrico — Il San Giuseppe del Richini (P.-E. Charbonneau, c.s.c.) 105-106

DE BECKER, Dr G., ss.cc. — De H. Jozef — Waardigheid en Venering (Saint Joseph — Sa dignité, son culte) (Placide Vermandere, c.s.c.) 106-108

GERVAIS, Albert — La Sainte Famille dans notre vie (Joseph Lepinay, c.s.c.) 110-111

Van der GRACHT, P.H., s.j., et GALLE, J. — Une vie illustrée de saint Joseph, en Néerlandais (Dr L. Moereels, s.j.) 111-113

LLAMERA, Bonifacio, o.p. — Teologia de San José (P.-E. Charbonneau, c.s.c.) 103-105

RANCÃNS, Mgr Joseph, Svãtõ Jezupa dzeive, Světa Jãzepa dzĩve (Jean l'Évangéliste, o.f.m.Cap.) 108-110

4. — Recension des Revues

LÉVEILLÉ, J.-B. — Recension des articles de revues sur saint Joseph :
Juillet-décembre 1956 115-123
Janvier-juin 1957 277-287

5. — Section documentaire

BERTRAND, F.-G. et PONTON, G., c.s.c. — Textes patristiques sur saint Joseph (suite) 125-167, 289-320

II. — TABLE ANALYTIQUE

1. — Noms de personnes

Agguri (I.) 263
Ailly (P. d') 107
Alastruey (G.) 18, 188
Al-Batluni (S.) 263
Albert le grand (s.) 84, 178, 195-7, 200
Alesina (P. B.) 287
Al-Kasih ibn Abdallah (M.) 262
Alphonse de Liguori (s.) 186
Altaner (B.) 115
Ambroise (s.) 84, 105, 141, 158-9, 161-7, 176, 192
Ambrosio (Mgr G.) 98, 287
Amieu (J.) 263
Anastasio del SS Rosario o.c.d. 278
André (frère) 46, 93-4, 97-8, 115, 117-9, 121, 278, 282-3
Anguiano (E. G.) s.s.j. 284
Argentan (L. F. d') o.m. cap. 185
Arnault (A.) 58-9
Athanase (s.) 309
Atwater (D.) 115
Augustin (s.) 9-14, 107, 158, 161, 176-81, 195
Auletta (D.) 265
Aurac (G. d') 285
Baamonde (L. G.) 117
Baillargeon (Mgr F.) 29-34, 36-7, 52-3, 55-6
Baldi (A.) o.s.j. 280
Barabé (P.H.) o.m.i. 277, 282
Barbier (P.) 212
Bardy (G.) 178
Barnabas f.é.c. 263
Barnabo (card.) 30-1, 33
Barrault (S.) 280
Barry (P. de) s.j. 23, 66, 263
Barthélémy de Pise 105, 180
Basile (s.) 130, 160
Battiston (A.) c.s.j. 105, 279, 286
Bavaro (R. M.) o.c. 14, 23, 186
Bède (s.) 11, 178
Bégin (card. L. N.) 30-1, 33
Belyea (W. T.) c.s.c. 119
Benedetti (Mgr T.V.) o.c.d. 188
Benoît (P.) o.p. 8
Benoit XV 75, 122, 281
Berger (S.) 206
Bergeron (H.P.) c.s.c. 121
Béringer (R.) 20
Bernard (s.) 107
Bernard (H.) c.s.c. 283
Bernardin de Bustis 182-3, 188
Bernardin de Feltre 183
Bernardin de Sienne (s.) 12, 107, 179, 192, 268
Bertrand (G.) c.s.c. 119, 125, 203, 289
Bessières (A.) s.j. 14, 18, 174, 188, 278
Besson (J.) 186
Billot (card. L.) 192
Binni (Mgr A.) 98
Bissonnette (A. M.) o.p. 119
Blanke (P.) 118
Bohlig (A.) 262
Boisset (F.) c.s.sp. 117, 280
Bonaccorsi (G.) 261
Bonaventure (s.) 268
Boncompain (L.) s.j. 43
Bonnault (C. de) 50
Bonose 156
Borghezio (G.) c.s.j. 287
Borromeo (card. F.) 106
Bossuet 7, 19-20, 23, 185, 191
Bouchard (P. E.) m.s.c. 281
Boucher (E.) p.s.s. 286
Bourdon (J.) 41
Boutin (J.) 51
Bover (J. M.) s.j. 8, 18, 26, 187, 189, 194, 199
Bracci (P.) 122
Brassard (E.) c.s.c. 283
Brassard (R.) c.s.c. 279
Breig (J.) 118-9, 282
Brey (H.) 122, 285
Breynat (Mgr G.) o.m.i. 16, 22, 187, 199
Brochu (P. E.) s.v. 279
Brugnola (Mgr G.) 266
Brunel 212
Bucceroni (J.) s.j. 17, 186
Butina (F. J.) s.j. 186
Buzy (D.) s.c.j. 9, 118, 278, 280
Cajetan 180
Calatayud y Perales (V.) 188-9, 199
Cantera (E.) o.a.r. 14, 103, 117, 187-9, 199, 201
Caron (L.) 121, 285
Carpocrate 136, 292
Casgrain (A.) 38, 67
Castella (F.) 123
Cattaneo (Mgr E.) 105, 165
Cérinthe 136, 292
Ceuppens (P. F.) o.p. 8
Chabaneau (C.) 205, 207-8, 212
Chambers (Sir E. K.) 242-3
Champeau (L. D.) c.s.c. 109
Champlain (S. de) 58, 62, 70-2
Chanal (A.) 283
Charbonneau (H.) o.m.i. 121
Charbonneau (P. E.) c.s.c. 89, 103, 105, 115, 118-9, 121, 265, 279, 282, 284
Charles Borromée (s.) 106
Chauvet (F.) o.f.m. 14
Chesterton (G. K.) 258
Chrysander (W.C.J.) 186
Cirino (F. M.) c.r. 186, 189
Clément XI 269
Cohen (G.) 205
Colon (H.) 204
Conroy (J.P.) s.j. 241, 245
Copello (card. S.L.) 266
Corbato (J.D.) 17-18, 194, 201, 273
Cornelius a Lapide 13, 184-5, 187, 189, 197, 201, 268
Corts (J.) 279
Cousineau (Mgr A.) c.s.c. 22, 188
Cova (E.) 122, 286
Crête (M.) 282
Cristiani (L.) 93, 115, 118-9, 283
Crôteau (A.) 119
Cruz (J. da) c.s.sp. 199
Cyrille de Jérusalem (s.) 133, 161
Daigle (I.) 37
De Becker (G.) ss. cc. 106
Deguire (E.) c.s.c. 95, 119, 282
Delamotte (A. M.) 95, 281
Delaporte (P. V.) 116
Delaunay (M.) 115
De Letter (P.) 278
Dell'Acqua (Mgr A.) 4-5
Del Val (H.) o.s.a. 187
Démaret (G.) o.s.b. 17-8, 187
Denys le Chartreux 179
De Veuster (D.) 108
De Weyer (T.) ss.cc. 279
Diaz de Castro (A. de) c.m.f. 187, 199
Diaz y Gomara (Mgr M.) 18, 188, 199
Dib (P.) 263
Didyme l'aveugle 290, 316
Diepen (H.) o.s.b. 8
Diliberto (G.) 279
Dognon (R.) 185
Doherty (C. de H.) 283
Doucet (Mother A.) r.e.c. 241
Drolet (O.) o.f.m. 27, 89-90
Duchesne (M.) c.s.c. 279
Duke (Mgr W. M.) 277
Dulong (M.) 209
Durand (R.) 188
Dusserre (J.) 261
Ebion 136, 293-4
Edwards (M.) s.m. 283
Ehmann (B.) 200
Elie de S-Thérèse o.c.d. 185, 268
Enrique del Sagrado Corazon o.c.d. 116, 200
Ephrem (s.) 130, 175-6, 193, 263
Epiphane (s.) 291, 316-8
Erbetta (M.) 285-6
Erceville (S. M. d') 281
Estius (G.) 13, 180
Eusèbe de Césarée 158-9, 192
Euthymius Zigabène 178
Eymard (Bx P. J.) 116
Faber (W. F.) orat. 116, 281, 283
Fabricius (J. A.) 262
Fahr (I ibn) 262
Faillon (E. M.) p.s.s. 36-7, 39-40, 42, 44-53, 56-7, 60-1, 63-9
Ferland (J. B. A.) 34, 37-9, 43-4, 48
Filas (F. L.) s.j. 5, 8, 17, 26, 73, 89, 92, 103, 119, 174, 188-9, 200-1, 277
Flanagan (N. M.) o.s.m. 8
Flœur (P.) orat. 14-5, 20, 23, 185
Flunk (M.) s.j. 186
Foisset (J.) 117
Fontenelle (Mgr R.) 93-4, 97, 283
Forget (Mgr A.) 36, 42, 46
Fortier (H. N.) c.s.c. 275
Fortunato de Jesus Sacramentado o.c.d. 116
Fournelle (G. G.) o.f.m. 8
Fournier (R.) p.s.s. 22, 26
François d'Assise (s.) 244

François de Sales (s.) 118, 184, 193, 280
Frangipane (D.) 8
Franke (T. K.) 285
Franzoni (card.) 29-30, 33
Fritzch (F.) 113
Funk (M.) 112
Gabriel de la Cruz o.c.d. 278
Gabriele da Borgo San Lorenzo o.m. cap. 122
Gaddi (Mgr) 89
Gagnon (E.) c.s.c. 278
Galindo (E.) s.s.j. 120, 284
Gallardo Bernal (A.) 117
Gallay (J. M.) 188
Galle (J.) 111
Garbu (I.) 263
Garrigou-Lagrange (R.) o.p. 24-5, 103, 194, 197, 282
Garriguet (L.) p.s.s. 14, 199
Gaudi 91
Gauthier (R.) c.s.c. 4, 7, 66, 90, 103, 119, 173, 198, 267, 282-3
Gay (Mgr C.) 194
Gerson (J.) 12, 15, 107, 181-2, 187-8
Gervais (A.) 110
Geukers (M. J.) 198
Girard-Reydet (J.) 284
Gislano (P.) o.c.d. 279
Gonzalez Pintado (G.) s.j. 18, 187, 199
Gosselin (D.) 48
Gotti (card.) 185, 197, 200, 268
Gout (R.) 211
Goyau (G.) 50
Graf (G.) 264
Greene (R. L.) 242-6, 248, 252, 254
Grégoire XVI 35, 56
Grégoire de Nazianze (s.) 135, 160
Grégoire de Nysse (s.) 137, 160-1
Gregorio de Jesu Crucificado o.c.d. 92, 116, 268
Grenan (I.) 120
Grente (card.) 95
Guerra y Garza (A.) s.s.j. 120
Guitton (J.) 119
Guyot (J.) 18, 188
Haase (F.) 261
Hanna (I. ibn) 263
Haymon d'Alberstadt 11
Hébert (B. C.) 119, 283
Hemenway 259
Hemmer (H.) 262
Henry (A.) 185
Henze (C. M.) c.ss.r. 8
Herebert (W.) 244-5
Herlong (T. L.) s.j. 115
Hermann (J.) c.ss.r. 14, 187
Hermès Trismégiste 158
Hernandez (V.) s.s.j. 120
Hervé (J. M.) 199
Heston (E. L.) c.s.c. 97
Hiersemann (K.) 262
Higgins (B. O.) 286
Hilaire de Poitiers (s.) 126, 158-9, 165
Hoffmann (R.) 261
Holzmeister (U.) s.j. 8-9, 16, 18, 103, 201
Hormaeche (F.) s.j. 187, 201
Hugon (E.) o.p. 187
Ignace de S-François o.c.d. 15-6, 23, 185, 197, 268, 273
Isaïe de Castel San Pietro o.m.cap. 187
Isidore de Isolano 105, 107, 267-8
Isidoro de San José o.c.d. 269, 278
Jacquinot (J.) s.j. 185
Jamar (C. H. T.) 14, 23, 187
Jamet o.s.b. 48, 60
Jammes (F.) 278
Janssens (L.) o.s.b. 187
Jean l'Evangéliste o.m.cap. 108
Jean Chrysostome (s.) 107, 158, 192
Jeanroy (A.) 211-2
Jérôme (s.) 107, 158, 192
Jéronimo Gracian de la Madre de Dios o.c.d. 14, 23, 183, 268
José Antonio del Nino Jesus o.c.d. 18, 23, 116, 188-9, 199, 201, 269
José de Jesus Maria o.c.d. 117
Joseph II patr. de Chaldée 263
Jouve (O.) o.f.m. 39, 46-51, 56-8, 60-1, 64, 66
Juan de Cartagena o.f.m. 14, 185, 193, 267-8
Juan de Jesus Maria o.ss.t. 186
Jubinal 205
Jules l'Africain 165
Julio de Amaya o.m.cap. 18, 183
Justin (s.) 178
Juvencus 289, 316
Keegan (E. J.) 283
Kele (R.) 249
Kerâma (I.) 262
Klameth (G.) 261
Knabenbauer (J.) s.j. 187
Koninck (C. de) 200
Korb (C.) 269
Kravtchenko - Dobelmann (S.) 203
Kremer (G.) 115, 277
Kyriakos 263
Labelle (J. P.) s.j. 280
La Chevasnerie (R. de) s.j. 278
Lacointe (Mgr) 95
Lacroix (B.) o.p. 267, 282
Lactance 125, 158
Laflamme (H.) 118
Lagarde (P. de) 262
Lago (M.) c.s.j. 123
Lagrange (J. M.) o.p. 8
Lahitton (J.) 187
Lalonde (G.) 118, 282
Lamouche (R.) 212
Lanctot (G.) 67
Langevin (H.) o.m.i. 116
Lansperge (J.) 180
La Place (P. R. de) o.s.b. 194
La Roche d'Aiguillon (J. de) réc. 62
Laselve (Z.) 186
Lattey (C.) s.j. 8
Laumonnier (A.) 270
Laurent de Brindes (s.) 183
Laval (Mgr F. de M.) 27-8, 36, 96
Laverdière 67
Leal (J.) s.j. 8
Leblanc (Mgr A.) 285
Lecanda (J. J. de) orat. 285
Le Caron (J.) réc. 34, 37, 39, 48, 53, 57-61, 67, 70-1
Leclercq (C.) 34, 37, 39, 44, 53, 58, 60, 67, 69-70
Lecompte s.j. 50, 66
Le Faucheur (G.) c.s.sp. 280
Lefebvre (G.) 204
Legault (E.) c.s.c. 115, 118-20, 282
Léger (card. P.E.) 51, 97, 115, 117-8, 121, 282-3
Lejay (P.) 262
Le Jeune (P.) s.j. 44, 49-50, 53-4, 61-4, 66
Lelièvre (L.) c.s.v. 51
Lemaître (chan.) 278
Lemay (H.) o.f.m. 59
Léon XIII 85, 107
Lépicier (card. A.H.) 17, 103-4, 187, 199
Lepinay (J.) c.s.c. 110, 119
Lercher (L. s.j. 187
Lesieur (R.) p.s.s. 281
Léveillé (J.B.) 115, 268, 277
Llamera (B.) o.p. 18, 23, 26, 96, 103, 188, 194, 199, 269, 278
Lombaerde (J. M. de) 280
Loning (J.) 89
Lonergan (D.) 120
Longpré (E.) o.f.m. 105, 192
Lorencini (J. J.) c.s.j. 18, 188, 201
Lorin (H.) 67
Lossada y Becerra G.) 186
Luhrs (E. L.) 277
Luis (A.) c.ss.r. 268, 278
Luis (J.) 120
Luis y Pérez (Mgr J. B.) 18, 187, 199
Macabiau (C.) s.j. 17-8, 22, 187, 189, 198-200
Macias (M.) s.s.j. 120, 284
Magnan (H.) 42-3
Mainardi (A.) s.c. 122
Malo (A. M.) o.f.m. 281
Mansi (G.) orat. 185
Marchesi (A.) c.m. 15, 186, 189, 194, 197, 200
Maréchaux (B.) o.s.b. 187, 281
Marie d'Agrêda 286
Marie de l'Incarnation 63
Mark (P.) 116
Martini (P.) 123
Mazella (H.) 187, 189, 199
Mélanson (O.) c.s.c. 266
Mercier (card.) 121
Mercier (V.) 118
Meschler (M.) s.j. 109, 187, 251
Meyer (P.) 204-7, 211-2
Micara (card. C.) 97
Michel (A.) 18, 26, 93, 191, 194. 199, 277
Michel (C.) 207
Michel (F.) 204-5, 212
Miechow (J.) o.p. 185, 189
Mineo-Janny (Mgr M.) 17, 186, 201
Mistral 203
Moereels (L.) s.j. 111
Monegal y Nogues (E.) 199
Montmagny (C. H. de) 41
Montmorency (duc de) 72
Monti (U.) 117
Morales (P.) s.j. 14, 23, 185, 268
Moran (J. A.) s.s.j. 284
Moreau (B. A.) c.s.c. 93
Morenz (S.) 262
Morrissette (G.) c.s.c. 51, 116, 282

Most (G.) 93
Mueller (J.) s.j. 16, 18, 174 187, 189, 199, 201
Muniz (F.) o.p. 103, 187
Mura (E.) 187
Murchland (B.) c.s.c. 118-9
Murena (G.) c.m. 186
Mushacke 212
Natale (P.) 279
Nau (F.) 262
O'Brien (A.) c.s.c. 277
Oechslin (R. L.) 123
O'Gorman (J.) 53-5, 59, 64
Olivera (J. M.) 284
Olivi (P.) 106, 192, 268
Ollier (M.) 281
Olmi (C.) s.m. 18, 22, 26. 188, 201
Orestis (F. O. de) o.p. 273
Orget (J.) 118
Origène 161
O'Toole (C. J.) c.s.c. 95, 97, 287
Pailler (J.) 186
Palomero (G.) 268
Pansier (P.) 209,211
Paradis (M. C.) 43
Pardo (F. D.) 201
Parent (J. M.) o.p. 17, 174, 199
Parussini (L.) c.s.j. 265
Parvillez (A. de) s.j. 117
Paschase Radbert 11, 178
Pasquali (P.) s.c. 122, 285-6
Patrizi (card.) 31
Peeters (P.) 207, 262
Pelin (L.) 285
Penn (C.) 120
Peralta (A. de) s.j. 23, 186, 268
Pérard (J.) s.j. 185
Perez y Rodriguez (M.) 17, 187
Pergeline (abbé) 121
Perrella (C. M.) c.m. 8
Peterson (E.) 178
Petrone (C. M.) c.ss.r. 273
Philastre (s.) 136
Piat (I.) réc. 58, 62, 70-2, 188
Piat (S.) o.f.m. 18, 26, 116
Piccirelli (G. M.) s.j. 14, 187-8, 199
Pie X (s.) 75, 107, 265, 284
Pie XI 284, 286
Pie XII 4-5, 73, 83, 91, 95. 107, 117, 265
Pierre l'Ermite 116
Pierre Lombard 195
Pizzoni (I.) c.m. 117
Plessis (A.) s.m.m. 18, 187, 189
Poca (J.) s.j. 20
Ponton (G.) c.s.c. 125, 289
Pouliot (A.) s.j. 67-8, 70, 96
Pouliot (F.) o.f.m. 27, 89-90
Pourcher (abbé) 284
Prieto (M.) merc. 185
Pseudo-Athanase 309
Pseudo-Clément 308
Pseudo-Grégoire le Thaumaturge 308
Pseudo-Justin 178
Pujiula (J.) s.j. 285
Quarâ Ali (A.) 263
Racette (J.) s.j. 286
Racicot (A.) 282
Racicot (E.) s.j. 283
Ragusa (Mgr F.) 186
Rainero (A.) c.s.j. 199, 280, 282
Rajna (P.) 204-5, 212
Ramon-Fortune (J.) 97
Rancans (Mgr J.) 108
Ratera (F.) 116
Rebollo (L.) s.s.j. 284
Redelga (P.) o.m.cap. 122, 285
Reed (. .) 257
Reimsbach (J. A.) s.j. 174, 187, 199
Reiss (J.) s.j. 185
Renard (J.) s.j. 18
Richart (C.) s.j. 43-5, 51
Richini 106
Rickert 253
Riley (J.) 119
Rivière s.j. 112
Robledo (M.) s.s.j. 120
Roche (Mgr P.) 267
Rochemonteix (C. de) s.j. 62, 67
Roediger (E.) 262
Roemer (A. C. de) 108
Rojo (V.) s.s.j. 120
Roman de la Inmaculada o.c.d. 92, 116
Roming (W.) 92
Roncaglia (M.) o.f.m. 261
Rondet (H.) s.j. 115, 123
Ronse (F. T.) 18, 187, 199
Rosa (E.) s.j. 186
Rosanas (J.) s.j. 18, 199
Roschini (G. M.) o.s.m. 188, 194
Rosso (L.) 280
Royer (J. B) 283
Ruano (L.) 280
Rucabado (R.) 286-7
Ruiz (P.) 284
Ruiz Fernandez (M.) 123
Rupert de Deutz 20, 178
Russell (M.) s.j. 286
Ryan (W. D.) 115
Rybinski (J.) 269
Ryman (J.) 245, 249, 252-3
Sagard (G.) réc. 58, 62, 71
Sagues (J.) s.j. 278
Saint-Aubin (G.) c.s.c. 282
Saintrain (P. H.) 120
Saint-Vallier (Mgr de) 28
Salinas (A.) s.s.j. 120
Salmeron 268
Saltor (O.) 123
Sanabria (J. R.) s.s.j. 271
Sandini (A.) 186
Sanlucar de Barrameda (M. M. de) o.m.cap. 186, 189
Sauvé (C.) p.s.s. 17, 117, 187
Sbath (P.) 263
Scheeben (J. M.) 107, 186, 198
Schenck (G. M.) o.s.m. 14, 186
Scott (abbé) 59
Sedlmayr (V.) o.s.b. 14, 103, 186
Segneri (P.) s.j. 185
Seitz (J.) 103, 109
Serra (J.) 121, 285
Serry (H.) o.p. 186, 197, 200
Sforza (G. M.) 106
Shaw (J.) 119
Signay (Mgr) 28
Sinibaldi (Mgr G.) 18, 22, 24, 103, 187, 194, 199-200
Solano (J.) s.j. 268, 278
Sottocornola (F.) s.x. 280
Spanner (A.) 111
Stano (G.) o.f.m. 16, 188, 200
Suarez (F.) s.j. 13-6, 22-3, 183, 185, 187-9, 197, 268
Suignard (Y. Y.) ss.cc. 283
Sulte (B.) 50
Sylveira (J. de) o.c. 117, 185
Sylvius (F.) 180
Tanquerey (A.) p.s.s. 187
Taschereau (card. E. A.) 34, 48
Tedeschini (card. F.) 282
Tenzi (C.) 286
Terrien (J. B.) s.j. 17, 199
Tesnière (A.) s.s.s. 21, 121
Théodoret de Cyr 178
Thérèse d'Avila (s.) 118, 121, 281
Thilo (C.) 262
Thomas d'Aquin (s.) 11, 18, 24, 179, 191, 196-200, 268
Thomas of Hales 244
Thompson (E. H.) 23, 186
Thwaites 50, 58
Tintoretto 90
Tirinus (J.) s.j. 185
Tischendorf (C.) 262
Tissot (G.) 163
Tissot (J.) 116
Tolet (card.) 197
Tolosa (J.) 186
Torres (P. de) s.j. 14, 23, 186
Tostado 268
Triguer (F.) 280
Trombelli (G. C.) 194
Trottier (A.) c.s.c. 116, 118, 282-3
Ubertin de Casale 12, 105-6, 179, 192
Urbain VIII 40, 44, 49-50, 54, 59-60, 64
Urbs (Mgr A.) 109
Urtasun (Mgr) 96
Vallejo (J. I.) s.j. 186
Valsecchi (A.) o.p. 186
Van den Bosch c.ss.r. 267
Van der Gracht (P. H.) s.j. 111
Ventadour (duc de) 72
Venturi (A.) s.j. 262
Verhaege (C.) c.ss.r. 186
Vermandere (P.) c.s.c. 105, 115, 281-3, 285
Versailles (T.) 119
Vertommen (K.) 277
Veuillot (Mgr P.) 267
Vézère (J.) 116
Victorin de Pettau (s.) 125, 158
Viel (N.) réc. 71
Vilaseca (J. M.) s.s.j. 118, 120
Villeneuve (card. R.) 36, 42, 46
Vinas (M.) s.j. 120
Violain (C.) 282
Virricu s.s.j. 120
Vitali (A.) 17, 186
Vives (card J. C. L.) 179
Vosté (J. M.) o.p. 9
Wallin (G.) 262
Wehowski (E.) 211
Wehrlé (R.) 18, 188
Weston 250
Wright (T.) 248, 257
Wurzbach (A. von) 111
Yelle (G.) p.s.s. 122
Ziekinger (C.) 109

2. — *Matières*

ALLEMAGNE 89
ANTILLES 97
ARGENTINE 265
Artisan (s. Joseph) 73
BELGIQUE 281
BRÉSIL 118, 266
CANADA 27, 74, 89, 110, 266
Carmes 116, 269
Confréries 270
COURLANDE 109
Couronnements de statues 117
Culte 105-6
Doute de s. Joseph 132, 152, 155
Enfants de s. Joseph 296
ESPAGNE 91, 268
ETATS-UNIS 91, 268
Fêtes de s. Joseph 73, 75, 92, 116, 269, 277
FRANCE 93, 270
Généalogie de s. Joseph 126, 135, 148
ITALIE 97, 271
Litanies 89
Littérature anglaise 241
Littérature arabe 261
Littérature provençale 203
Liturgie 73, 166, 117, 277
Mariage de s. Joseph 7, 127, 131-2, 137, 139, 141, 203, 268, 272, 297
MEXIQUE 271
Mort de s. Joseph 304
Office liturgique 73
Paternité de s. Joseph 7, 120, 133, 136, 155, 157, 173, 268, 273, 292-4
Patronage universel 75, 121
Patronage — ouvriers 73, 147
Patronage — pays 27, 109
Sanctuaires 266, 270
VATICAN 274
Virginité 125, 128, 132, 134, 137, 144, 151, 153, 156, 273

LE CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Buts :

Organiser et favoriser la recherche sur tout ce qui touche à saint Joseph dans l'Écriture sainte, la tradition, la théologie, la liturgie, la littérature et l'art ; recueillir et classer tous les documents et informations accessibles sur saint Joseph en ces différents domaines ; aider à la diffusion des renseignements recueillis et au progrès du culte de saint Joseph dans l'Église.

Moyens :

En plus des travaux et publications poursuivis à l'Oratoire par son équipe permanente, le Centre se tient en contact avec les intéressés des différents pays ; il compte sur leur collaboration pour lui signaler tout ouvrage ou événement de quelque signification sur saint Joseph, et il met à leur disposition, pour consultation sur place ou par correspondance, sa documentation toujours croissante en fiches, imprimés, microfilms, manuscrits, photographies et œuvres d'art.

Les principaux travaux des membres ou des collaborateurs du Centre sont publiés soit dans sa revue semestrielle, les *Cahiers de Joséphologie*, soit dans des volumes édités séparément.

Comité directeur :

Le Comité responsable du Centre et de la Revue se compose comme suit :

Directeur : Roland GAUTHIER, c.s.c.

Vice-directeur : François-Guy BERTRAND, c.s.c.

Secrétaires : Paul-Eugène CHARBONNEAU,
Aimé TROTTIER,
Georges PONTON, c.s.c.

Bibliothécaire et archiviste : Jean-Bernard LÉVEILLÉ.

Adresse : Centre de Recherches, Oratoire Saint-Joseph, Montréal 26, Canada.

Voici une liste des principaux travaux publiés à date par les *Cahiers de Joséphologie*, et dont on peut se procurer les tirés à part, au Centre.

L'astérisque indique une thèse de doctorat ou un travail de fond publié par tranches ; le chiffre qui suit le titre marque le nombre de pages du travail complet, et s'il est entre parenthèse, il marque le nombre de pages approximatif pour un travail en cours de publication.

R. GAUTHIER, c.s.c. :**Existence et nature de la paternité de saint Joseph,* (200 p.) ; *L'Immaculée Conception de Marie, privilège singulier ou unique ?* 30 p.

J. DUSSERRE, ptre :**Les origines de la dévotion à saint Joseph* (réédition), 86 p.

A. TROTTIER, c.s.c. : **Essai de bibliographie sur saint Joseph,* 283 p.

G. COHEN : *Le personnage de saint Joseph dans les plus anciennes Nativités françaises, et dans quelques mystères du Moyen Âge,* 30 p.

G. BERTRAND et O. MELANÇON, c.s.c. : *Les douze gloires de saint Joseph,* de Pierre d'Ailly, 32 p.

G. BERTRAND, c.s.c. : *Un office du XIIIe siècle en l'honneur de saint Joseph* (texte latin et traduction française), 46 p. **Textes patristiques sur saint Joseph,* 200 p.

F. L. FILAS, s.j. : *The Petitions for St. Joseph's Advance in Liturgy,* 10 p. *Introduction to the Theology of St. Joseph,* 15 p.

Mother Alice DOUCET, r.e.c. : **St. Joseph in Medieval Lyrics and Carols,* 60 p.

R. DOOROCK et M. MEYER, s.b. : *An Illustrated Commentary of the Litany of St. Joseph,* 15 p.

Le Centre a publié dans un numéro régulier des *Cahiers de Joséphologie* (vol. III, n. 2, juil.-déc. 1955) la section doctrinale du Congrès sur le patronage de saint Joseph tenu à Montréal, en août 1955 ; et la section historique dans un volume à part sous le titre de :

LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

Actes du Congrès d'études
tenu à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
du 1er au 9 août 1955
Section historique

33 travaux sur le culte de saint Joseph à travers l'histoire des différents pays dont 27 rédigés en français et 6 en anglais. Un volume relié, 670 pages, $10.00.

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
Oratoire Saint-Joseph, Montréal 26, Canada.